



ACTES DU
5 ÈME
SÉMINAIRE
DES ANIMATEURS
RAMSAR
EN FRANCE

Du 13 au 15 novembre 2013

SAINT-OMER
MARAIS AUDOMAROIS



INTRODUCTION DES ACTES DU SEMINAIRE RAMSAR 2013 A SAINT-OMER

Dès 2002, les élus et les techniciens chargés de l'animation territoriale ont souhaité rechercher une reconnaissance internationale pour le Marais Audomarois. C'est bien cette reconnaissance qui importait et qui se voulait être un levier pour garantir l'avenir du marais. Le label Ramsar s'est rapidement imposé comme étant le plus susceptible d'amener de la notoriété et de nous engager dans l'utilisation rationnelle de notre zone humide.

À bien y regarder, le marais audomarois n'est pas une zone humide majeure si on la compare à la Camargue ou au Marais Poitevin et elle n'héberge pas de population significative d'oiseaux d'eau au niveau international.

Pourtant, elle constitue la plus grande zone humide permanente de la Région Nord-Pas de Calais ; elle possède une histoire relatée depuis 13 siècles au moins, des caractéristiques physiques et humaines particulières, une agriculture de maraîchage devenue unique en France, un patrimoine naturel et culturel fort diversifié qui font d'elle un espace unique à préserver tous ensemble.

Les élus du marais, du Parc et de la Communauté d'agglomération ont eu des doutes. Classer le marais audomarois parmi les fleurons des zones humides internationales n'était-ce pas une utopie ? En dix ans, ils ont visité le Marais Poitevin, la Brenne, le Cotentin-Bessin, la Brière, le Marais Vernier, la Baie de Somme, la Camargue, les étang de Biguglia et d'Urbinu... pour se rendre compte que le projet de territoire qu'ils animaient suscitait l'intérêt de leurs collègues français. Ces visites ont également permis de découvrir de nombreuses réalisations dont certaines ont inspiré les projets locaux.

À ces occasions, nous avons également mesuré combien il était nécessaire de se fédérer pour espérer, toujours, l'instauration d'une Indemnité Spéciale Zones Humides ou la mise en place de Mesures agri-environnementales ambitieuses, mais également pour découvrir les bonnes pratiques, échanger et partager les réussites et les échecs.

La création de l'association Ramsar France en 2011 a donc suscité l'adhésion des élus du Marais audomarois au niveau des communes, de la Communauté d'agglomération et du Parc. Quoi de plus logique alors que d'organiser le 5ème séminaire Ramsar à Saint-Omer en 2013. La manifestation est également venue consacrer une année exceptionnelle pour notre territoire avec la désignation MaB en mai, Pays d'Art et d'Histoire en novembre et le renouvellement de la charte du Parc en décembre.

Ce 5ème séminaire n'aurait pas pu se dérouler sans la mobilisation des équipes techniques du Parc et de la Communauté d'agglomération bien épaulées par les services de la ville de Saint-Omer et l'association Ramsar France. Nous ne pouvons passer sous silence les partenaires qui nous ont donné les moyens d'accueillir le séminaire : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Région Nord-Pas de Calais, Département du Pas-de-Calais, Ministère chargé de l'Écologie, DANONE, Société des Eaux de Saint-Omer (Véolia), Lyonnaise des Eaux (Suez), EDF et le Département du Nord.

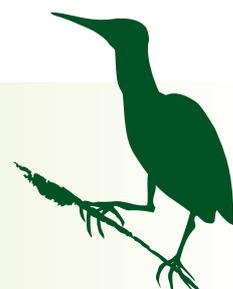
Qu'ils soient une nouvelle fois remerciés.

Le président du Parc naturel régional
Sénateur du Pas-de-Calais
Hervé POHER

Le président de la CASO
Maire d'Arques
Joël DUQUENOY

Le président du Groupe de travail Marais
Conseiller général du Pas-de-Calais
Bertrand PETIT

Le représentant du Parc et de la CASO à Ramsar France
Adjoint au maire de Saint-Omer
Francis DOYER





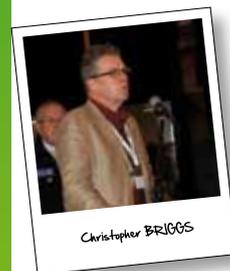
Les séminaires des gestionnaires de sites Ramsar existent depuis maintenant 5 ans. Rendez-vous incontournables, ils permettent de rassembler tous les acteurs qui œuvrent au niveau local et national pour la préservation des zones humides et d'échanger sur tous les sujets concernant ces milieux (planification, gestion, usages ou encore connaissance).

L'association Ramsar France, créée fin 2011, en réponse aux conclusions des deux premiers séminaires concernant les sites Ramsar a contribué à l'organisation du 5ème séminaire qui s'est tenu à Saint-Omer du 13 au 15 novembre 2013. A cette occasion, la synthèse des travaux des séminaires précédents a permis de commencer l'évaluation de la mise en œuvre des nombreuses propositions apparues au fil de ces rendez-vous.

Les riches contributions des nombreux intervenants et les débats qui ont suivi à Saint-Omer ont conduit Ramsar France à proposer au Ministère de l'Ecologie une contribution au 3ème Plan National d'Actions pour les Milieux Humides, annoncé lors de la Conférence Environnementale de septembre 2013 et qui doit être lancé courant 2014.

Ramsar France souhaite ainsi contribuer à une politique nationale ambitieuse pour les zones humides, spécialement pour les 42 sites dont l'importance internationale a permis leur désignation au titre de la Convention de Ramsar.

Jérôme BIGNON
Président de l'association Ramsar France



Le séminaire de Saint Omer a marqué un moment important pour le Marais Audomarois et les zones humides françaises et leur reconnaissance au niveau national et international.

Le Marais Audomarois est entré dans une nouvelle phase de sa riche histoire, avec la signature de la charte locale de gestion et son inscription en tant que Réserve de Biosphère sous l'égide de l'UNESCO. Cela permettra aux gestionnaires d'utiliser d'une façon complémentaire les outils offerts par la Convention de Ramsar et ceux offerts par le Programme sur l'homme et la biosphère, ou programme MaB, de l'UNESCO.

Nous souhaitons que les nombreux accords de partenariat souscrits pendant le séminaire, et notamment les accords avec le site du Ferlo au Sénégal et la Plaine de l'Yser en Belgique, et le renouvellement des accords entre le Parc Inter-régional du Marais Poitevin, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, contribuent à fournir les bases et les outils pour une bonne gestion des zones humides.

Nous nous réjouissons de recevoir bientôt des nouvelles désignations de Sites Ramsar en France, comme préconisé dans le Plan d'action national 2010-2013, qui parle de 10 nouveaux sites par an afin de doubler leur nombre. Le Site Classé du Marais Poitevin, en particulier, situé à cheval entre deux régions qui portent un riche héritage historique, culturel et naturel, serait un idéal candidat pour une future désignation Ramsar.

Nous tenons à remercier le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté Agglomération de Saint-Omer qui nous ont accueillis dans cette région si riche du point de vue du patrimoine naturel et culturel. Nous tenons aussi à remercier l'Association Ramsar France qui, depuis sa création en 2011 s'est distinguée par sa capacité à mobiliser les acteurs autour des Sites Ramsar et aussi de toutes les zones humides.

Christopher BRIGGS
Secrétaire général de la Convention de Ramsar sur les zones humides

1ÈRE PARTIE

Contribution de Ramsar France au 3ème Plan national d'actions en faveur des zones humides (PNAZH).

- Synthèse des éléments de discussion sur le projet [PAGE 6](#)
- Synthèse des précédents séminaires Ramsar et mise en œuvre de ces propositions [PAGE 9](#)



2ÈME PARTIE

Comptes rendus du séminaire 2013

13 novembre : journée technique sur la planification des territoires en zones humides

- 1/ introductions [PAGE 16](#)
- 2/ Une expérience locale : « D'un livre blanc au Contrat de marais » [PAGE 19](#)
- 3/ Illustrations de méthodologies de travail à travers trois exemples nationaux [PAGE 25](#)
- 4/ La planification en zone humide : éclairage d'autres réseaux [PAGE 31](#)



14 novembre : Quelle contribution des sites Ramsar au nouveau PNAZH

- 1/Ouverture du séminaire [PAGE 38](#)
- 2/Bilan du 2ème Plan national d'actions en faveur des zones humides (PNAZH), contributions de Ramsar France à travers les séminaires précédents et pistes de réflexion autour du prochain PNAZH [PAGE 42](#)
- 3/ Présentation des zones Ramsar de la République Tchèque [PAGE 49](#)
- 4/ Quelle agriculture sur les sites Ramsar ? Partage d'expériences et pratiques mise en œuvre [PAGE 50](#)
- 5/Le tourisme sur les zones humides françaises. Actions à mener, à poursuivre pour les faire connaître, auprès du public et des gestionnaires [PAGE 58](#)



15 novembre restitutions et visites de terrain

1./ Le 3ème Programme national d'actions en faveur des zones humides [PAGE 64](#)

2./ Synthèse et idées fortes des trois ateliers et tables rondes du jeudi [PAGE 64](#)

3./ Mot de bienvenue [PAGE 66](#)

4./ Signature de la charte locale de gestion du site Ramsar du Marais Audomarois et remise du diplôme de « Réserve de biosphère du Marais Audomarois » [PAGE 67](#)

5./ Discours de clôture [PAGE 68](#)

6./ Visite du chantier de la maison du marais [PAGE 71](#)

7./ Les sorties de terrain [PAGE 71](#)



ANNEXES

- liste des participants

[PAGE 74](#)

- programme du séminaire

[PAGE 77](#)

Actes du séminaire Ramsar 2013

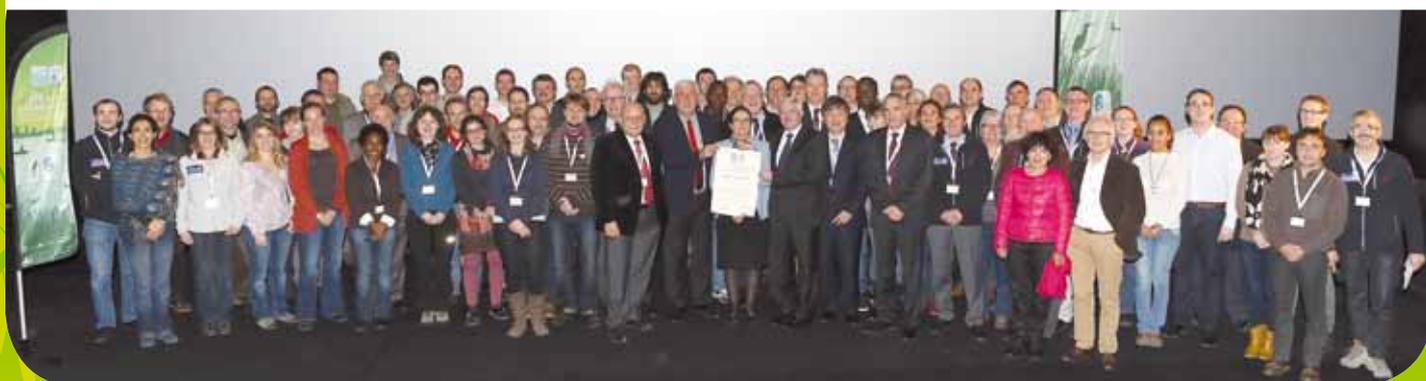
rédaction des actes : Anne LOMBARDI,
Bastien COÏC

photographies : Frédéric QUIVRIN

mise en page : APPIM, Saint-Omer

impression : APPIM

février 2014



1 Par rapport aux 6 axes du projet

1.1 MAINTENIR ET DÉVELOPPER « L'ÉLEVAGE PÂTURANT » EN MILIEU HUMIDE

- Travailler sur l'interface entre herbivorie et biodiversité
- Relancer l'ISZH (Indemnité spéciale zones humides) peut-être pour la prochaine PAC avec l'échéance 2018 concernant la révision du zonage.
- D'ici là compenser par des mesures et des investissements collectifs. La compensation ne se fait pas forcément à l'échelle de l'exploitation. Un vrai projet de territoire permettrait de mobiliser d'autres crédits dans ce sens.
- sortir du modèle individuel d'élevage tel que nous le connaissons aujourd'hui et structurer d'autres formes d'élevage collectif et extensif, plus ajustées à la valorisation des zones humides.
La solution passe effectivement par le collectif et il faut impérativement créer des collectifs de propriétaires et des collectifs d'éleveurs, comme ce qui existe là encore en montagne avec les associations foncières pastorales, les groupements pastoraux... Il est vrai que la montagne bénéficie depuis 1985 d'une loi Montagne. Aurons-nous un jour une loi Zones humides ?
- En finir avec le drainage.
- Proposition d'une MAE pour aider les agricultures riverains qui acceptent de recevoir une crue en implantant sur les zones inondables des cultures peu vulnérables ?
- Lancer une réflexion nationale sur l'avenir du maraîchage en France, dans laquelle le Marais Audomarois pourrait être moteur.
- A l'échelle nationale existe un projet de loi d'avenir pour l'agriculture, dans lequel l'agro-écologie est dominante, avec la création d'un nouvel outil : le Groupement d'intérêt économique et environnemental. Cela ne peut que servir aux zones humides.
- Trouver une appellation pour valoriser les produits de zones humides, à l'instar des produits montagne, qui puisse être mixée à d'autres appellations.
- Mieux évaluer les mesures en place.
- Réaliser des études pour identifier les points techniques sur lesquels on bute et mettre en place des dispositifs tests. Ainsi dans le nouveau dispositif de la PAC existe la possibilité d'avoir recours à des appels à projet, pour expérimenter de nouvelles dispositions.

1.2. VALORISER LES MILIEUX HUMIDES EN ZONE URBAINE

- Les zones humides peuvent être un atout du développement du territoire.
- S'appuyer sur les sites Ramsar ayant un enjeu urbain fort pour essayer de mettre en place des documents de référence pour aider à la compréhension et à la préservation des zones humides.

1.3 ASSOCIER GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET GESTION DU RISQUE D'INONDATION

1.4 DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE

- Le nouvel observatoire des milieux humides préparé durant le précédent plan sera officiellement lancé le 2 février 2014.
- Un déficit de connaissance important persiste en termes de cartographie et d'inventaire.
- Nécessité de se doter d'une carte de référence à l'échelle nationale pour la définition et l'évaluation des politiques, qui soit articulée avec la production d'inventaires locaux.
- Accroître les connaissances sur les services rendus et le coût des pertes de fonctionnalité et développer la communication sur ces sujets.
- Puisque des crédits à l'innovation et à la recherche sont prévus, lancer un appel à projets pour travailler sur la production de la valeur ajoutée environnementale des activités agricoles en zones humides, et sur la manière dont cette valeur ajoutée peut par la suite être valorisée dans les filières.
- Créer un observatoire des politiques publiques sur les sites Ramsar, dans le volet Ramsar de l'observatoire de la biodiversité.
- Faire des sites Ramsar un laboratoire des méthodes de gestion.

1.5 APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE RAMSAR ET DE LA CONVENTION POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

- Faire des différents sites Ramsar les fers de lance de l'action en faveur des zones humides,
- Utiliser le logo Ramsar comme un label de qualité touristique,

1.6 COMMUNICATION-FORMATION-SENSIBILISATION

- Changer l'image des zones humides
- Créer une image positive d'une destination n'a pas pour seule vocation d'attirer les touristes. C'est également un facteur de crédibilité et de fierté pour les habitants, mais également une source de soutien politique.
- Que les fonctions et services rendus par les zones humides soient mis en avant pour une perception plus positive
- Il nous faut parvenir à positiver la zone humide, afin qu'elle ne soit plus seulement perçue comme une contrainte pénalisante pour le territoire, mais comme un acteur intervenant dans l'aménagement du territoire. Nous devons pour cela communiquer sur le fait qu'une zone humide n'est pas une boîte fermée, mais est en lien avec son amont et son aval et que le service rendu dépasse les frontières de cette zone humide.
- Changer de paradigme et de ne plus regarder les zones humides comme des zones handicapées mais comme des zones riches de leurs fonctionnalités.
- Parler d'espace de fonctionnalité.

2 Sur les aspects de gouvernance

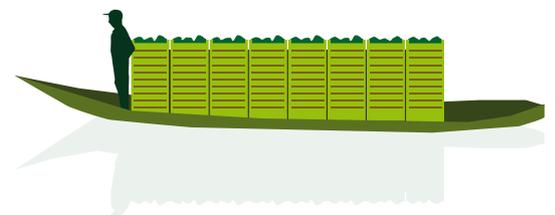
- Les zones humides sont à la croisée de toutes les politiques sectorielles (eau, biodiversité, agriculture, urbanisme...)
- Le nouveau plan pourrait tirer bénéfice d'un portage de haut niveau
- Les partenaires pourraient être responsabilisés par le portage de certaines actions.
- Que chacun des grands thèmes, notamment ceux concernant le pastoralisme, le milieu urbain et les risques d'inondation, soient portés par des politiques.
- Pour la Commission nationale « milieux humides » - s'inspirer de la Commission nationale des biens du patrimoine mondial qui est coprésidé par les ministres de l'Ecologie et de la Culture.
- La Commission nationale pourrait également associer des représentants de la culture.
- La préservation des zones humides gagnerait à être intégrée dans tous les plans stratégiques, comme les contrats Etat-Région, les SDAGE, les documents de mise en œuvre de la PAC...
- Décliner ce plan national en plans régionaux pour être au plus près du terrain, C'est peut-être une proposition solennelle à faire aux régions à l'occasion du lancement du plan.

3 Autres propositions

- Mettre l'accent sur l'action à mener, dans une volonté offensive de restauration de ces milieux.
- Introduire la dimension culturelle dans le plan.
- Ne pas créer des territoires à deux vitesses : ceux en mauvais état qu'on peut se permettre de dégrader encore plus et d'autres plus remarquables qui font l'objet de tous les soins.
- Mettre en valeur les démarches d'évitement.
- Concernant les mesures compensatoires, être très vigilant à ne pas créer d'effet d'aubaine.
- Pour maintenir des milieux humides de qualité, il faut maintenir et faire-valoir le savoir-faire qui y est lié et le faire passer dans la modernité sans que la culture initiale soit perdue.
- Organiser des actions de police environnementale adaptées aux enjeux d'une zone humide.
- Les têtes de bassin sont une thématique importante à mettre en avant dans le futur plan, notamment via l'intégration de leur rôle dans la préservation de la ressource en eau, le soutien à l'étiage et l'épuration des eaux, dans les documents de planification, qui auront alors un rôle à jouer dans la préservation de ces milieux.
- Un autre enjeu important est la continuité écologique dans les milieux littoraux, ce qui permet de plus d'établir des liens avec d'autres politiques sectorielles, notamment celles liées aux autres directives européennes (milieu littoral, inondation, Habitats, Oiseaux...), mais également d'autres plans comme ceux liés à la continuité écologique ou le plan européen Anguilles.
- Nécessité de clarification au niveau législatif et dans la réglementation.
- Problème des plantes invasives.
- Reconnaître le tourisme en tant que service écosystémique et l'intégrer dans les plans et politiques nationaux pour les zones humides.

4 Ce qu'il reste à faire/2e PNAZH

- Réduction de l'impact des infrastructures de transport et portuaire, de l'extraction de granulats et du développement urbain.
- Mobilisation de la fiscalité.
- Relance de l'initiative MedWet pour les zones humides en Méditerranée.
- Projet de Parc national zones humides.
- Désignation de nouveaux sites Ramsar.
- Amélioration de la formation des agriculteurs, des urbanistes et des ingénieurs.





Synthèse des ateliers des précédents séminaires Ramsar et mise en œuvre de ces propositions

Décembre 2013

Bastien COÏC - Animateur de réseau - Association Ramsar France

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION RAMSAR FRANCE

L'association Ramsar France a été créée en septembre 2011 suite aux conclusions des deux premiers séminaires de sites Ramsar, à la demande des animateurs de site. Le souhait initial était de fédérer les gestionnaires de sites Ramsar et de créer un lien entre les réflexions et les résolutions de la convention de Ramsar et les sites français désignés.

Elle s'est fixé quatre objectifs principaux :

- faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France ;
- encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits ;
- créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances, à la fois entre sites Ramsar, entre les sites Ramsar et les zones humides non labellisées et entre les sites Ramsar et le grand public.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour réaliser cette synthèse, l'ensemble des résumés des ateliers précédents a été compilé et les propositions ont été classées. Elles ont ensuite été réorganisées selon une architecture orientation-thème-action, chaque action pouvant elle-même contenir une ou plusieurs sous-actions concrètes ponctuelles. Pour chaque action un indicateur d'avancement a été mis en place, et les structures en charge de chaque action ont été identifiées.

1 RÉSUMÉ

Ce travail présente la synthèse des propositions faites lors des ateliers des différents séminaires Ramsar (de 2010 à 2013). Au total, environ 80 propositions ont été synthétisées en quatre thèmes, 11 orientations et 30 actions :

- améliorer la gestion des sites Ramsar
- développer l'animation de réseau
- améliorer la communication autour du label Ramsar
- actions courantes de l'association Ramsar France

Un quart de ces actions ont été réalisées, concernant surtout la communication et l'information autour du label et de l'association. Un peu plus de 40 % ont été initiées et sont en cours de réalisation : des actions de fond permanentes et l'étude à moyen terme sur l'état des lieux des sites Ramsar. De nombreuses choses restent à faire, notamment en termes d'amélioration de la gestion des sites et d'animation du réseau, ce qui nécessite une mobilisation de l'ensemble des sites Ramsar français.

COÏC, B. 2013. *Synthèse des ateliers des précédents séminaires Ramsar et mise en œuvre de ces propositions*. Association Ramsar France, 11p.

AXE 1 : AMELIORER LA GESTION DES SITES RAMSAR

Thème A : En lien avec les services de l'Etat

Action 1. Réaliser l'état des lieux des sites pour identifier ceux faisant l'objet d'une bonne gestion

Action 2. Faciliter la traduction opérationnelle des résolutions votées à chaque conférence des parties Ramsar

Action 3. Intégrer les sites Ramsar dans le projet de Trame verte et bleue, notamment dans les schémas régionaux de cohérence écologique

Thème B : Par des mesures agricoles

Action 4. Soutenir toutes les actions en faveur du développement des MAE zones humides

Action 5. Appuyer la mise en place d'une Indemnité Spéciale Zones humides, notamment dans le cadre de la prochaine PAC (Politique Agricole Commune)

Thèmes C : Pour l'accueil du public

Action 6. Gérer l'ouverture du site Ramsar au grand public

Action 7. Améliorer la signalétique des sites

AXE 2 : DEVELOPPER L'ANIMATION DE RESEAU

Thème D : Développer des partenariats entre sites Ramsar

Action 8. Faire l'inventaire des partenariats dans les sites Ramsar

Action 9. Favoriser et développer des opérations de jumelage et de parrainage de sites Ramsar

Action 10. Faire sortir la communication de la sphère technique, envisager des partenariats avec d'autres réseaux ou vecteurs

Thème E : Partager les retours d'expérience au sein du réseau

Action 11. Établir un réseau basé sur les membres de l'association Ramsar France

Action 12. Favoriser les échanges de bonnes pratiques au sein du réseau et capitaliser les bonnes expériences

Thème F : Encourager la désignation de nouveaux sites

Action 13. Proposer une sélection de sites Ramsar potentiels

Action 14. Obtenir la désignation officielle d'une structure de gestion, des organismes coordinateurs et des correspondants pour chaque site Ramsar

AXE 3 : AMELIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DU LABEL RAMSAR

Thème G : Au sein du portail national sur les ZH

Action 15. Mettre en place un site internet dédié, actualisé par l'association et les pôles-relais

Action 16. Créer et mettre à disposition du contenu sur Ramsar et les zones humides

Action 17. Tenir à jour les informations disponibles

Thème H : Lors de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH)

Action 18. Animer, avec les Pôles-relais ZH, la prochaine Journée mondiale et veiller à l'implication de tous les sites

Action 19. Mieux couvrir les séminaires Ramsar par les médias

Thème I : En mettant à disposition des outils de communication

Action 20. Remise du diplôme Ramsar du site au gestionnaire du site lors d'une manifestation médiatisée

Action 21. Exposer le point de vue de Ramsar France via des pages réservées dans la revue «Zones Humides Infos»

Action 22. Concevoir une boîte à outils de communication : logo, cartes, film, livre, plaquette.

Thème J : En valorisant les spécificités de ce label

Action 23. Promouvoir le réseau des 42 sites Ramsar dans leur diversité écologique, sociale et culturelle

Action 24. Identifier et faire connaître une espèce emblématique de chaque zone Ramsar

Action 25. Développer le volet culturel des sites Ramsar (produits / activités / savoir-faire)

Thème K : En appliquant des principes de base

Action 26. Faire porter par les élus de l'association des messages sur les zones humides adressés aux autres élus, afin d'amorcer une dynamique positive

Action 27. Construire une synergie entre les Pôles-relais zones humides et l'association Ramsar France pour promouvoir le label Ramsar

Action 28. Faire naître une identité et une appartenance à un label d'excellence

AXE 4 : ACTIONS COURANTES DE L'ASSOCIATION RAMSAR FRANCE

Action 29. Améliorer la visibilité de l'association

Action 30. Être reconnu au niveau national

AXE I : AMELIORER LA GESTION DES SITES RAMSAR

Thème A : En lien avec les services de l'Etat

Action 1. Réaliser l'état des lieux des sites pour identifier ceux faisant l'objet d'une bonne gestion

L'objectif de cette action, financée en grande partie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, est de réaliser un état des lieux des sites Ramsar de ce bassin, pour identifier ceux faisant l'objet d'une bonne gestion. L'objectif étant d'étendre cette étude aux autres grands bassins hydrographiques français. La méthodologie consiste à récupérer toute la documentation disponible du site (Fiche Descriptive Ramsar, Document d'Objectifs Natura 2000, etc.) avant de rencontrer le(s) gestionnaire(s) pour identifier les critères permettant de juger de la qualité de la gestion, et le cas échéant donner des pistes d'amélioration. Cette action comprend également l'identification de sites orphelins de structures de gestion et la recherche de structures qui accepteraient de prendre en charge cette gestion.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France

Action 2. Faciliter la traduction opérationnelle des résolutions votées à chaque conférence des parties Ramsar

L'objectif est de transmettre et de rendre applicable au niveau local (au niveau des gestionnaires des sites Ramsar) les décisions prises au niveau international entre le secrétariat de la convention de Ramsar et les pays contractants.

Avancement : Non réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Ministère en charge de l'Ecologie
Association Ramsar France

Action 3. Intégrer les sites Ramsar dans le projet de Trame verte et bleue, notamment dans les schémas régionaux de cohérence écologique

La prise en compte des sites Ramsar (et d'une façon générale des zones humides) dans les schémas régionaux de cohérence écologique, ainsi que la préservation et la consolidation du maillage des zones humides sont nécessaires pour assurer une continuité écologique.

Avancement : Non renseigné

Structure(s) en charge de l'action : Non identifié

Thème B : Par des mesures agricoles

Action 4. Soutenir toutes les actions en faveur du développement des MAE zones humides

Cette demande, renouvelée à chaque séminaire des gestionnaires des sites Ramsar, était effectuée en vue de la préparation de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC 2014-2020), arguant que sans ce développement, il ne pourrait y avoir d'actions constructives et dynamiques pour la bonne gestion des zones humides

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Ministère en charge de l'Écologie
Ministère en charge de l'Agriculture
Agences de l'Eau

Action 5. Appuyer la mise en place d'une Indemnité Spéciale Zones humides, notamment dans le cadre de la prochaine PAC

Cet accompagnement financier était également plébiscité, car ces territoires, comme les zones de montagne, induisent des contraintes d'exploitation. Une indemnité compensatoire spécifique aux zones humides permettrait d'encourager le maintien d'une activité sur ces milieux, garante de leur préservation (compensation des surcoûts / manque à gagner des agriculteurs en zones humides) mais aussi de rémunérer les agriculteurs pour leurs services rendus (paiement pour services écosystémiques).

Avancement : Non réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Ministère en charge de l'Écologie
Ministère en charge de l'Agriculture

Thèmes C : Pour l'accueil du public

Action 6. Gérer l'ouverture du site Ramsar au grand public

La structure en charge de la gestion du site doit décider l'ouverture (ou non) de tout ou partie du site Ramsar au public ; mettre en place une stratégie d'ouverture ; prévoir les moyens d'information et d'encadrement pour que cette ouverture ne mette pas en péril l'intégrité du site ; initier un travail sur la pédagogie et la sensibilisation des habitants du site Ramsar pour aller dans le sens de l'utilisation rationnelle des zones humides.

Avancement : Non renseigné

Structure(s) en charge de l'action : Sites Ramsar

Action 7. Améliorer la signalétique des sites

Un totem a été réalisé dans les années 90 et distribué aux structures de gestion. Mais il a été peu valorisé. En France les entrées des territoires remarquables (parcs, réserves, sites classés) sont signalés sur les routes et chemins par des panneaux. Il conviendrait de s'en inspirer et de s'adapter aux situations locales.

Avancement : Non renseigné

Structure(s) en charge de l'action : Sites Ramsar

AXE 2 : DÉVELOPPER L'ANIMATION DE RÉSEAU

Thème D : Développer des partenariats entre sites Ramsar

Action 8. Faire l'inventaire des partenariats dans les sites Ramsar

Une fois cet inventaire réalisé, mettre à disposition des données fonctionnelles pour faciliter les échanges entre les sites qui participent au même réseau biologique (PNR, RN, etc.).

Avancement : Non réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar concernés

Action 9. Favoriser et développer des opérations de jumelage et de parrainage de sites Ramsar

Favoriser le développement de partenariats techniques et financiers aussi bien l'échelle locale qu'internationale dans et entre les sites Ramsar. Jumelage entre sites Ramsar ou des programmes d'action et de connaissance (LIFE+, Interreg) : Narbonnaise/Bénin, Jura/Suisse, Camargue/Maroc, Lorraine/Danube/Roumanie, Belgique/Luxembourg, Marais de Guérande/Afrique, Brenne/programme Life, Marais Audomarois/Plaine de l'Yser, (Belgique)/Ferlo (Sénégal) etc

Avancement : Non réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar concernés

Action 10. Faire sortir la communication de la sphère technique, envisager des partenariats avec d'autres réseaux ou vecteurs

Développement de produits (guide de randonnées naturalistes) et d'animations (lors de la Journée Mondiale des Zones Humides) à destination du grand public..

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar concernés

Thème E : Partager les retours d'expérience au sein du réseau

Action 11. Établir un réseau basé sur les membres de l'association Ramsar France

La collecte des coordonnées des gestionnaires, ainsi que leur suivi permet de leur transmettre de l'information, ou solliciter leur participation à des projets valorisant à la fois leurs sites, les sites Ramsar et les zones humides en général

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France

Action 12. Favoriser les échanges de bonnes pratiques au sein du réseau et capitaliser les bonnes expériences

Les gestionnaires de sites ayant mené des actions exemplaires d'utilisation rationnelle dans leurs sites Ramsar devraient diffuser les suivis et les résultats. Cet échange et leur transmission aux élus et aux gestionnaires permettra le développement de ces bonnes pratiques dans d'autres sites Ramsar, dans d'autres zones humides. Il s'agit également d'organiser des rencontres régulières et des séminaires techniques, comme le séminaire annuel des gestionnaires de sites Ramsar.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar

Thème F : Encourager la désignation de nouveaux sites

Action 13. Proposer une sélection de sites Ramsar potentiels

La sélection de ces sites Ramsar potentiels induit à la fois un encouragement à la désignation de nouveaux sites (auprès des structures potentiellement gestionnaires) et l'accompagnement des dossiers de labellisation. Cette action passe également par la création d'un guide « mode d'emploi » à l'attention des élus et d'un vade-mecum des valeurs Ramsar, notamment pour les nouvelles structures gestionnaires.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France

Action 14. Obtenir la désignation officielle d'une structure de gestion, des organismes coordinateurs et des correspondants pour chaque site Ramsar

Une fois cette liste constituée, l'objectif est de la tenir à jour et de la mettre à disposition des gestionnaires de ces sites, afin qu'ils puissent échanger sur leurs retours d'expérience, et/ou se contacter directement.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Ministère en charge de l'Écologie
DREALs

AXE 3 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DU LABEL RAMSAR

Thème G : Au sein du portail national sur les ZH

Action 15. Mettre en place un site internet dédié, actualisé par l'association et les pôles-relais

Le portail national sur les zones humides regroupe toutes les informations sur les zones humides et sur les sites Ramsar

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : ONEMA
Pôles-relais zones humides
Association Ramsar France

Action 16. Créer et mettre à disposition du contenu sur Ramsar et les zones humides

Depuis les propositions des premiers séminaires, différentes actions ont été réalisées comme la création d'une page internet de l'association Ramsar France, la mise à disposition d'un fil d'actualités Ramsar au niveau français, la réalisation de fiches récapitulatives sur chaque site Ramsar français, des retours d'expériences et autres informations sur les sites Ramsar...

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : ONEMA
Association Ramsar France

Action 17. Tenir à jour les informations disponibles

Mise à jour des cartes, des fiches des sites Ramsar, des coordinateurs, des gestionnaires et structures d'accueil du public etc.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : ONEMA
Association Ramsar France

Thème H : Lors de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH)

Action 18. Animer, avec les Pôles-relais ZH, la prochaine Journée mondiale et veiller à l'implication de tous les sites

Diffuser l'information auprès des sites Ramsar métropolitains et ultramarins. Créer des événements nationaux autour du 2 février de chaque année. Les inviter à saisir sur le portail zones humides leurs animations en lien avec la Journée Mondiale des Zones Humides

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : ONEMA
Pôles-relais zones humides
SNPN
LPO
Association Ramsar France

Action 19. Mieux couvrir les séminaires Ramsar par les médias

Inviter systématiquement la presse locale à couvrir l'évènement, afin que la population s'approprie le territoire et l'identifie comme un site d'importance internationale

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Structure organisatrice du séminaire

Thème I : En mettant à disposition des outils de communication

Action 20. Remise du diplôme Ramsar du site au gestionnaire du site lors d'une manifestation médiatisée

Tout comme l'action 19, la remise du diplôme Ramsar avec la presse permet une appropriation et une reconnaissance du territoire par la population et les élus.

Avancement : Non réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar désignés

Action 21. Exposer le point de vue de Ramsar France via des pages réservées dans la revue «Zones Humides Infos»

Permet d'avoir un organe de communication bien identifié, lu par un public sensible à la thématique des zones humides, et de mutualiser les ressources avec ses partenaires.

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Groupe ZH Infos
SNPN

Action 22. Concevoir une boîte à outils de communication : logo, cartes, film, livre, plaquette.

Cette boîte à outils permettrait de faire connaître le label Ramsar à travers des supports variés. Par exemple, un guide des randonnées naturalistes sur les sites Ramsar est en projet (avec une déclinaison en topoguides individuels), en collaboration avec Biotope Éditions, qui concernerait 20 itinéraires de randonnée sur 20 sites Ramsar. Il permettrait ainsi aux randonneurs de visiter les sites Ramsar, en étant sensibilisés aux paysages, à la faune et à la flore de ces milieux.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
ONEMA
Pôles-relais zones humides
Biotope Éditions
Sites Ramsar

Thème J : En valorisant les spécificités de ce label

Action 23. Promouvoir le réseau des 42 sites Ramsar dans leur diversité écologique, sociale et culturelle

Identifier les correspondants attentifs aux zones humides dans les médias nationaux et assortir chaque évènement, chaque initiative d'un communiqué de presse.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar
ONEMA
Pôles-relais ZH

Action 24. Identifier et faire connaître une espèce emblématique de chaque zone Ramsar

Cette idée est évoquée depuis plusieurs années. Elle permettrait une reconnaissance et une appropriation locale, et d'avoir un suivi d'une (ou deux) espèce(s) par zone humide. Ainsi, la communication est facilitée grâce à cette « image de marque ». Cela permet également de montrer que les sites Ramsar contribuent au suivi et à la protection des espèces. Ces résultats s'intègrent de plus dans les démarches d'observatoire.

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar

Action 25. Développer le volet culturel des sites Ramsar (produits / activités / savoir-faire)

Mieux valoriser les productions des zones humides, de toute nature. Envisager une thématique sur les produits des zones humides au salon de l'agriculture. Valoriser ces aspects lors de la JMZH (exemple : la Journée mondiale des zones humides 2014 qui a pour thème l'agriculture en zone humide est une vraie opportunité pour la valorisation des savoirs et savoir-faire et des spécificités du label Ramsar).

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
ONEMA
APCA
Pôles-relais zones humides

Thème K : En appliquant des principes de base

Action 26. Faire porter par les élus de l'association des messages sur les zones humides adressés aux autres élus, afin d'amorcer une dynamique positive

Faire prendre en compte le label Ramsar chez les partenaires techniques et financiers des sites. S'insérer dans les démarches territoriales pour donner du sens au réseau

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Groupe ZH Infos

Action 27. Construire une synergie entre les Pôles-relais zones humides et l'association Ramsar France pour promouvoir le label Ramsar

S'appuyer sur les Pôles-relais zones humides comme plateforme d'échanges et de mise en réseau, et pour les actions de communication

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Pôles-relais ZH
Association Ramsar France

Action 28. Faire naître une identité et une appartenance à un label d'excellence

Faire en sorte que les acteurs locaux soient fiers de voir leurs actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, d'utilisation rationnelle, reconnues par l'inscription de leur zone humide sur la liste Ramsar. Développer les actions de sensibilisation pour faciliter l'appropriation de la préservation des Zones Humides

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France
Sites Ramsar

AXE 4 : ACTIONS COURANTES DE L'ASSOCIATION RAMSAR FRANCE

Action 29. Améliorer la visibilité de l'association

Plusieurs sous-actions ont été mises en place afin que l'association Ramsar France soit identifiée par les acteurs des zones humides : création d'une plaquette d'information sur ses missions et son activité, recrutement d'un animateur à temps complet en avril 2013 pour assurer une veille et un suivi rigoureux des domaines relevant de sa compétence.

Avancement : Réalisé

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France

Action 30. Être reconnu au niveau national

La reconnaissance au niveau national passe par une intervention pour le lancement d'un 3ème plan national d'actions en faveur des milieux humides (article dans Zones Humides Infos, Thèmes abordés lors du 5ème séminaire des gestionnaires de sites Ramsar), une participation aux réunions ayant trait aux zones humides (groupes de travail PNAMH, ONB Milieux Humides etc.) et un portage de message à portée politique en faveur des zones humides (en lien avec le groupe Zones Humides

Avancement : En cours de réalisation

Structure(s) en charge de l'action : Association Ramsar France

13 novembre : journée technique sur la planification des territoires en zones humides

1/ introductions

Bruno MAGNIER Maire de Saint-Omer

« On m'a mis un très beau pupitre pour poser mes notes et sans doute mon discours, mais je n'en ai pas et je vais tout simplement vous parler du territoire avec le cœur.

J'en discutais avec mon voisin, Hervé POHER, qui est le président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en disant que, évidemment, parler avec le cœur c'est plus simple que d'avoir un discours politiquement correct. Alors, tout simplement, vous êtes sur un territoire exceptionnel. Exceptionnel puisque nous accumulons les labels : le label Ramsar évidemment, puisque vous êtes ici pour en discuter et échanger sur les zones humides.

Nous avons aussi la désignation « Man and Biosphere », qui vient de nous être attribuée. Et puis, le 14 novembre, c'est-à-dire demain, nous sommes à Paris pour défendre l'extension du label Ville d'art et d'histoire au label Pays d'art et d'histoire. Et puis nous sommes aussi, à Saint-Omer, la ville la plus importante du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale puisque Boulogne et Calais n'y sont pas.

Nous sommes donc aussi en renouvellement de la charte qui sera signée prochainement par le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT, s'il a le temps de la signer. Je ne sais pas si ce sera lui ou Martine AUBRY, mais il y a un Premier Ministre qui va bientôt signer cette charte. N'est-ce pas Hervé ?

Vous êtes sur un territoire exceptionnel. Je vais vous présenter en quelques mots la ville de Saint-Omer. La ville de Saint-Omer c'est une ville patrimoniale, évidemment, avec un patrimoine religieux tout à fait extraordinaire. Nous venons de terminer l'inventaire des objets mobiliers ou d'art sur la ville de Saint-Omer, grâce au Conseil régional. Nous avons dénombré 15 objets d'art ou de mobilier par habitant. C'est tout à fait phénoménal puisque vous savez que cela n'existe nulle part ailleurs.

Saint-Omer c'est une ville riche de son patrimoine culturel, mais c'est aussi une ville riche de son patrimoine naturel, puisque 38 % du Marais Audomarois est situé sur le territoire de Saint-Omer. Ce sont 1440 ha pour la ville de Saint-Omer dont 90 ha intra-muros dans les remparts Vauban, avec un jardin extraordinaire aussi, que je vous invite à visiter, de 21 ha. 88 % de la ville de Saint-Omer, c'est du patrimoine vert. 88 % du patrimoine de Saint-Omer c'est de la nature et de l'environnement qui nous est tout à fait favorable et qui donne à Saint-Omer une image tout à fait positive, en lien avec son patrimoine religieux et son patrimoine naturel.

Vous le savez aussi, Saint-Omer regorge de richesses qui sont insoupçonnées. Par exemple, Gutenberg quand il a imprimé la bible, en a imprimé 450 : la bible de Gutenberg qui a permis de propager les connaissances vers 1400-1450 si je ne me trompe pas (la propagation de cette connaissance par la bible de Gutenberg aujourd'hui c'est l'internet).

Il en reste 32 dans le monde et la ville de Saint-Omer possède une bible de Gutenberg. Vous voyez, les richesses que nous avons à Saint-Omer sont tout à fait phénoménales. Je sais que vous allez passer trois ou quatre jours parmi nous, je vous invite à visiter la ville évidemment, à découvrir ses richesses, sa gastronomie aussi et puis à échanger entre vous sur les zones humides, évidemment le Marais audomarois, dernier marais cultivé et habité. Un marais qui produit du chou-fleur, des endives et une cinquantaine de légumes... Vous allez en discuter entre vous. Et une richesse en eau aussi qui est tout à fait incomparable au nord de Paris et dans le Nord-Pas-de-Calais, puisque vous savez que Saint-Omer et son territoire, le Pays de Saint-Omer, c'est le réservoir en eau du Nord-Pas-de-Calais.

Je conclurai tout simplement en disant aussi - pour la petite anecdote car on m'a dit que parmi vous il y avait des gens très sérieux sur le temps de travail et puis des gens un petit peu fêtards en dehors des temps de travail - qu'à Saint-Omer nous produisons aussi 3 millions d'hectolitres de bière. Donc la première brasserie indépendante de France est sur Saint-Omer avec la bière de Saint-Omer. Je vous invite à en boire quelques-unes au long de ces trois jours que vous allez passer parmi nous. »

Jérôme BIGNON, président de l'association Ramsar France

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chers amis de Ramsar, Je voudrais saluer également Tobias SALATHE, qui est notre représentant de la convention de Ramsar. Il est le représentant pour l'Europe de Ramsar et il nous fait l'amitié très régulière de venir à nos forums. Je le salue tout particulièrement parce qu'il est arrivé de Suisse pour passer ces trois jours avec nous.

Un mot pour vous dire que je suis heureux à bien des titres d'être avec vous. D'abord je voudrais peut-être le dire en tant que Picard, parce qu'avec nos amis du Pas-de-Calais, nous entretenons en Picardie des relations étroites, anciennes et relativement fructueuses.

La plus récente étant la mise en place du Parc marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Je suis heureux de me retrouver spécifiquement à Saint-Omer où je suis déjà venu à l'invitation de Luc et des élus qui l'entourent pour visiter le Marais Audomarois.

Donc c'est pour moi un plaisir renouvelé d'être ici et de voir à quel point votre région, votre département sont efficaces, utiles, ambitieux et tenaces sur ces sujets qui nous réunissent. La deuxième raison que j'ai d'être heureux, c'est de voir que l'histoire que nous avons commencée d'écrire avec Ramsar France il y a maintenant quatre ou cinq ans, se poursuit à un bon rythme. Nous avons imaginé à Evian puis à l'île de Ré, puis consolidé en Camargue, et puis enfin réussi l'année dernière en Brenne, à poser les bases d'un partenariat entre les sites qui ont la charge, l'honneur, de gérer des marais, des zones humides d'importance internationale désignées au titre de la convention de Ramsar, qui regroupe aujourd'hui - si les renseignements qui étaient sur internet hier soir sont bons - 168 pays. L'action que nous avons menée depuis quatre ou cinq ans - une poignée puis aujourd'hui un groupe - est une action efficace qui a été rejointe par de nombreux acteurs et c'est à ces acteurs que je voudrais dire merci, parce que si nous sommes ici aujourd'hui c'est en partie grâce à ceux qui ont vu qu'à travers ce projet il y avait quelque chose d'intéressant à faire.



On va le démontrer, pendant les trois jours qui nous réunissent aujourd'hui, à la fois dans ces journées techniques qui ont lieu aujourd'hui, spécifiquement consacrées à la région dans laquelle nous sommes et à la micro région dans laquelle nous sommes, c'est-à-dire le Marais Audomarois. Mais aussi demain par des échanges d'expériences, par des réflexions sur le troisième plan d'action zones humides, et puis également par la consécration de beaucoup de bonnes choses pour la région dans laquelle vous êtes, puisque vous n'arrêtez pas de collectionner des labels qui démontrent son dynamisme.

Tout cela c'est beaucoup de bonheur, je le dis en mon nom, et je le dis également au nom de tout le Conseil d'administration qui se réunit avec beaucoup de dynamisme pour essayer de faire avancer ce beau dossier que constitue la préservation, la gestion des zones humides.

Un mot pour terminer. Nous ne sommes pas encore dans les remerciements car nous venons d'arriver, mais nous sommes quand même dans les remerciements pour l'accueil, et je finis par cela.

Je voudrais dire à Monsieur DOYER et à Luc - puisque ce sont mes interlocuteurs, nos interlocuteurs, au Conseil d'administration - tout le plaisir que nous avons eu à travailler avec eux à la mise en place. Et je dois dire que l'accueil que nous avons eu ce matin confirme l'intuition qui était la nôtre que nous serions reçus de façon à la fois sympathique, chaleureuse, mais en même temps très intéressante ici à Saint-Omer, dans cette ville au riche patrimoine culturel et naturel. Je voulais leur dire très sincèrement merci.

Ils ont été extrêmement robustes dans leur façon de préparer, dans leur façon d'expliquer les atouts de leur région, dans leur façon de faire valoir que nous passerions trois jours extrêmement riches ici et que nous allions ainsi consolider l'image de Ramsar France mais aussi, nous l'espérons, à la fois promouvoir Ramsar en France. La journée mondiale des zones humides a lieu dans peu de temps maintenant et c'est une bonne occasion de se mettre en jambes pour promouvoir cette journée mondiale des zones humides, mais aussi pour promouvoir de nouveaux sites Ramsar, mais aussi pour inciter ceux qui gèrent leur site Ramsar avec peut-être moins de détermination que vous ne le faites ici, à monter dans le train avec nous.

Merci à tous les deux vraiment pour votre participation efficace, qui était indispensable ici évidemment, mais qui a été indispensable pour préparer en confiance avec vous tous ces trois journées.

Je vous souhaite ces trois journées fructueuses, utiles et je suis sûr qu'elles le seront. Et à très bientôt puisque nous aurons l'occasion de nous reparler. »



Hervé POHER, président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

« Mesdames et Messieurs,

Je serai rapide parce que vous êtes venus ici pour entendre des discours techniques et pas des discours politiques.

Mais permettez-moi tout simplement, en tant que président du Parc, de vous souhaiter la bienvenue dans ce territoire d'exemplarité, d'exception et d'excellence.

Cela semble un peu immodeste de ma part, mais vous savez très bien que dans notre monde de communication, cela ne sert à rien d'être modeste. Si on est bon, autant le dire.

Territoire d'exemplarité parce qu'il a été dit tout à l'heure par Monsieur le Maire, que nous attendions une signature : nous allons bientôt avoir une signature validant notre nouvelle charte.

Exemplarité parce que cette charte rassemble 154 communes, 13 EPCI, deux départements, une région, quatre chambres consulaires, tout cela dans une même dynamique collective, en disant ce qui est important chez nous, c'est d'être dans un parc, c'est l'esprit parc, c'est la démarche parc, ce sont nos paysages, c'est notre environnement, c'est l'endroit où on vit. C'est cela qui est important. Et nous avons réussi à créer cette dynamique positive, cette dynamique collective pour pouvoir dire

« Nous sommes fiers d'être dans un Parc ».

Pays d'exemplarité et d'exception parce que figurez-vous que vous êtes dans le Parc naturel des Caps et marais d'Opale et dans ce parc vous avez un Grand site national classé, qui est le site des Caps, classé depuis 2011, vous avez une Réserve nationale, la réserve du Romelaère, vous avez un site Ramsar et vous êtes désigné Man and Biosphere par l'Unesco. Et je crois qu'en plus il va y avoir un nouveau titre qui va bientôt tomber, demain ou après-demain.

A tel point que j'ai dit à mes collaborateurs et aux élus du Parc : arrêtez de chercher les labels. Nous allons bientôt ressembler à des maréchaux russes, vous savez. Nous aurons tellement de médailles que nous allons pencher d'un côté. Et en plus, à force d'avoir des labels, nous allons être jalouxés mais c'est bon d'être jalouxé quand même.

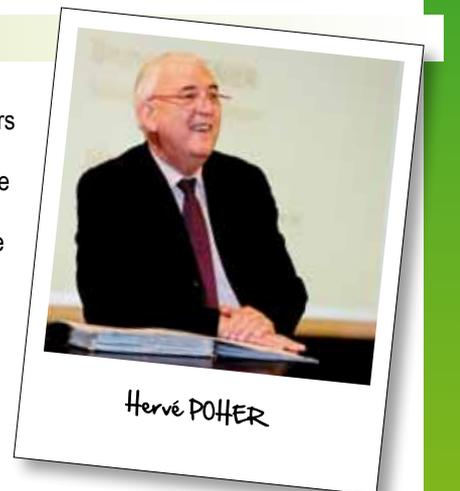
Alors c'est bien, c'est fort, c'est grand pour un territoire d'avoir autant de marques de distinction. Mais c'est vrai qu'aussi pour nous ça sert à une certaine fierté, à prouver que nous existons autrement que par les clichés, que par les images qu'on voit régulièrement à la télévision ou dans les journaux. Vous savez, ce pays noir avec des gueules noires sous un ciel noir. Le Nord-Pas-de-Calais c'est aussi un Parc, c'est un parc avec des paysages, c'est un parc avec des falaises, c'est un parc avec des mouettes, c'est un parc avec du sable, c'est un parc avec du vent, c'est un parc où il fait bon vivre. C'est un parc où on a des jouissances, et je le dis régulièrement quand j'interviens, parce que je suis aussi responsable du Grand site des Caps. C'est un Parc où on a des jouissances et les jouissances cela veut dire un plaisir des sens. C'est-à-dire que vous avez la jouissance de la vue, de l'oreille, du nez, du goût, vous avez une jouissance du toucher. Et cela c'est possible dans un parc. Et cela change complètement l'image classique que l'on montre à l'extérieur du Nord-Pas-de-Calais. Le Nord-Pas-de-Calais c'est l'endroit où il y a le plus de malades, le plus de cancers, c'est l'endroit où on boit comme des trous. En plus la semaine dernière nous avons appris que nous n'étions pas les premiers. Nous sommes devenus troisième. Il y a l'Hérault et la Bretagne avant nous. Nous ne sommes que troisième maintenant. Alors cela dit, la meilleure boisson, Monsieur le Maire, c'est vrai, c'est la bière. Arrêtez de boire du vin, ne buvez que de la bière. De toute façon, la bière c'est entre 4 et 6°, soit la moitié du vin, donc vous pouvez en boire deux fois plus, c'est mathématique.

Tout cela pour dire, Mesdames et Messieurs, que vous êtes dans un territoire d'exception ici.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont organisé ces trois jours. Je voudrais remercier les sponsors. Je ne vais pas tous les citer parce que pendant les trois jours vous aurez l'occasion d'entendre leurs noms. Je voudrais remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour cette journée technique.

Je voudrais terminer en disant : vous savez, en politique, c'est comme dans la vie. Un philosophe disait « l'homme n'est pas ce qu'il dit l'homme est ce qu'il fait ». Je voudrais simplement vous souhaiter la bienvenue dans le pays des gens qui font, tout simplement.

Merci à vous. »



« Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Bonjour à toutes et bonjour à tous,

Joël DUQUENOY devait être parmi nous ce matin pour introduire ce cinquième séminaire Ramsar. Il est retenu par une réunion importante à l'extérieur de la CASO, il m'a demandé de l'excuser et de vous lire le petit mot qu'il avait préparé à votre intention.

Bravo tout d'abord Monsieur le Maire pour cette salle superbement aménagée et décorée pour ce grand événement qu'est le cinquième séminaire des animateurs de sites Ramsar.

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cet événement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer. La reconnaissance du marais au titre de la convention Ramsar en 2008 souligne l'importance de cette zone humide. Ont été également désignées comme zone Ramsar toutes les communes dont le marais constitue une partie de leur territoire. Cette limite administrative intègre quinze communes sur deux départements, comme l'a rappelé à l'instant Hervé POHER, aux ambitions et préoccupations communes : la préservation de l'identité du marais et de son attractivité.

Le Marais Audomarois, surnommé aussi la Petite Venise du Nord, est bien évidemment un des points d'attractivité de notre territoire. Chaque commune de la CASO a de près ou de loin une attache dans ce marais. L'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association Ramsar France était une évidence. Cette volonté d'adhésion a été collectivement portée par l'ensemble des élus des communes du marais. De même, les communes du périmètre Ramsar du Marais Audomarois ont su s'unir et prendre en considération l'importance d'une démarche collective d'adhésion à l'association Ramsar France. Elles se sont engagées à défendre l'importance et la richesse de cette zone de terre et d'eau que l'homme façonne de ses propres mains depuis plus de douze siècles. Cette spécificité du territoire a d'ailleurs été reconnue au titre du label de l'Unesco des Réserves de Biosphère au mois de mai dernier.

La Maison du marais, équipement touristique, pédagogique, culturel, ouvrira ses portes en 2014. Elle sera, cette Maison du marais, un lieu de promotion de ces reconnaissances.

Aujourd'hui, et pour quatre jours, nous avons le plaisir de vous recevoir pour ce cinquième séminaire Ramsar. C'est un grand honneur de recevoir les représentants de zones humides françaises emblématiques et plusieurs personnalités, nationales ou internationales, ont fait ou feront également le déplacement pour cet événement.

Ce séminaire est pour nous l'opportunité d'un partage d'expériences sur des thématiques auxquelles chaque zone humide est confrontée. Je veux bien sûr parler de l'avenir de ces zones et territoires d'exception, des perspectives d'évolution et du maintien de leurs spécificités, des modes de gestion, des conflits d'usages, etc. Les tables rondes et ateliers prévus au cours de ces trois journées permettront à n'en point douter d'échanger sur ces sujets divers et de dégager je l'espère des axes de travail.

Nous avons beaucoup à apprendre des territoires aux expériences plus anciennes et présents aujourd'hui pour ce séminaire. Nous comptons donc sur eux, et bien sûr sur vous tous, pour que ces échanges soient riches d'enseignements.

Et enfin, je vous souhaite à toutes et tous un bon séminaire et vous invite à découvrir notre territoire, notre communauté d'agglomération, au cours des trois prochains jours.

Que votre séjour soit riche de contacts et échanges pour chacun !

Merci. »



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE JUMELAGE ENTRE LES ZONES RAMSAR DE LA PLAINE DE L'YSER ET DU MARAIS AUDOMAROIS

Luc BARBIER, représentant Joël DUQUENOY, chargé de mission Marais Audomarois, PNR Caps et Marais d'Opale

Nous travaillons avec nos voisins belges de la plaine de l'Yser depuis très longtemps sur de nombreuses actions de sensibilisation, éducation à l'environnement et gestion de la nature.

Nous souhaitons maintenant officialiser et conforter les liens qui nous unissent dans le cadre d'une convention pour continuer à partager nos expériences.

Henk SCHAUT, Regionaal Landschap Ijzer & Polder

La vallée de l'Yser est située à une cinquantaine de kilomètres de Saint-Omer, dans la partie la plus occidentale de la Belgique. Elle abrite la Réserve naturelle du Blanckaart, d'environ 300 ha, dont un plan d'eau de 50 ha, 20 ha de roselières et environ 230 ha de prairies. Son origine est la même que celle du Romelaëre, à savoir l'extraction de la tourbe dès le XVI^e siècle.

Son intérêt en tant que réserve naturelle a été reconnu dès 1900 par les scientifiques des universités de Louvain et Bruxelles.

En 1959, l'association Réserves naturelles a commencé à gérer ce territoire et en est devenue propriétaire en 1978.

La vallée de l'Yser abrite également un site Ramsar d'environ 2 400 ha et un site Natura 2000 de 5 200 ha, sur une superficie globale de 7 000 ha.

Dans les années 1990 a été mis en place un plan loutre, suite à la disparition de l'espèce en 1984, liée à la mauvaise qualité de l'eau et aux pressions de pêche et de chasse. En 1993, une opération de désenvasement de l'étang du Blanckaart a été réalisée. Parallèlement un travail de sensibilisation des agriculteurs aux problèmes d'érosion a été mené.

Un projet de restauration a été lancé, porté par l'Agence de la Nature et des Forêts et par la Société terrienne flamande. En 2001, la concertation a permis d'aboutir à un compromis entre tous les protagonistes du bassin du Blanckaart.





Jusqu'à aujourd'hui, 1 200 ha de terrains agricoles ont été acquis. Un accord a été trouvé sur le principe des inondations hivernales et le niveau d'eau a été haussé de 10 cm début 2013 et devrait l'être de 10 cm supplémentaires en 2014, toujours en respectant la sécurité des habitants. En 2011 ont débuté les travaux de restauration des habitats d'espèces d'oiseaux menacées. Après deux ans, les résultats sont déjà très appréciables. Ainsi, par exemple, la spatule est revenue nicher pour la première fois avec cinq nids. Le site accueille également la moitié de la population belge de busard des roseaux. Un centre nature « De Otter » (la loutre) a été ouvert, en coopération avec la province de Flandre occidentale, l'Agence de la Nature et des forêts et le Parc régional, point de départ de nombreuses randonnées.

Signature de la convention de jumelage par le président du PNR des Caps et Marais d'Opale Hervé POHER et le président du Parc régional Yser et Polder, Guido DECORTE. Hervé POHER offre à son homologue belge une bouteille de bière du Marais Audomarois, cuvée Man and Biosphere, produite spécialement pour cette manifestation, ainsi qu'une bouteille de genièvre de Houille. Bertrand PETIT, au nom des élus de l'agglomération, lui remet également le livre Marais Audomarois.

2/ Une expérience locale : « D'un livre blanc au Contrat de marais »

Premier atelier débat : Une expérience locale « d'un livre blanc au contrat de marais »

Objectif : partager l'expérience d'animation locale du site Ramsar du Marais Audomarois

Problématique :

En mai 2010, suite à plusieurs rencontres entre les services du Parc et de l'Agence de l'eau, est née le concept de contrat de marais. Il est inspiré d'autres contrats de même type développés en Artois-Picardie ou en France (contrat de rivière, contrat de baie...).

Il est en effet avéré que, si de nombreuses politiques sont en place sur le marais audomarois et sa périphérie, celles-ci ne sont pas forcément développées de façon harmonisée. Il importait donc de donner plus de lisibilité et de cohérence à l'ensemble des interventions réalisées par les uns et les autres sur le territoire.

Le contrat de marais devra donc capitaliser le fruit de 10 années de travail intense d'animation territoriale, conforter la concertation entre les gestionnaires locaux et donner une ambition nouvelle en mettant en œuvre les grandes orientations du 10e programme de l'Agence de l'eau.

Ce travail de préfiguration du contrat de marais a permis de mettre en exergue 5 points essentiels :

- la création d'une dynamique de projet autour d'une zone humide ;
- les outils méthodologiques et d'animation à mettre en place ;
- la gouvernance du projet de territoire ;
- la sensibilisation des partenaires institutionnels et des acteurs locaux ;
- l'évaluation du territoire et du programme d'actions.

Yannick BOUCHER, journaliste à *La Voix du Nord*, animateur de la journée

Ce Contrat de marais est la consécration de dix ans de travail. Je vous propose de revenir sur la méthode de travail, l'implication des acteurs et les moyens de mieux communiquer pour sortir ce magnifique marais de l'anonymat.

Bertrand PETIT, animateur de l'atelier, président du Groupe de travail Marais

Ce premier atelier a pour but de présenter le travail d'animation locale qui a été mené avec tous les acteurs.

Il y a une dizaine d'années, Dominique DUPILET, actuel président du Conseil général, mais qui était alors président du PNR des Caps et Marais d'Opale, affirmait que ce parc renfermait deux joyaux : le site des Caps et le Marais Audomarois et il souhaitait aller plus loin dans la préservation de ce dernier marais habité et cultivé. Pour ce faire, il a constitué un groupe Marais dont il m'a confié la présidence. Le marais s'étend sur quinze communes et deux départements, ce qui n'a pas simplifié le travail. Il est toutefois rapidement apparu que la réponse devait être apportée collectivement et le groupe Marais a établi une feuille de route des actions envisagées. Très vite, la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO) s'est jointe aux réflexions, apportant des moyens financiers et techniques et le groupe est devenu un groupe de travail mixte Parc et CASO, dont le groupe Marais est la cellule d'animation et de réflexion.

Yannick BOUCHER

Vous avez également réalisé un travail de fond en termes de communication pour dépasser les clichés habituels liés au marais

Bertrand PETIT

Un des sujets qui nous préoccupe est le maintien d'une agriculture viable sur le marais. Nous avons effectivement mis un accent fort sur la communication. Nous avons également établi des conventions de partenariat, dont la première a été signée avec le Marais Poitevin. Et nous avons essayé de nous faire connaître davantage, à travers notamment la reconnaissance internationale, dont le label Ramsar que nous avons finalement obtenu en 2008. C'est alors que l'Agence de l'eau nous a rejoints dans nos réflexions et débats.

Dans la perspective d'un prochain document d'objectifs, baptisé le Contrat de



Yannick BOUCHER



de marais, nous avons élaboré un plan de gestion Ramsar et mis en place un pôle Recherche et développement sur l'eau, ainsi qu'un Conseil scientifique. Ces éléments nous ont de plus permis d'obtenir la reconnaissance de l'Unesco. Même si beaucoup reste à faire, ces dix années d'animation collective se concrétisent aujourd'hui dans cette première belle étape qu'est le Contrat de marais qui entrera en application le 1er janvier prochain.

2.1 / Le Marais Audomarois : genèse d'un projet de territoire

Luc BARBIER, chargé de mission Marais Audomarois, PNR Caps et Marais d'Opale

Le territoire du PNR des Caps et Marais d'Opale s'étend depuis le site des Caps sur le littoral à l'ouest, jusqu'au Marais Audomarois à l'est. Il comporte un grand bassin versant de 100 000 ha, bordé au nord par Dunkerque et au sud par Calais. Il s'agit d'un marais mouillé qui ne connaît jamais de problème de sécheresse en période estivale. C'est un territoire compliqué, bordé par la Flandre et l'Artois, dont la limite a été instituée par la conférence de Péronne en janvier 1199. Le canal de Neuffossé, qui coupe le marais en deux a créé une zone de frontière encore très lourde aujourd'hui à gérer au quotidien. C'est un territoire de zones humides cultivées qui couvre plus de 430 ha, soit 15 fois la surface cultivée des hortillonnages d'Amiens, avec une véritable activité économique liée au maraîchage. Vauban disait : « C'est un pays d'eau infini, tellement coupé de fossés que je ne crois pas qu'il y en ait tant dans toute la Flandre que dans le seul marais de Saint-Omer ». Les rivières navigables totalisent en effet 170 km et le réseau secondaire, les watergangs, 560 km. C'est un territoire d'exception présentant quatre grandes spécificités.



Un marais habité

Le territoire se situe réellement entre ville et marais. Ainsi Saint-Omer abrite deux faubourgs maraîchers. Ce marais est complètement artificialisé : tous les fossés y ont été creusés par l'homme depuis le VIII^e siècle.

Un marais cultivé

Saint-Omer est la capitale régionale du légume, c'est une ville légumière depuis dix siècles. Le marais cultivé s'étend sur 1 100 ha de prairies humides et 436 ha de maraîchage. En 2012, 37 familles vivaient de cette activité. Elles étaient 70 en 2002, 110 en 1996 et 400 en 1950. 50 légumes différents y sont produits, avec deux cultures prépondérantes que sont le chou-fleur et l'endive, et quelques fleurons comme la carotte de Tilques ou le poireau Leblond. La taille moyenne d'exploitation était de 12 ha en 2012. Aujourd'hui, sur le marais cultivé, au moins 150 emplois sont directement liés à l'activité de maraîchage sur Saint-Omer. C'est également une terre d'élevage et la chasse et la pêche y sont des activités importantes. Ainsi la société de pêche locale compte aujourd'hui 3700 membres.

L'eau

Dans le marais, le système de wateringues est un système cohérent d'unités de gestion hydraulique mis en place sous Philippe d'Alsace, qui permet, via un impôt forcé, d'entretenir les cours d'eau et de faciliter l'évacuation vers la mer. Le périmètre Wateringues couvre 3 726 ha, ce qui est cohérent avec le périmètre Ramsar et les limites de la zone humide n'ont jamais fait l'objet de discussions. Le niveau du marais est à 2,22 m NGF, ce qui rend difficile l'évacuation des eaux à la mer - distante de 35 km - , du fait d'une pente pratiquement inexistante. Des montées d'eau de 80 à 90 cm sont régulières en hiver, ce qui pose problème pour les cultures et menace parfois les habitations.

La biodiversité

Elle est remarquable, avec notamment un tiers de la flore aquatique française, plus de 100 espèces d'oiseaux réputées nicheuses, dont le butor étoilé et le blongios nain, les plus grosses densités connues de passereaux paludicoles et la présence du murin des marais, la chauve-souris la plus rare de notre pays.

Il y a dix ans, un énorme travail a donc été mené en association avec les maires des quinze communes du marais et le soutien très fort de la CASO, qui a abouti après deux ans de réflexion à un livre blanc, correspondant à une ambition partagée pour le territoire, avec une vocation de réappropriation du territoire par ses habitants. Celui-ci a permis en 2007 le classement de la Réserve naturelle nationale du Romelaère, puis le classement de la zone Ramsar et enfin à la Réserve de Biosphère en mai 2013. Nous avons travaillé cinq ans sur la base de ce livre blanc.

Le marais représente également un gros enjeu au niveau touristique, avec plus de 500 000 visiteurs par an dont 130 000 en bateau et 100 000 sur la Réserve naturelle nationale du Romelaère. C'est un territoire très sympathique en termes d'accueil. Le groupe de travail Marais a ainsi fait beaucoup pour permettre à l'association organisant le cortège nautique du Haut Pont de pérenniser cette manifestation qui mobilise 250 bénévoles le jour du cortège, attire environ 15 000 visiteurs le dernier dimanche de juillet et permet également de préserver les bateaux bois.

D'un mi-temps à l'origine, le marais bénéficie aujourd'hui de douze ETP, dont quatre salariés du PNR et deux garde-piégeurs de la CASO, recrutés essentiellement pour lutter contre le rat musqué qui occasionne de gros dégâts sur les cultures maraîchères. Actuellement 3000 à 4000 individus sont détruits annuellement, mais ces effectifs avaient atteint 10 000 individus au plus fort de la prolifération.

Le groupe de travail Marais se réunit en session plénière tous les trois mois, en plus de réunions thématiques plus fréquentes.

Il a donné lieu à de nombreuses actions concrètes. Les premières ont concerné la Maison du marais, dont la première trace du projet remonte à 1974 et dont l'inauguration aura lieu en 2014. Une base de données sur l'occupation du sol a été mise en place. Des opérations d'abattage de peupliers sur des îles ont été menées avec la participation de 40 familles. Un fonds d'intervention pour les paysages ruraux a été créé qui permet d'intervenir sur des aspects sécurité et accessibilité. Un gros travail a été mené avec la profession agricole sur la valorisation des produits notamment. Une exposition marais a été réalisée. Le groupe Marais a participé aux réflexions sur l'indemnité spéciale zones humides qui n'ont toujours pas abouti, aux MAE, aux droits à produire... Une carte nautique a été mise en place...

En 2007, à la fin de la première programmation, un comité d'experts a été invité à venir auditer le territoire pour un bilan des six premières années. Celui-ci a confirmé la nécessité de poursuivre l'action et de s'engager dans une labellisation Ramsar. Il a également proposé de

réfléchir au label Man and Biosphere, compte tenu de l'indissociabilité entre le marais et l'homme. Pour ce dernier label, manquaient un conseil scientifique et des programmes de recherche. Un pôle Recherche et développement sur l'eau a été décidé par la CASO fin 2010 et le Conseil scientifique a été créé en mars 2013, ce qui nous a permis de déposer le dossier au MAB en septembre 2012 et nous avons obtenu le label en mai 2013.

Le bilan pour le territoire est donc :

- le classement en Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre en mars 2008 ;
- le classement Ramsar en septembre 2008 ;
- la création d'une brigade de garde-champêtres intercommunale en 2009 ;
- la restauration du sentier Lansbergue de 3,5 km en 2010 ;
- le démarrage des travaux de la Maison du marais en 2011 ;
- le lancement de la mission de préfiguration du Contrat de marais en 2011 ;
- la création d'un pôle Recherche et développement sur l'eau en 2011 ;
- la création d'un pôle Agriculture adaptée à un territoire fragile en 2011 ;
- la création d'un conseil scientifique en 2013 ;
- la désignation au titre du programme MaB en mai 2013.

Depuis 2010, une réflexion est en cours avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour une ambition territoriale renforcée en faveur du Marais Audomarois.

Yannick BOUCHER

Vous êtes-vous inspirés d'expériences d'autres territoires pour ce Contrat de marais ?

Luc BARBIER

Nous avons effectivement mis à profit nombre d'idées émanant notamment des participants à ce séminaire.

Bertrand PETIT

Le premier territoire que nous ayons visité est le Marais Poitevin avec lequel le Marais Audomarois a beaucoup de similitudes. Nous nous en sommes inspirés pour certaines actions et nous sommes forgés nos propres idées pour d'autres actions plus spécifiques.

2.2 / Le Marais Audomarois : d'un document d'objectifs collectifs à un document unique de gestion, le Contrat de marais – vers une nouvelle contractualisation sur la base d'une commande de l'Agence de l'eau

Francis PRUVOT, directeur des Milieux naturels aquatiques (DMNA), Agence de l'eau Artois-Picardie

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'intitulé de cette intervention, l'Agence de l'eau n'a pas la prétention d'avoir passé commande au Parc ou à la CASO, mais elle leur a effectivement suggéré d'envisager un Contrat de marais, sur la base de ce qui existe en matière notamment de Contrat de rivières.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie est un établissement public d'État placé sous la double tutelle des ministères en charge du Budget et de l'Écologie. Elle fonctionne à partir du prélèvement de redevances qui lui permettent de financer ses actions, réparties en trois volets :

- lutte contre la pollution ;
- gestion et préservation des milieux aquatiques ;
- protection de la ressource en eau potable.

Elle est structurée autour d'un Comité de bassin et d'un Conseil d'administration.

Ses interventions s'inscrivent dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau et ses outils que sont les SDAGE et les SAGE, mais également de la mise en œuvre des Trames verte et bleue, du Plan national d'action zones humides et des différents plans d'action espèces pour ce qui concerne les espèces liées aux zones humides.

Le budget du Xe programme de l'Agence de l'eau couvrant la période 2013-2018 est de 1030 millions d'euros, dont 18 millions d'euros seront consacrés aux zones humides et 70 millions d'euros aux milieux aquatiques. Plusieurs zones humides prioritaires ont été définies, sur lesquelles sont financées des actions spécifiques zones humides agricoles : le Marais Audomarois, la plaine de la Lys, les plaines de Scarpe-Escout, les prairies de l'Avesnois, la vallée de la Somme et la baie de Somme et les côtiers du Boulonnais avec la basse vallée de la Slack.

Le IXème programme a permis différents types d'intervention en zones humides dont des études sur 7 000 ha, l'acquisition de 1 200 ha, l'entretien de 10 000 ha et la restauration de 3 000 ha.

L'Agence a également la possibilité d'intervenir directement, comme cela a été le cas à Erquinghem/Lys dans la vallée de la Lys, sur un site de plus de 500 ha dont elle est propriétaire, pour lequel elle a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une reconnexion de zone humide. La bonne efficacité de cette intervention a permis notamment au brochet de revenir frayer dans la zone.

Le bassin Artois-Picardie et les zones humides

Les zones humides du bassin Artois-Picardie ont fortement régressé depuis 1830, sous la pression de l'industrialisation, puis de l'habitat. Aujourd'hui 12,6 % du territoire de la région Nord-Pas-de-Calais est constitué de milieux naturels. 3,7 % de ce même territoire est concerné par Natura 2000, soit le taux le plus faible de France, et les zones humides couvrent 1,5 % du bassin Artois-Picardie. Les milieux naturels et les zones humides y sont donc relativement sous-représentés par rapport au territoire national. Le Nord-Pas-de-Calais est la région la moins riche en zones humides de notre pays. Elle a ainsi perdu 100 000 ha de prairies permanentes en trente ans.

Malgré cela, quelques milieux intéressants persistent, d'une grande diversité, dont certains assez particuliers, comme les anciens bassins de sucreries où séjournent les oiseaux d'eau et les zones d'effondrement liées à l'exploitation du charbon.



Le Marais Audomarois, représentatif des fonctions, menaces, enjeux et conflits d'usage sur les zones humides du bassin Artois-Picardie

Ces zones humides sont multifonctionnelles : zones d'expansion des crues, comme pour la plaine de la Lys ou le Marais Audomarois, régulation des débits d'étiage et recharge des nappes, zones de filtres, réceptacles de nombreuses activités économiques et réservoirs de biodiversité.

Comme ailleurs, elles sont soumises à de nombreuses menaces, au premier rang desquelles les espèces envahissantes, qu'elles soient exotiques ou non, l'eutrophisation, la création de plans d'eau, le pompage, les remblais, les habitats légers de loisirs, les peupleraies, l'urbanisation, la déconnexion des milieux...

Une des questions centrales est comment partager la ressource en eau entre les besoins pour les activités économiques et l'alimentation en eau du marais. Il est essentiel de préserver la réserve d'eau propre que représente la nappe de la craie, via notamment une bonne gestion des intrants par l'agriculture et par les particuliers dans leurs jardins, ce qui est d'ailleurs une des priorités du Xe programme.

Un autre enjeu est de concilier le développement de l'économie avec la qualité des eaux superficielles

Sur la Réserve naturelle nationale du Romelaëre, qui est un des cinq plans d'eau DCE du bassin Artois-Picardie, un suivi régulier de la qualité de l'eau est mis en place depuis 2007, qui montre que la concentration globale d'azote diminue depuis 2008. En revanche, les concentrations en phosphore sont particulièrement élevées, supérieures au seuil limite de bon état, d'où une eutrophisation élevée.

Yannick BOUCHER

Qu'en est-il de l'objectif de la Directive cadre sur l'eau de bon état des masses d'eau ?

Francis PRUVOT

L'objectif national est fixé à deux tiers des masses d'eau en bon état à l'horizon 2015. L'objectif au niveau du bassin est de 50 %, mais nous avons pour l'instant à peine dépassé les 20 %.

Les autres enjeux concernent la conciliation de la préservation de la biodiversité avec le développement de l'urbanisation - et notamment les constructions sauvages - et la gestion des afflux touristiques.

En réponse à ces enjeux, le Contrat de marais s'articule en cinq chapitres :

- la connaissance et l'observation ;
- la préservation de la ressource et des milieux ;
- le soutien et la valorisation des usages ;
- la sensibilisation, l'information et l'implication du public ;
- l'animation.

Sur la Sensée, nous étions confrontés à un gros problème lié aux habitations légères de loisirs (HLL). Un gros effort a donc porté sur l'acquisition de parcelles et l'enlèvement de ces HLL, suivi de renaturation, ou de travaux d'assainissement là où ces HLL ne pouvaient être supprimées.

Maud KILHOFFER, assistante d'études au PNR des Caps et Marais d'Opale

Le marais est un territoire aux multiples visages et aux nombreux enjeux. C'est également un bon exemple de l'empilement des statuts de protection de la nature et autres zonages dans notre pays, avec la superposition de ZNIEFF, Réserve naturelle nationale, site Natura 2000, ENS, site Ramsar....

La mission de préfiguration du Contrat de marais a permis de financer un poste sur trois ans, qui a été consacré à :

- la rédaction du plan de gestion Ramsar ;
- la désignation de la Réserve de Biosphère, qui a nécessité au préalable la définition d'un nouveau périmètre, d'une nouvelle gouvernance, la création d'un Conseil scientifique composé de 28 membres et la mise en place de partenariats. C'est un projet qui a été porté par les élus locaux.

Le Contrat de marais est mis en place sur un périmètre comprenant des zones centrales, une zone tampon correspondant au périmètre Ramsar et une zone de coopération incluant la CASO et quatre communes du département du Nord, de manière à bien englober l'ensemble du marais.

La rédaction du Contrat de marais s'est faite de manière collaborative avec tous les partenaires du territoire et en lien avec les documents existants que sont le SDAGE, le SAGE et la charte du Parc. Sa mission a été définie clairement avec les élus, pour une durée de douze ans, avec une évaluation prévue à mi-parcours. Le Contrat de marais bénéficie aujourd'hui d'une équipe d'animation à temps plein. Un comité de pilotage a été constitué, centré sur le groupe de travail Marais. Une conférence de vie locale a été mise en place qui permet de réunir toutes les associations une fois par an, de même qu'un forum du marais qui se réunit à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

Des réunions régulières ont été organisées tout au long du projet avec l'Agence de l'eau, les élus et les différents partenaires, afin de leur présenter le projet et de s'assurer du soutien local. Un groupe de travail a également été constitué composé des techniciens des principales structures intervenant sur le territoire, chargé notamment du recensement des actions ou projets en cours.

En juillet dernier, les présidents de toutes les structures se sont réunis afin de désigner une structure pilote pour chaque action du contrat, preuve de l'implication de l'ensemble des structures dans ce Contrat de marais.

Yannick BOUCHER

Il s'agit là d'une véritable ingénierie de projet.

Maud KILHOFFER

En amont du projet nous avons effectivement travaillé sur une matrice qui nous a permis de décliner les objectifs en actions, chacune d'elle étant reliée à une volonté locale de préservation. Ces travaux ont été validés par l'ensemble des partenaires.

Les cinq orientations qui vous ont été présentées regroupent 44 actions.



Yannick BOUCHER

Avez-vous innové avec certaines de ces actions ?

Maud KILHOFFER

Cette gouvernance collective nous a permis d'aller plus loin dans les actions que nous menions, par exemple en proposant des jumelages entre écoles, des coopérations internationales... L'équipe de garde-champêtres en est un autre exemple. Nous réfléchissons également aujourd'hui à des projets beaucoup plus vastes comme un projet global pour l'agriculture. En résumé, puisque nous sommes plus nombreux, nous sommes plus ambitieux.

Le dossier a été déposé en septembre à l'Agence de l'eau. Nous attendons maintenant son avis pour lancer l'animation dès mars 2014. Mais nous avons d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre ce contrat, notamment par le lancement d'études approfondies. Avec la CASO et l'Agence d'urbanisme, nous avons également lancé une stratégie sur la communication et l'utilisation des différents labels. Nous prévoyons de plus de travailler sur une charte d'engagement avec les acteurs du tourisme, notamment pour l'utilisation du logo du MaB. Enfin, nous réfléchissons avec le Conseil scientifique à un programme cadre de recherche.

Parallèlement, nous avons rédigé un document grand public, inspiré du premier livre blanc, pour expliquer notre investissement autour du marais.

Yannick BOUCHER

Vous débutez donc la mise en œuvre avant même d'attendre la validation.

Maud KILHOFFER

Oui, car en tant que site Ramsar et Réserve de Biosphère, nous intégrons des réseaux et nous devons donc suivre les actions de ces réseaux.

Yannick BOUCHER

Le Contrat de marais sert également de document de référence pour la Réserve de Biosphère

Maud KILHOFFER

Effectivement. Il prend le relais du plan de gestion Ramsar et sera le document d'orientation de la Réserve de Biosphère.

Ce Contrat de marais traduit vraiment l'ambition du territoire, mais c'est un document sans portée juridique.

En parallèle de la mise en œuvre du projet, un tableau de suivi et un tableau de bord seront mis en place pour suivre l'évolution des actions. Nous devons également établir le calendrier des actions, lancer les recherches de financement. Ceci implique la définition d'une nouvelle lettre de mission correspondant à l'animation du Contrat de marais.

L'animateur de ce contrat sera le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer qui sont les deux référents tant pour le site Ramsar que pour la Réserve de Biosphère, liés par un partenariat très fort.

Yannick BOUCHER

Où est localisée la Maison du marais ?

Maud KILHOFFER

Elle fera le lien entre le marais et la ville de Saint-Omer et sera située entre Saint-Omer et Saint-Martin-au-Laërt.

2.3 / Débat

Jérôme BIGNON

Je pense que Maud s'est mal exprimée concernant le caractère non juridique du Contrat de marais. Tout contrat a en effet un caractère juridique en ce sens qu'il oblige ses signataires. En revanche, le Contrat de marais ne comporte pas d'obligation réglementaire.

Ce contrat est-il réellement basé sur le modèle des Contrats de rivière ou des Contrats de baie où est-ce un outil que vous avez inventé ?

Maud KILHOFFER

C'est un peu les deux. Nous nous sommes en fait beaucoup inspirés du Contrat de delta de Camargue.

Daniel CREPIN, *Conservatoire d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon*

Quel est le lien entre ce contrat et le SAGE ? Le SAGE est assorti d'un programme d'actions de gestion et d'aménagement durable. Comment celui-ci a-t-il influencé le Contrat de marais ? Concernant le plan de financement, quelles sont les contreparties au financement de l'Agence de l'eau ?

Maud KILHOFFER

Le SAGE Audomarois est plus vaste que le seul marais puisqu'il concerne l'ensemble du bassin versant. Le Contrat de marais intègre les grandes orientations du document de planification du SAGE qui comporte un volet exclusif sur le Marais Audomarois.

Luc BARBIER

En termes de fonctionnement, en plus des ressources affectées par la Région au niveau de la CASO, mon poste est financé à 100 % par la Région au titre du Parc et les trois autres salariés de l'équipe Marais sont financés à environ 50 % par l'Agence de l'eau, 30 % par le FEDER Biodiversité et 20 % par le Syndicat mixte du Parc.

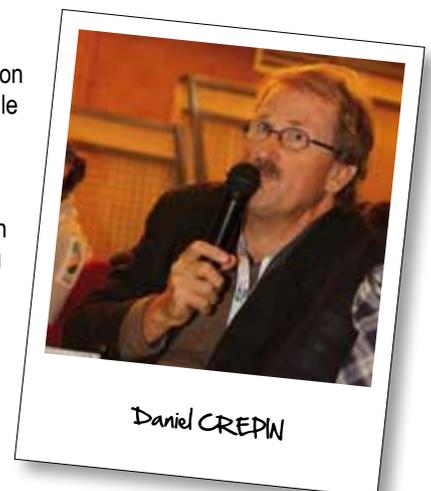
Yannick BOUCHER

Quel montant global cela représente-t-il ?

Luc BARBIER

Je n'ai plus les chiffres en tête. Pour la Maison du marais, entre l'acquisition et les travaux, le budget est proche de 12 millions d'euros, dont plus de 70 % de financements extérieurs.

Sur les six dernières années, 20 millions d'euros ont été investis sur le territoire. L'intérêt du Contrat de marais est qu'il nous oblige à travailler tous ensemble. C'est un outil qui nous permet de mettre du liant.



Daniel CREPIN

Yannick BOUCHER

Qui décide de la structure qui porte chaque action ?

Luc BARBIER

Le Conseil scientifique donne un avis d'expert, mais ce sont les élus qui décident.

Sonia BERTRAND, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Quelle articulation existe-t-il entre ce Contrat de marais et le Schéma de cohérence territoriale ? Cette démarche a-t-elle favorisé la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme ?

Luc BARBIER

L'intérêt du Contrat de marais est qu'il fait office de volet marais de la charte du Parc, du volet marais du SAGE, de plan de gestion Ramsar et de document de gestion de la Réserve de Biosphère. Le SCOT s'en nourrit également. L'objectif de ce Contrat de marais était d'harmoniser tout ce qui se passe sur le territoire pour donner de la transparence au projet de territoire.

Yannick BOUCHER

Ce Contrat de marais était-il l'outil le plus adapté ? D'autres solutions ont-elles été envisagées ? Est-ce une première en France, notamment dans la manière dont il a été élaboré ?

Luc BARBIER

Nous avons la chance d'avoir un territoire qui accumule tous les labels sur un même périmètre, à savoir le Parc, la charte du Parc faisait donc office de document de planification global. Mais le territoire du marais est beaucoup plus réduit et nous avons besoin d'un document de planification spécifique à ce territoire.

Sonia BERTRAND

Nous avons des exemples de contrats de gestion intégrés équivalents en Languedoc-Roussillon, c'est pourquoi l'expérience m'intéressait.

Luc BARBIER

Il y a actuellement un Schéma directeur agri-environnemental sur le périmètre du marais, lancé à l'initiative du Conseil général du Pas-de-Calais. Ce document fait partie du Contrat de marais et associe l'ensemble des partenaires locaux et des élus.



Sonia BERTRAND

Jean JALBERT, Tour du Valat

Le plus préoccupant est la perte constante du nombre de maraîchers. Le Contrat de marais a-t-il pour ambition d'enrayer cette tendance ?

Luc BARBIER

Le Schéma directeur agri-environnemental a cet objectif. Le marais se partage entre 3950 propriétaires, avec des propriétés dont la taille moyenne est inférieure à 1 ha. A cela s'ajoutent des canaux et des zones tourbeuses et para-tourbeuses impossibles à combler, ce qui réduit encore la taille des parcelles sur lesquelles la mécanisation est impossible. Le travail des maraîchers y est donc rendu très difficile, d'autant que le chou-fleur est une culture très capricieuse. Il existe donc un véritable enjeu par rapport à l'assolement pour une diversification des cultures de base, ce qui nécessite toutefois une motivation des producteurs.



Jean JALBERT



Clémentine COUTEAUX

Clémentine COUTEAUX, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Le marais est-il classé Natura 2000 ? Si oui qui en est animateur et quelle est l'articulation entre le document d'objectif et le Contrat de marais ?

Luc BARBIER

Le marais est effectivement intégré au réseau Natura 2000. Mais le site Natura 2000 est limité à 95 % aux propriétés publiques, en raison de la crainte des maraîchers par rapport à d'éventuelles contraintes supplémentaires.

Maud KILHOFFER

Le marais recouvre une ZSC et une ZPS, sur des périmètres restreints, et le Contrat de marais prévoit l'animation des documents d'objectifs de la ZSC et de la ZPS par le Parc.

Jérôme BIGNON

Quel est le point de vue des financeurs par rapport à ce travail de planification et ce projet de territoire ?

Y a-t-il une réflexion nationale sur l'avenir du maraîchage en France ? Le Marais Audomarois ne pourrait-il être moteur dans la proposition d'une telle réflexion collective ?

Luc BARBIER

Au niveau financier, l'intérêt est que le territoire est outillé, ce qui permet de ne laisser passer aucune opportunité. Le Marais Audomarois est donc également exemplaire dans la mobilisation des crédits publics à l'échelle de son territoire.

Francis PRUVOT

Ce projet est issu d'une suggestion de l'Agence de l'eau d'avoir une cohérence dans l'ensemble des actions sur le territoire, d'où l'apport financier significatif dans la mission de préfiguration de ce document. Il est important d'avoir des ambitions à la hauteur de la valeur patrimoniale du territoire.

Luc BARBIER

Concernant une réflexion nationale sur le maraîchage en zones humides, une contribution du territoire a été faite dans le cadre de la réforme de la PAC au niveau des MAE.

Bertrand PETIT

Le sujet a été effleuré dans notre demande d'une Indemnité spéciale zones humides, pour supporter les surcoûts liés aux contraintes naturelles et qui sont estimés à environ 500 €/ha. Mais il me semble effectivement intéressant d'aller plus loin dans la réflexion, aussi bien pour le maraîchage que pour l'élevage.

Régis DICK, Conservatoire d'espaces naturels de Savoie

Quelle est l'articulation entre le Contrat de marais et les projets d'aménagement concernant les mesures compensatoires ?

Avez-vous déjà pré-identifié des axes pour les programmes de recherche ?

Maud KILHOFFER

Le sujet des mesures compensatoires a été abordé assez tardivement dans nos réflexions et a été intégré au niveau d'une fiche action. Concernant la recherche, les membres du Conseil scientifique ont pu rencontrer les acteurs de terrain et réfléchissent maintenant de manière indépendante. Une réunion du Conseil scientifique est prévue au mois de mars qui permettra d'en savoir plus sur ce sujet. Des premiers thèmes sont néanmoins déjà ressortis, d'une part sur le volet sol, avec une étude sur l'état des sols et les actions de préservation à proposer à la profession agricole, et d'autre part sur le volet eau, en matière de risques d'inondation et de changements climatiques.

2.4 / Synthèse de l'atelier

Estelle CHEVILLARD, rapporteur, Agence de l'eau Artois-Picardie

Plusieurs grandes idées ressortent de ce premier atelier :

- la motivation des acteurs locaux pour agir en faveur de la préservation de leur territoire, en grande partie liée au patrimoine culturel très important du Marais Audomarois ;
- une volonté de se rassembler pour préserver le marais, qui est issue directement de ces acteurs locaux ;
 - la mise en place d'une dynamique collective qui permet une mise en cohérence, tant au niveau des techniciens que des élus, au service du marais ;
 - la nécessité de trouver les outils les plus appropriés au territoire et aux enjeux définis par les acteurs ;
 - des étapes phares dans ce travail de longue haleine, qui permettent une reconnaissance du travail mené (label Ramsar, Réserve de Biosphère) ;
 - l'importance d'un ancrage local, avec dans le cas présent la construction de la Maison du marais ;
 - et pour aller plus loin encore, travailler maintenant non plus sur les usages mais sur les fonctions naturelles assurées par cette grande zone humide.



3/ Illustrations de méthodologies de travail à travers trois exemples nationaux

Deuxième atelier-débat : méthodologies de travail

Objectif : partager l'expérience d'autres gestionnaires de sites Ramsar dans le cadre de la gestion unique, ou de l'intégration de la zone Ramsar dans d'autres outils de planification.

Problématique :

Des sites Ramsar ont développé des stratégies de gestion ou d'intégration au sein d'autres outils territoriaux de planification.

Cet atelier permettra de confronter trois expériences différentes, d'aborder les atouts et les inconvénients de chacune et de bénéficier de leurs acquis.

Parmi les questions qui pourraient être posées :

- la cohérence/superposition des périmètres : avantage ou inconvénient ?
- quel rôle peut/doit jouer la zone Ramsar dans le cadre de la définition de son plan de gestion ?
- comment faire partager avec l'ensemble des structures qui agissent sur la zone humide le concept de « utilisation rationnelle des zones humides », spécifique aux zones Ramsar ?
- comment sensibiliser les gestionnaires présents de longue date sur la zone humide à la prise en compte de la convention de Ramsar ?

Yannick BOUCHER

Nous allons maintenant voir comment Ramsar peut être intégré dans d'autres outils de planification, dans d'autres territoires et avec quelles méthodologies.

Stéphane JOURDAN, président de l'atelier, chef du service Aménagement des milieux naturels aquatiques de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Pour préserver un milieu naturel, la première étape est de connaître pour mieux gérer. La gouvernance et la planification constituent la seconde étape de cette gestion. Enfin, il s'agit d'évaluer les actions mises en œuvre.

Les exemples qui vont nous être présentés se sont appuyés sur d'autres outils que le Contrat de marais. L'objectif est de comprendre comment ils ont, eux aussi, permis de concilier les usages sur les territoires sur lesquels ils s'appliquent.



Stéphane JOURDAN

3.1 /Présentation du « contrat de Delta » de Camargue

Yannick BOUCHER

La convention internationale de Ramsar est née en Camargue.

Régis VIANET, directeur adjoint du Parc naturel régional de Camargue

Effectivement, celle-ci résulte d'un souhait de Luc HOFFMAN, fondateur de la Tour du Valat, que les zones humides fassent l'objet d'une convention internationale.

La Camargue est le premier site Ramsar français, parce que donc l'initiateur de la convention de Ramsar était en Camargue.

Cette convention a été adoptée pour faire face à la régression des zones humides. Aujourd'hui peut-être celles-ci régressent-elles moins en quantité, mais il convient de se pencher plus particulièrement sur la qualité de ces milieux, ainsi que sur les relations entre ces zones humides et le changement climatique.

En Camargue, dès 1998, nous avons réfléchi à une démarche de contractualisation autour de l'eau, qui a abouti au contrat de delta. Il s'agit d'un programme d'action voulu par les acteurs de l'eau en Camargue et conçu avec eux, qui aille au-delà du SAGE et qui réponde aux enjeux actuels de l'eau en termes de qualité, de rythme et de quantité. Il a pour objectif la gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, et se base essentiellement sur des engagements techniques et financiers entre maîtres d'ouvrage et

partenaires financiers.

Ce contrat de delta porte sur un territoire de 100 000 ha, dont 80 000 ha situés en zone terrestre à l'intérieur des deux bras du Rhône, et environ 20 000 ha en zone marine – jusqu'à la limite des 3 milles marins –, afin d'intégrer la problématique du continuum de fonctionnalité avec la frange marine. Il s'agit d'un milieu fortement anthropisé, car très endigué, et donc très complexe d'un point de vue hydraulique et hydrologique puisque l'homme a été obligé de recréer des connexions artificielles entre le Rhône, le delta et la mer.

Sur ce territoire, des enjeux ont été identifiés, dont les principaux sont :

- Une gestion au plus proche du fonctionnement naturel, notamment en conservant la variabilité liée aux facteurs physiques qui conditionne la diversité des milieux naturels. Cette gestion doit prendre en compte les nombreux outils de gestion de l'eau existant en Camargue.

- La lutte contre les pollutions diffuses, qu'elles soient d'origine aquatique ou aérienne, en lien avec les enjeux de la Directive cadre sur l'eau.

- La gestion des zones humides à l'intérieur du delta, qui respecte leurs caractéristiques en préservant leur biodiversité.

- La gestion intégrée du littoral et de l'espace maritime, prenant notamment en compte l'élévation du niveau de la mer - de 2 mm/an au niveau du delta du Rhône - et les effets liés à la dynamique sédimentaire vieillissante du fleuve.

Le contrat, signé en novembre 2012, formule six orientations, déclinées en 63 actions concrètes portées par 22 maîtres d'ouvrage, pour une durée de six ans et un engagement de 21 millions d'euros. Un bilan à mi-parcours est prévu, avant le bilan final en 2017 et le renouvellement probable du contrat puisque d'ores et déjà de nouveaux porteurs de projet se manifestent.

Les orientations sont très engageantes et opérationnelles :

- amélioration de la connaissance et du suivi du milieu ;
- gestion de la ressource en eau ;
- lutte contre les pollutions domestiques et agricoles ;
- préservation et restauration des milieux aquatiques ;
- soutien à une gestion intégrée du littoral et du milieu marin ;
- sensibilisation du public à l'eau et confortement de la gouvernance locale.

Le point majeur est la qualité avec notamment la lutte contre les pollutions domestiques, pour laquelle 10 millions d'euros sont engagés, correspondant aux mises aux normes des stations de traitement des eaux usées collectives et particulières.

Le deuxième point d'effort est la sensibilisation et la gouvernance avec un engagement de 3,4 millions d'euros.

Ce contrat se base sur une approche intégrée de la gestion. Par exemple, sur le bassin de Fumemorte, les efforts portent sur l'activité agricole, en essayant d'aboutir à des pratiques moins impactantes, afin que la qualité des eaux en aval, et notamment au niveau de l'étang du Vaccarès qui constitue la Réserve naturelle nationale, soient de meilleure qualité. Nous travaillons ainsi dans la notion de fonctionnalité nord-sud et amont-aval.

Le contrat de delta porte donc à la fois sur les outils de gestion de l'eau, mais également sur les outils de planification internes au delta, comme les plans de gestion des zones humides.

Les maîtres d'ouvrage sont de divers types : communes, communautés de communes, collectivités territoriales, associations, socio-professionnels, gestionnaires d'espaces protégés, ainsi que les acteurs privés comme les Salins du Midi pour toutes les questions en lien avec le littoral.

Ce contrat de delta est porté par le PNR de Camargue, qui a pour mission de l'animer et de le coordonner. Le Parc accompagne les maîtres



Régis VIANET

d'ouvrage dans l'élaboration de leurs dossiers et le suivi de leurs actions. Il est également chargé de l'évaluation et de la communication sur les réalisations.

La gouvernance de ce contrat repose sur trois instances :

- la commission gestion de l'eau du Parc naturel régional ;
- la commission exécutive de l'eau, qui intervient sur l'équilibre hydraulique et salin du complexe central du delta ;
- le comité de delta qui valide les orientations et le programme d'action.

Parallèlement, un certain nombre d'opérations sont menées qui valorisent également le contrat de delta, comme les engagements Natura 2000, des programmes Life, notamment le Life SALT, et le plan Rhône.

Yannick BOUCHER

Pouvez-vous développer un peu le partenariat public-privé ? Qui sont ces privés et qu'est-ce que leur implication apporte ? Quel est leur apport financier dans le budget global ?

Régis VIANET

C'est une question d'opérationnalité, les acteurs de l'eau en Camargue étant pour beaucoup des acteurs privés, qui ont une action directe sur le territoire et la qualité de l'eau. Ce sont les socio-professionnels, comme le Centre français du riz, avec lequel nous expérimentons de nouvelles pratiques culturales, pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau. Les Salins du Midi sont un autre de nos partenaires, ayant une action très forte en matière de gestion du littoral. Nous essayons de travailler avec eux à une gestion différenciée du littoral qui tienne compte de la problématique de l'évolution des milieux et notamment du trait de côte.

Ces partenariats public-privé permettent de garantir le financement public de ces opérations portées par les acteurs privés.

Yannick BOUCHER

La construction de cette politique s'est-elle heurtée à des conflits d'intérêt ?

Régis VIANET

Des conflits autour de la gestion de l'eau existent effectivement en Camargue, certains souhaitant de l'eau salée, d'autres de l'eau douce, et tous ne la souhaitant pas à la même période. C'est pourquoi nous avons mis en place des outils de gouvernance, qui tentent de faire comprendre aux acteurs de l'eau les besoins des uns et des autres, en recherchant toujours le meilleur consensus et en essayant d'écarter la question du conflit d'intérêt local, en le rapportant à l'échelle du territoire et à la valeur que représente ce territoire pour ces acteurs.

Yannick BOUCHER

Quel est le rôle de la zone Ramsar dans le contrat de delta ?

Régis VIANET

C'est plutôt le contrat de delta qui est au service de Ramsar, comme tout ce qui se fait dans ce territoire en faveur des zones humides.

3.2 /Présentation du plan de gestion Ramsar de la Baie de Somme

Benjamin BLONDEL, *Syndicat mixte Baie de Somme*

Ce plan de gestion est en cours d'élaboration depuis cette année par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard.

Territoire et acteurs

Le site Ramsar est inclus dans la plaine maritime picarde, située en contrebas des plateaux crayeux. Cette plaine est constituée d'une mosaïque d'entités très différentes : marais, bas-champs, dunes, galets, falaises et une partie maritime avec prés salés et estuaires.

Cette grande diversité de milieux induit une grande diversité des usages : le tourisme - notamment équestre -, l'élevage qui tient une place très importante dans le site Ramsar -, dont du pâturage ovin dans les molières (prés-salés) qui bénéficie d'une AOC -, et la chasse - à la hutte ou dans les marais arrière-littoraux -. Les falaises et le maillage bocager humide structurent également le paysage.

La Baie de Somme accueille environ un million de visiteurs par an, dont 170 000 visiteurs au Parc du Marquenterre. Seuls 15 % des 70 km de côtes sont urbanisées, ce qui en fait un des littoraux de France métropolitaine les moins urbanisés. L'estuaire couvre environ 70 km², à moins de 4 heures de route des grandes capitales (Londres, Bruxelles ou Paris), d'où un impact touristique assez important, quoique plutôt orienté vers le tourisme de nature.

Les enjeux se résument donc en :

- maintien et la restauration du patrimoine naturel ;
- amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau ;
- maintien et valorisation des activités traditionnelles liées aux zones humides ;
- amélioration de la compatibilité du tourisme et de l'industrie - notamment de l'industrie du galet, particulièrement développée en Baie de Somme - avec la préservation du patrimoine naturel.

Les outils et acteurs existants

Le territoire bénéficie de nombreux outils de gestion et de protection des zones humides. Le site Ramsar d'environ 20 000 ha, divisé en deux sous-sites - littoral et arrière-littoral -, recouvre différents sites protégés : espaces du Conservatoire du littoral, propriétés de l'ONCFS ou de la Fédération des chasseurs de la Somme, espaces gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, sites classés, Réserves naturelles nationales, APB, réserves de chasse et de faune sauvage. Un ensemble de plans de gestion y sont mis en place, essentiellement sur les terrains du Conservatoire du littoral et du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, ce qui ne concerne donc qu'une surface relativement restreinte. Par ailleurs deux sites Natura 2000 recouvrent 80 % du site Ramsar, mais globalement assez peu d'acteurs interviennent dans la gestion du territoire.



Le Syndicat mixte Baie de Somme est une émanation du Conseil général créée il y a une quarantaine d'années avec pour objectif de développer la côte picarde et son arrière-pays. Il est constitué d'une partie privée gérant des équipements touristiques comme le Parc du Marquenterre et une partie publique chargée des problématiques liées à l'évolution du trait de côte, à l'aménagement et la gestion d'espaces naturels. C'est un acteur de terrain directement en lien avec les zones humides, doté d'une double compétence : un rôle territorial et une expertise naturaliste. Le syndicat est donc gestionnaire d'espaces naturels, animateur des sites Natura 2000 et d'une MAE. Il porte également des projets transversaux, avec la labellisation Grand site de France en 2012, et la mission d'élaboration d'un PAPI (Plan d'action et de prévention des inondations) sur le littoral, qui lui a été confiée par l'Etat.

Il est ainsi devenu l'interlocuteur naturel des services de l'Etat sur la côte picarde et a été désigné en 2012 coordinateur du site Ramsar Baie de Somme.

Les deux sites Natura 2000 sont pourvus de deux documents d'objectifs validés. Selon la circulaire de décembre 2009, le plan de gestion Ramsar n'était donc pas nécessaire sur ce site. Celui-ci apporte cependant des éléments majeurs :

- la mise à jour des enjeux et objectifs, les DOCOB datant de sept à douze ans ;
- l'amélioration de la cohérence des actions ;
- une identification plus claire des actions réalisées au sein du site Ramsar ;
- une plus grande lisibilité extérieure des actions réalisées.

L'émergence de nouveaux outils et acteurs

Deux SAGE sont actuellement en cours de réalisation. La création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et celle prochaine d'un Parc naturel régional Picardie maritime incluant totalement le site Ramsar, amènent de nouveaux acteurs sur le territoire. Il était donc nécessaire de trouver une articulation entre ces différents acteurs et outils.

Nous construisons actuellement une méthodologie de travail en commun. Ainsi, le Syndicat mixte participe aux comités techniques des SAGE, une convention est en cours de rédaction entre le Parc naturel marin et le Syndicat mixte Baie de Somme pour clarifier le rôle de chacun. Le Syndicat mixte participe également à la rédaction de la charte du PNR pour y intégrer ses actions en faveur des zones humides.

Les intérêts du plan de gestion Ramsar sont donc de :

- mieux identifier le rôle des différents acteurs ;
- construire une vision globale, cohérente et partagée par l'ensemble des acteurs ;
- mettre en place une gouvernance plus adaptée à la multiplicité des acteurs, via un comité de suivi, issu de la fusion des deux comités de pilotage Natura 2000, et un comité technique ;
- identifier un pôle ressource Zones humides en la Maison Ramsar, située dans les locaux du service milieux naturels du Syndicat mixte Baie de Somme, basée à Port-le-Grand et qui constitue un outil d'animation essentiel. C'est la première Maison Ramsar au monde à avoir été labellisée, en 2002.

Le plan de gestion Ramsar

Nous nous sommes fondés sur la circulaire du 24 décembre 2009, en l'adaptant aux spécificités locales. Une synthèse des documents existants a été réalisée et les données ont été mises à jour. Les projets structurants du territoire ont été pris en compte (SDAGE, Parc naturel marin, charte du PNR, DOCOB...). Le choix a également été fait d'appliquer ce plan de gestion sur l'ensemble du territoire des aires protégées concernées et pas uniquement sur le site Ramsar, ce qui permet plus de cohérence, par exemple en termes de gestion de la qualité de l'eau. Cette méthodologie a été validée en comité de suivi début 2013, pour une mise en œuvre sur la période 2014-2025, avec une évaluation à mi-parcours.

Actuellement, la phase de synthèse et la rédaction des objectifs sont achevées. Restent à finaliser les actions, qui seront validées en groupes de travail thématiques pour une mise en œuvre concrète fin 2014.

Au plan de la forme, ce plan de gestion est un document concis, illustré de nombreuses cartes, organisé autour de fiches thématiques regroupées en cinq catégories – territoire, économie, eau, patrimoine naturel et enjeux et objectifs, ces derniers étant déclinés par grand type d'habitats -.

A long terme, le plan de gestion vise deux grands objectifs, déclinés en objectifs opérationnels :

- préserver l'intégrité des zones humides et de leur biodiversité, avec des objectifs sur la ressource en eau, la conservation des sites à fort enjeu, la biodiversité et la mise en valeur des paysages humides ;
- promouvoir une utilisation des milieux respectueuse des habitats et des espèces, avec des objectifs sur les usages spécifiques au littoral, sur l'élevage, sur le développement touristique, sur la sensibilisation et l'information des acteurs locaux et sur l'animation du plan de gestion.

Les fiches action sont basées sur celle élaborée par le Conseil général de la Somme dans le cadre de son agenda 21. Y sont décrits le contexte, les modalités de mise en œuvre avec identification de la structure pilote, le rôle du syndicat mixte et de tous les partenaires techniques intervenant, les sites d'intervention, les outils mobilisables et des indicateurs de moyens et de résultats.

Yannick BOUCHER

Quel est le rôle de l'Agence de l'eau dans l'élaboration de ce document ?

Benjamin BLONDEL

Nous travaillons en lien assez fort avec l'Agence de l'eau sur différents projets, notamment sur l'élevage. Nous avons monté un projet Interreg franco-anglais sur le maintien de l'élevage en plaine maritime picarde.

Yannick BOUCHER

La Baie de Somme est confrontée à des problèmes structurels, comme le comblement de la baie ou la submersion marine, comment intégrez-vous ces différents risques ?

Benjamin BLONDEL

Nous menons une expérimentation de ralentissement du processus de comblement de la baie.

Yannick BOUCHER

Quel est le rôle du Syndicat mixte dans ce cadre ?

Benjamin BLONDEL

Il travaille en concertation avec les différents partenaires pour toucher les élus concernant les politiques à mettre en œuvre.

3.3 /Présentation du lien entre charte de Parc, zone Ramsar et Natura 2000

Kattalin FORTUNE-SANS, Parc naturel régional de la Narbonnaise

Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée est un petit territoire de 70 000 ha en bordure de Méditerranée, situé à trois quart d'heure de l'Espagne et constitué de 21 communes.

Ce territoire a pu être préservé grâce à la mission Racine dans les années 1960, qui a planifié l'urbanisation et le tourisme sur la côte méditerranéenne, avec un côté avant-gardiste dans le sens où elle a planifié les zones où il ne fallait pas construire. Cela explique que le territoire du Parc aujourd'hui soit resté une zone très naturelle hormis deux stations touristiques dont Port-Leucate à son extrémité sud.

Les enjeux y sont importants tant sur les lagunes centrales que sur les milieux secs.

Le Parc recouvre 42 km de littoral. Son territoire est marqué par une imbrication très forte des milieux secs dans les milieux humides, du fait de son fort relief. Les zones humides occupent 12 000 ha, auxquelles s'ajoutent 2 000 ha de plages et dunes et 1 300 ha d'anciens salins ou de salins qui sont de nouveau en activité. Les milieux secs occupent quant à eux 27 000 ha, les forêts 6 000 ha et les vignes 12 000 ha. C'est donc un territoire de contrastes, y compris au niveau des usages, les enjeux étant autant économiques que naturalistes.

On y trouve là aussi un empilement de zonages : des sites Natura 2000 qui couvrent 56 % du territoire du Parc, un site Ramsar de 12 000 ha, des sites inscrits, des sites classés, beaucoup de terrains du Conservatoire du littoral, que le Parc prend petit à petit en gestion car certaines structures disparaissent en raison de la crise économique.

Le site Ramsar recouvre deux sites Natura 2000 pourvus de deux DOCOB et nous n'avons donc pas élaboré de plan de gestion Ramsar, d'autant que les enjeux sont sensiblement différents sur les deux sites : sur celui des étangs narbonnais, ils portent sur la qualité de l'eau en raison de l'urbanisation et des activités industrielles ; sur l'étang de La Palme, les enjeux en termes de qualité de l'eau sont moindres, c'est d'ailleurs la lagune de référence pour la Directive cadre sur l'eau en Méditerranée. Des enjeux communs sont néanmoins identifiés, comme la pêche ou le tourisme - première activité économique du territoire -.

Au-delà des différents zonages existants, le seul document à prendre un peu de recul et à permettre une stratégie couvrant l'ensemble du territoire est la nouvelle charte du Parc, dont la colonne vertébrale est l'eau et les zones humides. Elle traite cette thématique sous plusieurs angles :

- patrimoines (biodiversité et paysage) ;
- ressources (conchyliculture, pêche, agriculture, tourisme...);
- identité territoriale (patrimoine matériel et immatériel), car ce territoire est dépourvu d'identité propre et c'est tout le rôle du Parc de révéler cette identité.

Yannick BOUCHER

Pouvez-vous préciser ?

Kattalin FORTUNE-SANS

Jusqu'à la mission Racine, les marais avaient mauvaise réputation et les habitants avaient une mauvaise image de leur territoire. La mission Racine a, entre autres, amené la démoistification, ce qui a ouvert le territoire aux touristes, participant à l'amélioration de son image.

Yannick BOUCHER

C'est également un territoire de vent, propice à de nombreuses activités nautiques.

Kattalin FORTUNE-SANS

Nous avons en effet 300 jours de vent par an, que ce soit le cers ou le vent marin.

La charte du Parc est moins opérationnelle qu'un plan de gestion, avec un objectif qui est la préservation des milieux humides, quel que soit l'outil ou le financeur.

Je vous propose de passer en revue quelques exemples.

Sur l'étang de La Palme, nous avons de très gros problèmes de surfréquentation liés à l'avènement du kitesurf depuis une dizaine d'années, avec jusqu'à plus d'une centaine de personnes naviguant sur ce site de 300 ha au mépris des usages locaux - notamment des pêcheurs - et du patrimoine. Nous avons donc mené une réflexion sur ce sujet avec la commune de La Palme et les services de l'Etat. Au terme de négociations très conflictuelles, nous avons défini un zonage qui a abouti à un contrat Natura 2000 financé à 100 %, qui permet de rééquilibrer les usages sur le site, dont une part d'espaces réservés pour la quiétude des oiseaux.

En termes de méthode, quel que soit l'outil, nous avons systématiquement une phase d'expertise, de concertation suivie ou non d'une mise en œuvre - en fonction des résultats de la concertation - et enfin d'une évaluation.

Un contrat d'étang, achevé en 2009, a mobilisé d'importants moyens financiers, qui ont permis de mener de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau. A l'issue de ce contrat d'étang, que nous n'avons volontairement pas souhaité reconduire, nous avons décidé de fusionner le comité d'étang en charge du suivi de ce contrat, l'atelier thématique Lagunes du SAGE et le comité de pilotage Natura 2000, afin de mutualiser les moyens en termes de gouvernance sur ce site.

Yannick BOUCHER

C'est un contrat de 61 millions d'euros pour cinq ans, ce sont des gros montants. Comment était réparti le financement ?

Kattalin FORTUNE-SANS

Beaucoup d'actions ont concerné l'amélioration de l'assainissement, ce qui explique le volume financier de ce contrat et ce qui a permis l'amélioration de la qualité de l'eau. C'est l'un des seuls étangs du Languedoc-Roussillon qui a connu une telle amélioration de sa qualité de l'eau.

Un autre exemple concerne un contrat Natura 2000 de restauration d'une roselière en bord d'étang. Sa particularité tient dans le fait qu'il a été signé par des chasseurs et qu'il a bénéficié d'un chantier international pour travailler manuellement dans un marais qui n'était pas pénétrable par les engins.



Une autre action concerne la construction d'une station de vente directe du poisson issu de la pêche lagunaire, ce qui correspond à un projet de valorisation d'une activité économique respectueuse du milieu naturel.

Dans le cadre de sa politique culturelle, depuis dix ans, le Parc a essayé de mettre en place un programme de révélation de l'identité du territoire via la création artistique notamment, pour lequel le Pôle-relais lagunes méditerranéennes nous a attribué le prix de l'action culturelle en 2013.

Enfin, une action de coopération a été développée avec le Bénin sur un territoire du sud du pays, qui ressemble beaucoup à la Narbonnaise par les enjeux démographiques, les activités... mais est trois fois plus grand et dix fois plus peuplé. Nous avons pu les conseiller sur plusieurs actions, notamment la mutation du Conseil intercommunal local, qui a un statut associatif, vers une EPCI, qui sera la première EPCI du Bénin, mais également sur des actions concrètes de reboisement des mangroves et des rives, d'assainissement ou d'approvisionnement en eau potable. Ce sont d'ailleurs les Béninois qui nous ont remis notre diplôme Ramsar en 2006.

Yannick BOUCHER

La charte du Parc vous semble-t-elle adaptée à la situation de la Narbonnaise ?

Kattalin FORTUNE-SANS

La charte est déjà très ambitieuse et je ne suis pas certaine que nous parviendrons à atteindre tous ses objectifs d'ici 2021. En revanche, des efforts sont encore à fournir pour l'asseoir sur le territoire, car son appropriation est encore insuffisante.

Yannick BOUCHER

Qu'entendez-vous par acteurs locaux ?

Kattalin FORTUNE-SANS

Au niveau local, nous travaillons beaucoup avec les pêcheurs, les associations de chasse, les fédérations sportives... En revanche, c'est plus sur le tissu institutionnel qu'il nous faut encore insister. Mais nous travaillons déjà beaucoup en réseau à la fois sur notre territoire, mais aussi au niveau interrégional et international.

3.4 /Synthèse de l'atelier et débat

Elyssa LEMOINE, rapporteur de l'atelier, Communauté d'agglomération de Saint-Omer

En termes d'outils utilisés pour la gestion des zones Ramsar, une diversité de méthodologies peut être adoptée : soit un plan de gestion propre à la zone Ramsar, comme dans le cas de la Baie de Somme, soit une articulation entre des documents déjà existants, comme l'a fait le Parc de la Narbonnaise, soit encore un nouveau contrat unique, comme le contrat de delta en Camargue, qui intègre cinq plans de gestion de zones humides remarquables. Ces différentes méthodes ont toutes un intérêt particulier face aux spécificités et à l'existant sur le territoire.

Ces documents correspondent tous à une vision à moyen terme, avec des programmations de six à douze ans.

Concernant la gouvernance, j'ai apprécié la question de l'intégration des partenaires privés dès le départ dans le contrat de delta en Camargue. Dans les deux autres exemples, les structures de gouvernance sont plus classiques mais correspondent aux habitudes de travail existant sur le territoire.

Sur la question de l'empilement des périmètres de protection, les situations présentées sont également diverses, entre une quasi-superposition entre les sites Natura 2000 et la zone Ramsar en Baie de Somme et une multiplicité des périmètres et des entités en Camargue ou en Narbonnaise.

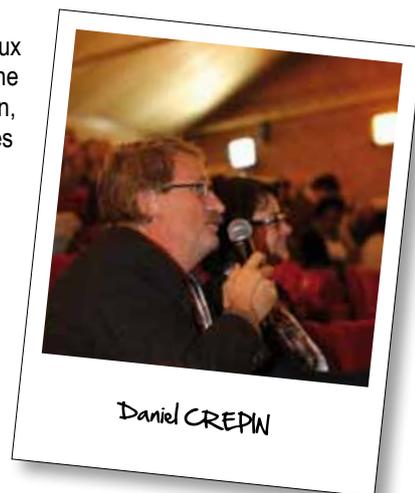
Ces différents documents permettent de formaliser la traduction de la convention Ramsar sur le territoire et la déclinaison de l'utilisation rationnelle des zones humides, également à travers la sensibilisation et l'information. Je retiens en particulier la vocation de concertation et de dialogue territorial présentée par Régis VIANET du Parc de Camargue, pour que chacun puisse comprendre les besoins des autres. Enfin, dans tous les exemples, il est apparu que la première question concernant les zones humides est celle de la ressource en eau et de sa gestion.

Stéphane JOURDAN

En termes de gestion de zones humides, on s'attend à avoir des actions intégrées de gestion de milieux naturels aquatiques, or finalement ce sont plutôt les usages qui sont gérés. Cela nous renvoie à une des conclusions du premier atelier, à savoir la mise en avant des fonctions des zones humides. Enfin, le deuxième enjeu porte sur les besoins en eau et la gestion de cette ressource en eau, avec des problématiques importantes associées à la régulation des crues et à la qualité de l'eau.

Daniel CREPIN

Dans l'élaboration des documents et la négociation, les enjeux, notamment économiques, sont très forts, avec parfois des intérêts antagonistes et le seul élément muet est la nature. Celle-ci finit donc parfois par être oubliée des plans de gestion qui ne gèrent plus que les conflits. Le gestionnaire doit donc constamment remettre sur la table l'objectif qu'est la protection du milieu naturel qui nous intéresse. C'est peut-être grâce à cette insistance que les résultats obtenus pour l'étang de Bages-Sigean sont si positifs, en dépit de la présence du troisième port commercial de Méditerranée, d'une zone industrielle Seveso...



4/ La planification de la gestion en zone humide : éclairages d'autres têtes de réseaux

Troisième atelier-débat : Table ronde sur la planification de la gestion en zone humide, éclairages d'autres têtes de réseaux

Objectif : partager l'expérience d'autres réseaux d'espaces naturels confrontés depuis plus longtemps à la nécessité de disposer d'outils méthodologiques de planification de la gestion.

Problématique :

La problématique de la gestion de l'espace et de la définition d'objectifs de gestion n'est pas récente. Elle s'est traduite au début des années 1980 par des réflexions et des travaux visant à déterminer des méthodologies communes entre des espaces aux statuts identiques : Réserves naturelles, Parcs naturels régionaux, etc.

Aujourd'hui, la grande majorité des sites naturels bénéficiant d'un classement ou d'un label possèdent, par grande famille, une méthodologie de gestion adaptée aux spécificités de celle-ci.

Parmi les questions qui pourraient être posées :

- quels sont les principaux enjeux liés à la méthodologie de gestion employée ?
- en quoi le plan de gestion a-t-il permis une ou des avancées conséquentes sur l'espace considéré ?
- quelles plus-values le label ou le statut considéré ont apportées à la zone humide ?

Yannick BOUCHER

Durant cet atelier nous aborderons plus spécifiquement les questions de gouvernance liée à l'animation de sites Ramsar, avec l'exemple d'autres têtes de réseau.

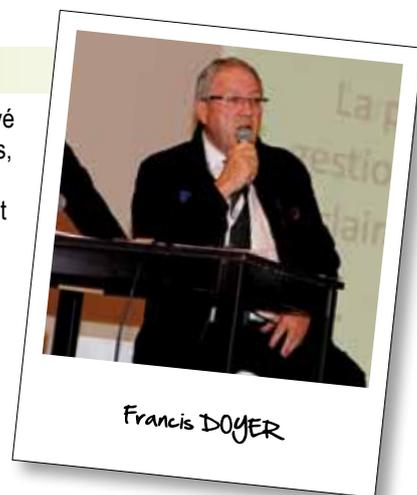
Francis DOYER, président de l'atelier

Cet atelier aurait pu être intitulé : de la réflexion à l'action. Le Marais Audomarois, récemment arrivé dans le réseau Ramsar, a beaucoup à attendre des territoires qui s'y sont précédemment engagés, comme la Camargue depuis 1982.

Bien que le Contrat de marais soit élaboré, nous restons en effet à l'écoute d'autres exemples, tant des réussites que des échecs, qui nous font également grandir.

L'Audomarois a la chance d'avoir un territoire où le pouvoir politique et le pouvoir économique sont en osmose, ce qui nous permet de mener un certain nombre d'actions. Ainsi Ramsar a bénéficié d'un engagement total de la Communauté d'agglomération.

4.1 / Réserves naturelles de France : 20 ans de restauration d'une zone humide et de milieux remarquables dans la plaine de l'Au



Francis DOYER

Philippe KNIBIELY, directeur de la Réserve naturelle nationale de la Petite Camargue alsacienne

La réserve, couvrant 904 ha au sud de l'Alsace, est aujourd'hui une des plus grandes zones humides de la région. Mais à sa création, en 1982, la superficie de cette première réserve alsacienne n'était que de 120 ha. Ce n'est qu'en 2006 qu'elle a été étendue à plus de 900 ha.

La réserve s'intègre dans une zone périurbaine, avec une population de 500 000 habitants à 20 km à la ronde. Elle est située dans la plaine alluviale du Rhin, aujourd'hui site Ramsar. Cette zone transfrontalière de 180 km de long et 45 530 ha, est animée par le Conseil régional d'Alsace et le Land du Bade-Wurtemberg. Elle correspond également à une ZPS avec un DOCOB chapeau et six DOCOB de secteur gérés par six opérateurs différents.

A l'origine, le territoire de la réserve était cerné par une agriculture maraîchère, mais avec l'assèchement généralisé de la zone, l'agriculture intensive – et notamment la maïsiculture – a pris le pas. De sorte qu'en 1982, la zone humide avait atteint une taille critique en termes de fonctionnalité. Les différents travaux d'aménagement du Rhin ont eu des impacts hydrogéomorphologiques très importants. La zone alluviale de 3 km de large s'est progressivement resserrée depuis 1872 avec la construction des digues de hautes eaux puis du grand canal d'Alsace ainsi que divers aménagements

hydroélectriques. Sur la zone Ramsar, le Rhin a ainsi perdu 30 km de linéaire, son lit s'est enfoncé de 7 mètres dans le secteur de la réserve naturelle, avec un assèchement quasi-généralisé des nappes phréatiques.

Malgré cela, une biodiversité extraordinaire subsistait sur le secteur. La réserve naturelle a donc été créée sur 120 ha et confiée en gestion à une petite association locale, qui a fait le choix d'opter pour une stratégie offensive à la conquête du territoire. La première étape a été de procéder à une maîtrise foncière la plus large possible en lien avec les communes d'assise de la réserve et les territoires intéressants situés en zone humide inondable ou sous influence de la nappe phréatique. Les objectifs de la réserve ont ensuite été partagés à travers des outils de planification, rédigés sur la base du guide méthodologique des plans de gestion édité par Réserves naturelles de France. Nous avons parallèlement dû transformer la gouvernance de notre association qui compte aujourd'hui 700 membres, en y intégrant les élus locaux et en mettant en place depuis 2000 une présidence tournante tous les deux ans entre un maire, un élu des collectivités et un associatif du canal historique. Nous avons également associé les partenaires privés, comme EDF. Enfin, en tant que site transfrontalier, nous avons engagé un travail à l'international avec la Suisse et l'Allemagne.

Un plan de gestion synthétique a été édité, dans lequel 16 objectifs à long terme sont déclinés en 143 actions.

Un de ces objectifs clés était la restauration des milieux, notamment des prairies humides, zones inondables et zones proches de la nappe.



Philippe KNIBIELY

Ce sont ainsi 146 ha qui ont été restaurés, grâce à un engagement très fort de l'Agence de l'eau et des collectivités locales qui ont adhéré aux objectifs fixés à travers les plans de gestion successifs.

Des opérations de restauration de bras morts ont également été réalisées par maîtrise foncière, restauration hydraulique et construction de prises d'eau pour réhumidifier l'ensemble de la zone. La valorisation de ces travaux a bénéficié de suivis scientifiques, grâce à une station de recherche présente sur le site. Ceux-ci ont montré notamment le retour d'espèces d'oiseaux qui avaient disparu d'Alsace, comme le héron pourpré ou le blongios nain, ou encore l'explosion des stations d'iris de Sibérie. En revanche, les choix de gestion ont fait que d'autres espèces, comme la gentiane pneumonanthe, ont souffert de cette réhumidification. Un autre résultat qui a beaucoup marqué les élus est l'amélioration de la qualité de l'eau, d'autant que des captages d'eau potable sont présents à proximité. Cet élément nous a donné des atouts supplémentaires pour poursuivre cette politique.

Dans le territoire étendu de la réserve existait une zone de près de 100 ha de culture intensive de maïs d'un seul tenant, appartenant à EDF. Grâce à plus de dix ans de négociation, un projet de restauration a pu voir le jour, dans le cadre du renouvellement de la concession hydro-électrique du Rhin. Ce projet prévoyait la restauration de 30 ha de roselières, de deux bras morts réalimentés avec 7 m³ d'eau, de 8 km d'annexes hydrauliques, de mares et de milieux secs sur les levées. Ce projet de 6 millions d'euros est pris en charge par EDF dans le cadre du renouvellement de sa concession. Les travaux viennent de débiter pour une durée prévisionnelle de trois ans.

Au niveau international, Ramsar a notamment permis un rapprochement avec nos partenaires allemands pour monter des projets Interreg, intégrant le projet de Réserve naturelle. Par exemple, la réalimentation en charge solide du vieux Rhin nécessite d'aller chercher des matériaux dans l'érosion latérale. Le projet consiste donc à faire sauter les digues datant de Tulla et dérocher les berges pour que lors des crues le Rhin puisse remobiliser les matériaux sur les berges côté allemand et côté français. Des tests de réalimentation en charges solides d'un cordon de gravier ont également été réalisés avec le CNRS. Un troisième axe concerne l'augmentation du débit réservé du vieux Rhin, la loi sur l'eau ne s'appliquant pas aux fleuves internationaux, nous avons néanmoins obtenu que soit appliquée une gestion dans l'esprit de cette loi, avec l'augmentation du débit réservé sur l'ensemble des 51 km du vieux Rhin de la zone Ramsar, ce qui a une influence sur les poissons rhéophiles et les oiseaux s'en nourrissant. Enfin, nous avons monté un autre projet interreg « Trame verte et bleue », avec nos partenaires et suisses, validé l'an dernier pour une durée de trois ans, avec pour objectif de recréer une ceinture verte trinationale entre les noyaux de nature. Ce projet a bénéficié de l'appui unanime des élus locaux. Divers projets hors réserve sont d'ores et déjà en train d'être réalisés dans le cadre de cette trame verte et bleue, associant les populations d'Allemagne et de Suisse et les élus locaux, à la plantation, à la restauration de bras morts... Malheureusement, l'arrivée du SRCE, imposé par l'échelon régional et de ce fait rejeté à l'unanimité, est venue rompre cette harmonie. La Région fait donc maintenant appel au gestionnaire de la réserve pour rétablir le dialogue, parce que travailler en gouvernance associée lui a permis de se voir accordée la confiance des élus locaux.

Les plans de gestion successifs ont permis de partager les objectifs avec tous les acteurs, de valider une stratégie très offensive de maîtrise du foncier, d'étendre la réserve et surtout de sortir de la réserve vers l'international.

Yannick BOUCHER

C'est un travail remarquable de presque trente ans de reconquête.

Philippe KNIBIELY

Cela nécessite de vraies relations de confiance et la convivialité est essentielle. Nous avons par exemple rétabli les repas gaulois qui consistent à chasser les sangliers sur la réserve, pour les rôtir à la broche et les manger avec les élus. Ce sont ces moments d'échanges qui ont permis les plus grandes avancées.

Yannick BOUCHER

Que reste-t-il à faire au niveau de la gestion biologique ?

Philippe KNIBIELY

Nous avons fait les deux tiers du travail, mais ce qui reste à faire est le plus difficile. Nous travaillons ainsi avec les élus pour échanger des terrains agricoles situés dans la réserve avec d'autres terrains situés hors réserve.

Francis DOYER

L'important est vraiment de partager les projets avec l'ensemble des acteurs. Il n'y a rien de pire pour cristalliser les oppositions que lorsque les acteurs du territoire découvrent a posteriori un projet qui les concerne.

4.2 /Fédération des Conservatoires d'espaces naturels : les plans d'action Zones humides, l'exemple de Chambéry Métropole

Régis DICK, directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) est constitué de 21 conservatoires régionaux et 8 conservatoires départementaux, qui gèrent 2500 sites pour une surface de 136 000 ha.

Le Conservatoire de Savoie a initié une dynamique originale autour de la thématique des zones humides, en partenariat les collectivités et un comité intersyndical, le Cisalb, porteur d'un contrat de bassin versant du lac du Bourget. L'Agence de l'eau, le Conseil général de Savoie et la Région Rhône-Alpes en assurent le soutien financier, avec un appui prédominant de l'Etat.

Le contexte

Le territoire concerné par ce projet est situé dans les Alpes du Nord, entre les massifs de Chartreuse et des Bauges, à proximité du lac du Bourget.

Le lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France avec 45 km². Son bassin versant couvre 588 km² et 65 communes, totalisant 210 000 habitants. 307 zones humides y ont été dénombrées pour une superficie totale de 3 300 ha, dont la zone humide de Chautagne au nord du lac, qui couvre à elle seule 1 700 ha.

Chambéry métropole est située au sud de ce bassin versant. Elle regroupe 24 communes et 125 968 habitants. Elle abrite 115 des 307 zones humides du bassin versant.



Entre le précédent contrat de bassin versant et l'actuel, a eu lieu un véritable changement d'approche et d'échelle. En effet, initialement, le Conservatoire était l'unique acteur de la gestion des zones humides et ne s'intéressait qu'à ces zones humides. Dans le cadre du second contrat, la maîtrise d'ouvrage de la gestion des zones humides est devenue intercommunale, avec pour objectif de faciliter leur intégration dans l'aménagement du territoire. Parallèlement, une meilleure articulation avec le SDAGE a été recherchée.

A l'échelle de Chambéry métropole, 50 % des zones humides avaient été détruites depuis 1950 et il n'en restait plus que 560 ha dont seulement 10 % étaient gérées par le CEN Savoie. De plus, ces zones humides étaient uniquement perçues comme une contrainte dans la politique d'aménagement, notamment parce que situées en plaine, là où la valeur foncière est la plus forte.

Sur ce territoire préexistaient néanmoins certaines dynamiques, à différentes échelles. Ainsi, le Conservatoire gérait neuf zones humides, soit 65 ha. Dix autres zones humides faisaient l'objet de programmes de maîtrise foncière, restauration ou entretien, dans le cadre d'un contrat de corridor. De plus, la commune de Vimine, au sud-ouest, s'était engagée dans un plan d'action communal. En recensant les projets d'aménagement, 10 ha de zones humides sont apparus comme étant en forte interaction avec de tels projets.

Les objectifs et principes

Face à ce constat, quatre grands objectifs ont été sériés pour un plan d'action en faveur des zones humides:

- restaurer les zones humides dégradées ;
- enrayer la disparition en cours des zones humides ;
- maîtriser l'impact de l'aménagement du territoire sur ces zones ;
- trouver des solutions en matière de mesures compensatoires.

Les grands principes de cette contractualisation reposent sur :

- une gestion globale et intégrée à l'échelle de l'agglomération ;
- une articulation entre action volontariste et action compensatoire ;
- une contractualisation volontaire ;
- un engagement des communautés d'agglomération et des communes ;
- une contractualisation engageant l'État, le CEN Savoie, l'Agence de l'eau, la Région et le Département ;
- une formalisation à travers un accord-cadre signé fin 2012 pour une durée de six ans et des conventions communales.

Les moyens et outils

Concernant la restauration et l'entretien, le travail s'est focalisé sur 30 zones humides considérées comme prioritaires pour cet objectif, représentant 85 ha sur le territoire de 10 communes. Le problème principal était lié au foncier et différentes actions ont été engagées sur ces aspects (animation foncière en partenariat avec la SAFER, politique Espaces naturels sensibles du département, baux ruraux à clause environnementale, conventions d'usage, mesures agro-environnementales territorialisées...). Dès que le foncier sera maîtrisé, les actions de restauration pourront débuter. Mais d'ores et déjà des notices de gestion ont été élaborées pour 15 de ces zones humides. Compte tenu de l'articulation souhaitée entre l'action volontariste et l'action compensatoire, un ratio de 10 ha à restaurer a été fixé au titre des mesures compensatoires et 75 ha de manière volontariste, afin que le plan d'action ne soit pas un simple catalogue de mesures compensatoires.

Pour répondre à l'objectif visant à enrayer l'érosion des zones humides, ce sont 19 zones humides d'intérêt remarquable qui ont été identifiées, avec un engagement de non dégradation ou de non destruction, via un arrêté préfectoral listant ces zones humides et instituant une opposition systématique à déclaration.

Pour répondre à l'objectif de maîtrise des aménagements sur les zones humides, le travail se fait en partenariat avec les communes pour réviser ou modifier les Plans locaux d'urbanisme et classer les zones humides en zone N ou agricole. Il s'agit par ce biais de protéger 100 % des zones humides remarquables et 95 % des autres zones humides.

Le volet mesures compensatoires a pour objectif de faciliter la recherche de mesures compensatoires pour les pétitionnaires, en passant de l'échelle communale à l'échelle intercommunale, en aidant les pétitionnaires à identifier des mesures compensatoires efficaces et en fournissant l'assistance de deux bureaux d'études pour délimiter les zones humides et aider à définir ces mesures compensatoires. Ces mesures portent sur les mêmes 85 ha que ceux définis pour l'action volontariste, dans le but de limiter la spéculation foncière et d'offrir des marges de manœuvre étendues pour ces terrains. C'est Chambéry métropole qui met en œuvre ces mesures compensatoires, sur la base d'un coût forfaitaire à la charge des pétitionnaires, ce qui offre une meilleure garantie de bonne fin.

Budget et financements

Ces mesures compensatoires ne sont évidemment pas cofinancées par les partenaires publics. En revanche les opérations volontaristes bénéficient d'un financement à 80 % par l'Agence de l'eau, la Région et le Conseil général.

Le montant global prévisionnel de ce plan d'action pour les six ans est de l'ordre d'un million d'euros pour ces 30 zones humides prioritaires. Chambéry métropole y contribue annuellement à hauteur de 33 000 euros, auxquels s'ajoute le financement des actions du Conservatoire sur les zones humides d'intérêt remarquable dans le cadre du contrat de bassin versant. La Région et le Département interviennent à hauteur de 15 % chacun.

Etat d'avancement

2012 et début 2013 ont concentré toutes les démarches institutionnelles (délibérations des conseils municipaux, signature des conventions communales). Durant cette période des études ont également été lancées dont une pré-étude foncière par la SAFER et les 15 notices de gestion ont été établies. Les opérations concrètes débuteront en 2014 avec les premières acquisitions et l'engagement de travaux de restauration.

Ce plan concerne le sud du lac du Bourget, en dehors du site Ramsar. Mais une nouvelle contractualisation - sur le même principe et avec les mêmes outils - est en cours sur le site Ramsar lui-même, avec la communauté d'agglomération du lac du Bourget, et dont l'accord-cadre a été signé au printemps 2013.

Pour faciliter l'appropriation de ce plan, un poster a été édité, mais surtout une visite de terrain a été organisée en juin dernier avec l'ensemble des élus. Je confirme l'importance de ces moments de convivialité, qui permettent de donner de l'enthousiasme à une politique.

En résumé, nous sommes passés de l'absence de politique à une politique zones humides, avec une logique d'anticipation de l'aménagement du territoire. Nous avons essayé de prendre en compte la question balbutiante des mesures compensatoires. Et enfin, je soulignerai encore l'aide de l'Etat à travers la politique d'opposition à déclaration.

Yannick BOUCHER

C'est un projet récent qui associe sept partenaires. Envisagez-vous que ce partenariat puisse s'élargir ?

Régis DICK

Le déploiement institutionnel est déjà bien engagé. En revanche, certains acteurs importants sont absents de cette démarche, comme la Chambre d'agriculture, mais un rapprochement est en cours. Des partenariats avec des acteurs privés se mettent également en place, au-delà des mesures compensatoires.

Yannick BOUCHER

Existe-t-il d'autres exemples d'arrêté préfectoral d'opposition à déclaration ?

Régis DICK

C'était une première à l'échelle de la Savoie et de Rhône-Alpes, mais je ne peux pas vous répondre à l'échelle nationale.

Yannick BOUCHER

Ce système a-t-il déjà produit des effets sur le terrain ?

Régis DICK

Un ou deux dossiers ont effectivement déjà été bloqués, de manière systématique. Il s'agit en fait de deux arrêtés préfectoraux, l'un sur le territoire de Chambéry métropole et l'autre sur celui de la Communauté d'agglomération du lac du Bourget, basés sur une délimitation préalable des zones humides.

4.3 /Grand site de France – le Marais Poitevin

Boris SALLAUD, directeur du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin est à cheval sur deux régions - Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes - et trois départements - Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée -. Il couvre un peu plus de 107 000 ha dont 98 000 ha de zones humides terrestres et 9 000 ha de marais maritimes.

Je concentrerai ma présentation sur la partie orientale de cette zone humide, classée au titre de la loi de 1930 et labellisée Grand site de France.

Le Marais Poitevin est un espace naturel fortement anthropisé, aménagé par phases successives depuis le Moyen-âge, d'où la diversité des paysages entre les marais desséchés ouverts à l'ouest et les marais mouillés bocagers à l'est, qui font l'objet du classement au titre de la loi de 1930. Ces marais sont constitués de petites parcelles pour l'essentiel inférieures à un hectare, bordées par des canaux et des frênes taillés en têtard.

Le site classé couvre 18 553 ha sur 24 communes. 600 ha étaient déjà classés depuis 1980 et le classement étendu date de 2003.

Ce classement est intervenu notamment pour répondre à la frustration liée à la perte du label Parc naturel régional en 1996. Il est une reconnaissance de l'intérêt pittoresque et scientifique du site et constitue un engagement à préserver ce paysage singulier.

Il s'agit en effet d'une protection juridique forte, puisque toute modification du paysage est soumise à autorisation administrative. La gestion quotidienne se fait par l'administration - notamment les inspecteurs des sites appartenant aux DREAL et les Architectes des bâtiments de France - avec l'appui du Parc.

Les enjeux de gestion portent notamment sur le paysage, qui s'est fermé dans les années 1970-1980, en raison de sa difficulté d'accès qui a conduit à l'abandon de son entretien, ce qui a généré une perte de l'identité paysagère et une perte de biodiversité.

La démarche, qui n'est pas un plan de gestion, mais s'apparente plus à un projet de territoire, a donc pour objectif de préserver les paysages et la biodiversité, et de les restaurer, en remettant de la diversité dans le milieu et en soutenant une gestion dynamique par des usages appropriés, notamment les pratiques pastorales et sylvicoles. Il s'agit de valoriser toutes les fonctions de la zone humide : écologique, économique, touristique - avec environ 800 000 visiteurs par an -, récréative...

La France compte aujourd'hui 13 sites labellisés Grand site - dont par exemple les Deux Caps et la Baie de Somme - et une quarantaine en voie de labellisation.

Le Schéma de gestion de ce Grand site s'articule autour de trois axes :

- Restaurer et entretenir le paysage classé, à travers une mosaïque de milieux pour préserver le rôle de réservoir de biodiversité.

Il s'est agi de maintenir la trame paysagère singulière et d'adapter la gestion aux enjeux de biodiversité et à l'évolution des usages en s'appuyant en particulier sur l'activité pastorale et l'activité sylvicole intégrée. Ont ainsi été réalisés des plantations, la pose de ponceaux, l'installation de parcs de contention... ou encore un chaland-bétaillère qui a inspiré celui utilisé aujourd'hui par le PNR des Caps et Marais d'Opale pour le transport de matériel dans le Marais Audomarois.

- Retrouver l'usage des liens à l'eau - puisque le classement concerne également les villages du marais - avec la reconquête des ports, des quais, des cales, qui profitent à l'activité touristique, mais aussi à l'ensemble des acteurs du marais. Cette action s'inscrit dans l'accompagnement qu'offre le Parc aux communes et aux EPCI de son territoire dans une logique d'aménagement qualitatif du territoire, avec parallèlement l'édition de documents, l'organisation de formations... Ce Schéma de gestion du Grand site est donc inspiré de la politique globale du Parc à l'échelle du Marais Poitevin, et inspire également cette politique.

- Organiser la gestion et l'accueil touristique, afin d'éviter les points noirs de fréquentation et la pression forte sur le patrimoine naturel.

Nous avons ainsi diversifié l'offre touristique, avec notamment un plan vélo d'envergure et le développement de 800 km de pistes cyclables sur l'ensemble du marais. Le travail a également porté sur l'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Quelques parkings de délestage ont été mis en place. Cette logique s'accompagne d'une démarche plus large de sensibilisation des visiteurs et des habitants, à travers divers documents et grâce à la Maison du Marais Poitevin à Coulon, qui est également la Maison du Grand site. En complément, la politique du Parc s'attache à développer toutes les filières basées sur les productions locales ayant des externalités positives pour l'environnement, comme par exemple la boutique Épicerie du Marais Poitevin à Niort. A cela s'ajoute la mutualisation des politiques de promotion touristique du territoire dans une démarche intitulée Émotion Marais Poitevin, avec un site internet unique.

La démarche Grand site de France s'appuie sur une protection ancienne, peut-être pas forcément adaptée, mais que le Parc essaie d'animer de façon pertinente. C'est une démarche forte et complémentaire de Natura 2000 ou du SAGE qu'elle recouvre. Elle nous a permis de bénéficier de moyens importants et contractualisés de 10 millions d'euros pour dix ans.

Ce label vient reconnaître une démarche et engage la responsabilité du dépositaire du label.



Les plus-values sont multiples, en termes de paysage et de biodiversité, mais aussi en direction d'une économie de valorisation des ressources naturelles (bois de chauffage, pastoralisme, tourisme...). Ces plus-values ne sont pas exclusivement dues à la démarche Grand site de France, mais cela participe d'un même élan que le Parc essaie d'accompagner et de mettre en perspective dans une logique pertinente et dynamique de valorisation des zones humides.

Les perspectives concernent bien évidemment la poursuite de l'engagement, mais il s'agit également de s'appuyer sur cette expérience pour étendre ces actions à l'ensemble du territoire, notamment concernant l'offre touristique.

Comme pour toutes les présentations précédentes, j'insisterai sur l'importance des multiples partenariats, avec une structure de gestion qui intervient dans un souci de concertation et d'animation.

Yannick BOUCHER

Vous êtes dans une logique de reconquête du label Parc naturel régional et vous visez également le label Ramsar. Quel est le calendrier ?

Boris SALLAUD

Cela fait longtemps que nous poursuivons cet objectif de reconquérir le label Parc naturel régional car cela participerait de la légitimation de notre structure, ce qui est important pour animer les partenariats. Être en marge du réseau des PNR est un handicap car nous ne sommes pas associés à toutes les réflexions irriguant ce réseau. Au plan local, ce label réaffirmerait le rôle central du Parc dans la gouvernance territoriale. Nous espérons recouvrer ce label courant 2014, c'est l'objectif unique des prochains trimestres. Ramsar est un des objectifs de la charte.

Yannick BOUCHER

Le label PNR a été perdu en 1996 en raison de mises en culture. Vous êtes maintenant sur des modes de gestion douce du patrimoine naturel, dans une logique d'accélération du développement. Ne risque-t-on pas de vous reprocher d'aller trop vite ou d'en faire trop ? Quel équilibre trouver entre le développement économique et la partie environnementale ?

Boris SALLAUD

Le développement d'un territoire à cette échelle n'empêche pas des logiques conservatoires ponctuelles (Réserves naturelles nationales et régionales, Arrêtés de protection de biotope...). Mais la conservation ne fait pas toute la vie d'un territoire. Nous avons comme stratégie prioritaire d'accompagner un développement territorial aux externalités positives pour les zones humides, dont la gestion pastorale, élément fondamental du marais qui souffre d'une concurrence forte avec l'activité céréalière très rentable en Marais Poitevin. Notre logique de développement durable n'est pas contradictoire avec une volonté de conservation du Marais Poitevin, au contraire. Je crois que les conditions sont aujourd'hui différentes de celles qui ont conduit à la perte du label de Parc naturel régional, dans la structuration du territoire, les outils mis en œuvre... En tout état de cause, ce n'est pas la non-labellisation du Parc qui sauvera le marais.

4.4 /Synthèse de l'atelier et débat

Pierre LEVISSÉ, rapporteur de l'atelier, chargé de mission au PNR des Caps et Marais d'Opale

Nous avons eu trois présentations très claires et complémentaires de trois approches différentes des zones humides dans un territoire. Cependant, la question des inventaires est apparue comme occupant beaucoup les territoires, avec un enjeu important qui est l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme. Les trois opérateurs ont montré leur dynamisme, quels que soient le contexte et les outils pas toujours faciles à manier et à présenter aux acteurs locaux.

Dans le détail, les documents de planification ont été peu abordés, renvoyant notamment au guide méthodologique des plans de gestion. En revanche, certains mots sont revenus souvent : le dynamisme, l'offensive, la reconquête... Sur ce dernier point, l'exemple de la Petite Camargue alsacienne était une vraie leçon. En filigrane, se retrouve également systématiquement l'implication des acteurs locaux, en mettant en avant les atouts des zones humides, pour retrouver les usages, recréer du lien et ne pas s'abstenir d'un accueil raisonné du public. Le côté interventionniste a également été souligné à de nombreuses reprises, en prévoyant à la fois des mesures fermes et des mesures contractuelles basées sur le volontarisme, avec des outils complémentaires permettant d'intéresser au maximum les acteurs locaux. La notion de gagnant-gagnant est également revenue à plusieurs occasions s'agissant de cette contractualisation.

Yannick BOUCHER

C'est aussi ce à quoi vous travaillez au PNR des Caps et Marais d'Opale.

Francis DOYER

En conclusion, j'ai moi aussi relevé un certain nombre de maîtres-mots : l'union, à travers les partenariats publics ou privés, l'engagement, la concertation, la compréhension et la pédagogie, des objectifs « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Atteignables et Réalisables dans le Temps. Sont également revenues les interactions avec le PLU ou le PLUI. Enfin, la gestion et la promotion touristiques sont un des objectifs recherchés, à condition qu'il s'agisse d'un tourisme raisonné.

Je profite de cette intervention pour vous signaler que le document de présentation du Contrat de marais vient de nous être transmis par notre imprimeur et est à votre disposition dans le hall.

Yannick BOUCHER

Avez-vous des questions suite à ces dernières présentations ?

Régis VIANET

Concernant les mesures compensatoires, il convient d'être très vigilant à ne pas créer d'effet d'aubaine. Nous devons, en tant que réseau Ramsar, bien réfléchir à cette question, et bien apprécier l'éthique qui sous-tend les financements que nous mobilisons, afin de ne pas créer des territoires à deux vitesses : ceux en mauvais état qu'on peut se permettre de dégrader encore plus et d'autres plus remarquables qui font l'objet de tous les soins.

Régis DICK

Je suis tout à fait d'accord. En Savoie, nous observons que l'action compensatoire peut être un vrai frein à l'action volontariste, ce qui n'est toutefois pas le cas dans le plan d'action que je vous ai présenté. Par ailleurs, la compensation se solde souvent par une perte sèche, parce que même si une telle mesure peut permettre de restaurer une zone humide en mauvais état, elle ne remplace pas la zone humide perdue. Nous réfléchissons donc à d'autres approches, comme par exemple le financement de zones de dépôts, qui permettraient d'éviter le remblaiement sur zones humides.

Jean-Pierre MORVAN, Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande

Ce débat sur les mesures compensatoires touche tout particulièrement les zones humides. Ce n'est pas qu'un problème éthique, c'est également un problème de mesure. En effet, nous savons mesurer les moyens financiers mis pour des actions de restauration. En revanche, nous savons très mal mesurer ce que nous avons évité. Or la démarche veut que l'on commence par chercher à éviter les impacts, avant de les réduire puis en dernier recours de les compenser. Il y a un vrai enjeu à mettre en valeur les démarches d'évitement.

Gwenaëlle BALDOVINI, Office de l'environnement de la Corse

Concernant la maîtrise foncière, en Petite Camargue alsacienne, EDF a été citée pour la restauration de la continuité. Est-ce ce même partenaire privé qui est impliqué dans l'exemple de remise en eau d'anciens bras morts ? Il est en effet plus simple de mobiliser des fonds auprès d'EDF qu'auprès de multiples propriétaires individuels.

Sur le Marais Poitevin, outre les agriculteurs, comment avez-vous mobilisé les acteurs privés dans la mise en œuvre des actions de gestion de l'opération Grand site ?

Philippe KNIBIELY

Concernant les bras morts, il s'agissait de terrains d'une commune sur le territoire d'une autre commune, mais faisant l'objet de baux ruraux. Après avoir purgé les droits, nous sommes passés par des baux emphytéotiques de 99 ans auxquels s'est ajouté le classement en Réserve naturelle. Pour EDF, le préalable à l'opération était qu'EDF accepte le classement de ses terrains en Réserve nationale, ce qui a demandé 12 ans de négociations serrées et un arbitrage du Premier Ministre.

Boris SALLAUD

La maîtrise foncière est un outil intéressant, mais qui ne peut pas satisfaire à l'enjeu de gestion globale d'un territoire de la taille du Marais Poitevin. Ponctuellement, le Conservatoire du littoral intervient, le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes est également propriétaire de quelques hectares, comme d'autres associations de protection de la nature ou les communes. Cette propriété publique ou associative est sans commune mesure avec ce dont nous avons besoin pour l'ensemble du territoire, ce qui nécessite effectivement de travailler avec les propriétaires privés. Pour le site classé, nous avons affaire à un foncier très morcelé dont il a fallu dans un premier temps retrouver les propriétaires, avec lesquels nous avons ensuite conventionné. Des centaines de conventions ont ainsi été signées avec des centaines de propriétaires, que nous devons maintenant suivre. Ces conventions les engagent à une mise en valeur de l'espace, soit par activité pastorale, soit par gestion écologique.

Jean JALBERT, Tour du Valat

Pour Chambéry métropole, le fait que le lac du Bourget soit un site Ramsar a-t-il été un levier pour convaincre les collectivités de s'engager en faveur des zones humides ?

Régis DICK

Le plan d'action ne portait pas sur le territoire Ramsar. Mais il se situait bien dans le contrat de bassin versant du lac du Bourget et a donc bénéficié de l'image très positive et reconnue du lac. Paradoxalement, Natura 2000 qui est extrêmement reconnu en Europe laisse un peu les élus de marbre sur le territoire. En revanche le classement Ramsar participe bien de la démarche d'appropriation.

Pierre CAESSTEKER, ONEMA

Pour répondre à l'interrogation de Régis Dick, les oppositions à déclaration existent dans d'autres secteurs, principalement sur des sites Natura 2000. Par ailleurs, une notion de conformité existe entre les actes administratifs et le règlement du SAGE, où peuvent être créés un certain nombre d'éléments par rapport à des périmètres cartographiés, qui peuvent avoir le même effet qu'une opposition à déclaration. Je vous invite pour cela à consulter la fiche Gest'eau sur SAGE et zones humides.

Par ailleurs, il y a deux mois, les lignes directrices de la doctrine éviter-réduire-compenser ont été publiées.

Tobias SALATHE, secrétariat de la Convention de Ramsar

Les zones humides marquent souvent des frontières administratives et c'est un défi que je vous engage à relever, comme ce qui a été fait sur le Rhin, que de profiter de ces zones humides pour dépasser ces frontières. Concernant le cas du site Ramsar transfrontalier du Rhin, la Suisse commence à s'intéresser à intégrer le processus, ce qui permettrait de favoriser la coopération tripartite sur ce secteur.

Thierry LECOMTE, Réserve naturelle des Courtils de Bouquelon

Je retiens particulièrement des interventions la place importante donnée à l'agriculture et notamment à l'élevage dans l'entretien des zones humides. Pensez-vous concrètement pouvoir faire quelque chose dans ce sens, dans la mesure où tous les curseurs vont dans le sens contraire ? La plupart de nos zones humides métropolitaines sont effectivement issues d'une coévolution pluriséculaire avec l'élevage. Mais la rentabilité de ces modèles s'est délitée à partir des années 1950-1960 et les zones humides ont été forcées pour produire de manière standardisée, ce qui a conduit soit à leur dénaturation, soit à leur abandon. Il faut donc revenir à un élevage adapté à la zone humide, ce qui est assez compliqué d'autant que les zones humides sur lesquels les charges fixes par hectare sont particulièrement élevées, n'ont jamais pu bénéficier d'une indemnité compensatrice pour handicap naturel,



Gwenaëlle BALDOVINI



Thierry LECOMTE



Tobias SALATHE

contrairement à la montagne. Aujourd'hui nous avons donc perdu beaucoup d'éleveurs en zones humides, or ce n'est pas un métier qui s'invente. A cela s'ajoutent trois tendances lourdes :

- une consommation de la viande qui devient un peu tabou ;
- une loi qui veut interdire les vétérinaires d'avoir sur eux les antibiotiques et analgésiques indispensables aux interventions d'urgence en milieu rural ;
- l'importation annoncée de 55 000 tonnes de viande du Canada, avec des coûts très compétitifs puisqu'issue d'un élevage intensif.

Dans ce contexte, comment réussir le challenge de maintenir une agriculture et un élevage de qualité sur nos zones humides ?

Yannick BOUCHER

Un atelier sera consacré à l'agriculture demain.

Philippe KNIBIELY

Cette disparition des éleveurs et des maraîchers nous a posé problème. Nous avons dû acheter le matériel pour faucher les prairies nous-mêmes et nous nous sommes lancés dans l'élevage de Highland cattle, avec un troupeau de 300 vaches dont nous sommes propriétaires, qui nous permet d'assurer la gestion des milieux. La surface des prairies augmentant au gré des opérations de restauration, nous venons de trouver un éleveur qui vient de 30 km de la réserve pour faire, contre rémunération, de la fauche tardive sur les meilleurs terrains. Concernant la gouvernance et l'international, nous avons intégré des partenaires suisses et allemands dans notre Conseil d'administration. Je rêve aujourd'hui d'une réserve trinationale, sachant que la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne !

Jean-Marie GLACET, *Chambre d'agriculture de la région Nord-Pas-de-Calais*

Effectivement, avant d'aller chercher des agriculteurs ailleurs, il serait bien de maintenir ceux qui sont en place et entretiennent le milieu.

Le Plan national d'action zones humides comporte un axe sur le maintien de l'agriculture en zones humides. Dans ce cadre, une convention entre l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et le ministère de l'Environnement a été signée, qui concerne une vingtaine de projets de maintien de l'agriculture à travers toute la France. Par exemple, en Scarpe-Escaut, nous travaillons à des références technico-économiques chez les éleveurs, des références vétérinaires et des références en termes de qualité des prairies.

Boris SALLAUD

En Marais Poitevin, les ateliers d'élevage diminuent, alors que la perte de prairies a été relativement jugulée ces dernières années et en dépit des aides dont le territoire a bénéficié depuis quinze ans, avec une ICHN comme en montagne qui, à une période, était cumulable avec des MAE. Cet élevage a souffert de la concurrence économique avec les grandes cultures. Je me demande s'il n'est pas temps, au moins pour les zones humides, de sortir du modèle individuel d'élevage tel que nous le connaissons aujourd'hui et structurer d'autres formes d'élevage collectif et extensif, plus ajustées à la valorisation des zones humides. Ce ne sont pas les aides qui résoudront les problèmes, mais d'autres formes de mises en valeur peuvent être une solution.

Régis VIANET

Lors de la création du Parc en Camargue dans les années 1970, sa première mission a été de soutenir l'activité d'élevage et c'est toujours le cas aujourd'hui, puisqu'un service de quatre personnes est chargé de l'élevage extensif. Durant toute cette période, le Parc a accompagné les éleveurs dans la diversification de leurs activités et leur regroupement en associations socio-professionnelles. Aujourd'hui le Parc appose également sa marque sur les journées d'accueil du public dans les élevages. Le combat n'est donc pas perdu, mais il nécessite un effort constant.

Si nous voulons réussir à maintenir des milieux humides de qualité, il faut maintenir et faire-valoir le savoir-faire qui y sont liés et les faire passer dans la modernité sans que la culture initiale soit perdue.

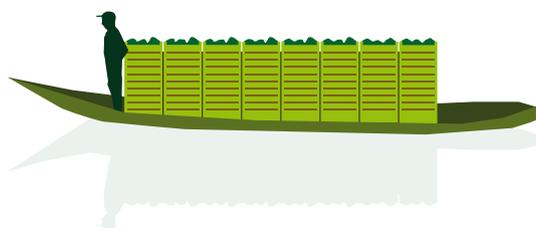
Luc BARBIER

Dans le cadre du Schéma directeur agri-environnemental mis en place par le Conseil général du Pas-de-Calais, une analyse a été réalisée exploitation par exploitation pour les éleveurs et maraîchers volontaires. Il en ressort que la majorité d'entre eux ont une part relativement faible de leur exploitation sur le marais. L'enjeu du marais n'est primordial que pour deux ou trois d'entre eux qui ont des surfaces de 50 à 100 ha sur le marais. La grosse majorité des agriculteurs continuant à utiliser ces terres de grande qualité sont des gens en difficulté ou très attachés à leurs terres. Depuis vingt ans que nous réfléchissons à la prise en compte de la problématique de l'élevage en zones humides, aucune solution n'a été trouvée et cette activité n'a jamais été aussi mal en point. Nous avons perdu 6 à 10 % de prairies humides ces dix dernières années. Sur une petite surface comme sur le Marais Audomarois, nous sommes capables d'apporter de petits éléments de réponse pour limiter l'hémorragie, mais la menace est là. Je partage assez l'idée selon laquelle il faudrait imaginer de nouveaux modes d'exploitation pour consommer de la surface et ne pas la perdre.



Jean-Marie GLACET

Pierre LEVISSE, rapporteur de l'atelier, chargé de mission au PNR des Caps et Marais d'Opale



Pierre LEVISSE

14 novembre : Quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau Plan national d'action en faveur des zones humides ?

1/ introductions

Jérôme BIGNON, président de l'association Ramsar France

« Bonjour à toutes et tous,

La journée technique que nous avons vécue hier, puisque c'est ainsi qu'elle s'appelle, a donné un avant-goût du très bon niveau de ce séminaire et je suis convaincu que les deux journées que nous allons vivre ensemble aujourd'hui et demain vont le confirmer.

Je voudrais une nouvelle fois, parce que certains n'étaient pas là hier, dire bravo et merci aux organisateurs : le Parc naturel régional, la Communauté d'agglomération, la Ville de Saint-Omer qui ne nous a pas encore livré toutes ses richesses mais que nous sommes invités à découvrir au-delà de ses richesses zones humides, et puis évidemment les collectivités qui sont représentées ici - le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord, la Région Nord-Pas-de-Calais qui nous accueillent dans tous les sens du terme -. L'accueil chaleureux du Nord mais aussi l'accueil qui fait que matériellement ces journées sont possibles puisque, évidemment, leur générosité nous permet de nous réunir dans des conditions extrêmement agréables.

Je voudrais aussi vous remercier vous d'être venus nombreuses et nombreux, ce qui est un signal fort de confiance et d'intérêt pour la mobilisation que l'association Ramsar France a lancé il y a quelques années, j'en dirai un mot dans un instant.

Je voudrais remercier les intervenants, parce qu'ils prennent souvent sur leur temps de travail, avec des déplacements qui sont parfois fatigants et ils viennent enrichir par leurs contributions la qualité de nos travaux.

Merci à vous tous.

L'association Ramsar France au nom de laquelle je m'exprime ce matin est heureuse du dynamisme que vous incarnez tous et toutes et nous espérons que ce travail contribuera évidemment à la préservation et à la restauration des zones humides auxquelles nous sommes les uns et les autres très attachés.

Je crois que vous vous en rendez probablement compte, mais un certain nombre d'entre nous qui étions à Evian, mesurent aujourd'hui le chemin parcouru, puisque c'était à Evian qu'avait eu lieu, à l'invitation du groupe Danone, cette première réflexion sur comment fédérer ceux qui s'intéressent aux zones humides. Et puis un certain nombre de réunions itératives avaient réfléchi et posé les jalons de ces séminaires que nous menons maintenant de façon régulière.

Notre association, c'est une information que vous avez trouvée dans le programme, réunit ce soir pour ses membres son assemblée générale annuelle. Mais il va de soi que, en accord avec mes collègues du Conseil d'administration, tous ceux qui ne sont pas membres, qui souhaiteraient le devenir ou qui regardent comme observateurs, ou qui ne peuvent pas le devenir pour différentes raisons, sont les bienvenus à cette assemblée générale. La seule chose qui ne pourra pas leur arriver, c'est de participer aux votes, mais ils pourront participer évidemment à la réflexion et aux informations qui seront partagées à cette occasion. Cela aura lieu après nos travaux et avant le dîner.

Je voudrais dire un mot sur nos relations avec le secrétariat général de la convention. Vous savez, je l'ai dit hier, que la convention Ramsar rassemble 168 États. Finalement, notre association est un peu atypique puisque la convention de Ramsar réunit des États et nous ne sommes pas un État, nous ne sommes qu'une association de la loi 1901. C'est notre pays, pour ceux qui sont français ici, qui est membre et qui représente la convention dans ses réunions de commissions permanentes ou ses réunions des Parties quand elles se tiennent.

Il n'en demeure pas moins que l'initiative que nous avons prise, l'a été avec le consentement de la convention de Ramsar, avec laquelle les relations sont solides, j'y vois pour preuve la présence assidue de notre ami Tobias SALATHE qui vient régulièrement à nos côtés.

Je voudrais évidemment profiter de cet instant pour saluer tout particulièrement la présence ici à Saint-Omer du secrétaire général, Christopher BRIGGS, qui nous dira quelques mots dans quelques instants et que je voudrais remercier en votre nom à tous d'avoir fait le déplacement. J'ai dit qu'il y avait 168 pays qui ont signé la convention. Je crois qu'il doit y avoir à peu près 200 millions d'hectares qui ont été désignés. Il n'est pas là depuis très longtemps. Donc de venir voir les hectares désignés dans le Marais Audomarois est pour nous une preuve d'amitié et une preuve de confiance dans le travail que nous avons entrepris collectivement.

En tout cas bienvenue à vous Monsieur le Secrétaire général et merci de votre intérêt pour nos travaux.

Je voudrais remercier le Conseil d'administration de l'association, parce que c'est un travail collectif que nous faisons. Je suis leur porte-parole, mais il est vraiment collectif. Nous nous réunissons souvent. Nous nous réunissons avec densité, c'est-à-dire que nos réunions sont extrêmement soutenues et Michel METAIS qui est secrétaire général - même s'il n'aime pas le terme de général -, Jean JALBERT qui est notre trésorier, qui veille sur nos finances avec beaucoup d'attention, et moi-même, nous avons la chance d'avoir des collègues extrêmement assidus, extrêmement intéressés et impliqués, ce qui fait que c'est toujours agréable de se réunir en conseil d'administration, ce n'est jamais un penum.

Je voudrais dire également quelque chose de nouveau, c'est bienvenue à Bastien COÏC, notre animateur. Nous avons dit l'an dernier que nous recruterions une personne et une seule. Il y a eu 75 candidats tellement l'enjeu était formidable. « The winner is Bastien COÏC » qui est là-haut. Je vous incite vivement à le rencontrer, à faire sa connaissance, parce que c'est la cheville ouvrière. Il est animateur, il est, entre guillemets, à votre disposition dans les heures de son travail pour vous aider, vous mettre en contact avec les personnes utiles aux problèmes que vous vous posez. Je crois que c'est un pas décisif à la fois sur le plan qualitatif, sur le plan de notre organisation, d'avoir la chance d'avoir Bastien avec nous. Merci à lui et merci à ceux qui nous ont aidés à le recruter parce que c'était important.



Jérôme BIGNON

Peut-être encore un merci, à ceux que l'on ne cite peut-être pas assez : toutes les administrations, les services centraux de l'État, les services décentralisés de l'État, les établissements publics, qui sont nos partenaires. On travaille en confiance avec eux, ils nous financent à bien des égards. Et je dois dire que la qualité des relations que nous avons engagées avec eux ces dernières années est vraiment là aussi très agréable, parce qu'elle est utile, fructueuse et elle n'est pas du tout dans un mauvais climat.

2014 va être à nouveau une année chargée. Nous en parlerons cet après-midi ou demain : c'est le troisième plan national zones humides, la loi Biodiversité, la poursuite de nos études sur les sites désignés au titre de la convention, l'élargissement de notre influence, en étant actifs dans nos campagnes d'adhésion...

Bref le travail ne manque pas et je vous souhaite un très bon séminaire en vous remerciant encore. »

Christopher BRIGGS, secrétaire général du Comité Ramsar

« Merci beaucoup à toutes et tous,

C'est un grand plaisir pour moi d'arriver dans une société où il y a beaucoup d'intérêt pour les zones humides : il n'y a qu'une association Ramsar. C'est unique parmi les membres actuellement, c'est pourquoi je suis venu, pour comprendre et apprendre quelles sont les racines et les ingrédients du succès pour qu'existe une association des zones humides dans un pays. C'est bien pour moi, après trois mois seulement en tant que secrétaire général, de pouvoir venir sur ce site pour apprendre tous les succès et les défis que vous rencontrez.

Je suis biologiste des aires marines. Mais j'ai travaillé la plupart de ma vie dans le management et la gestion des aires protégées du monde. Je suis Anglais de naissance et je ne connais pas l'Audomarois. Ce sera donc très intéressant pour moi d'observer et d'apprendre de la situation actuelle de ce site Ramsar et de partager avec vous les résultats de ce séminaire.

Merci beaucoup de votre attention et de votre invitation. »



Christopher BRIGGS

Emmanuel CAU, vice-président du Conseil régional Nord Pas-de-Calais

« Bonjour à toutes et à tous,

Particulièrement aux représentants, évidemment de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, du Département, et à Monsieur BRIGGS.

Je salue aussi particulièrement nos amis et partenaires sénégalais. C'est un vrai plaisir de vous accueillir dans la région Nord-Pas-de-Calais, au cœur - vous l'avez vu - d'un des plus beaux bijoux de nature, ce Marais Audomarois. Un joyau maintenant reconnu enfin par l'Unesco, c'était en mai dernier, la 12ème Réserve de Biosphère en France et la seule au nord de Paris. Un site Ramsar, une Réserve de Biosphère, ces titres nous les devons à 13 siècles d'histoire. Un site d'exception : 700 km de voies d'eau, des familles de maraîchers qui y travaillent, qui l'entretiennent, son fameux chou-fleur - eh oui, nous sommes le deuxième producteur après la Bretagne, nous ne sommes pas encore affublés d'un bonnet rouge, peut-être qu'un bonnet vert nous siérait mieux. Alors évidemment, nous devons cela aussi à tous ces écosystèmes diversifiés, remarquables, ces 3 730 ha de prairies humides, de roselières, de terres maraîchères... Une biodiversité unique, avec

notamment un tiers de la flore aquatique française, 5 % de la population nationale de blongios nain, de nombreux classements : nous avons 1 317 ha de ZNIEFF, 178 ha de réserve naturelle nationale, 178 ha aussi au titre de Natura 2000. Ce sont aussi des dynamiques territoriales, et donc en tant que président d'espaces naturels régionaux, je ne peux que saluer l'action du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, mais aussi de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer.

Alors, c'est un bijou, mais dans un écrin régional en grand déficit. Le Nord-Pas-de-Calais c'est 72 % de surfaces agricoles, 15 % de zones urbaines et 13 % de zones naturelles et une si petite forêt : 7-8-9 % de surface boisée, suivant la police ou les manifestants, mais elles progressent lentement, mais elles progressent non sans difficulté. Parce qu'il faut bien savoir que nous avons vécu ici des décennies de développement non durable. Les deux guerres mondiales sont passées par chez nous, particulièrement cruelles et particulièrement dévastatrices. C'est une industrie houillère, une industrie du charbon, qui a utilisé nos forêts. Certains pensent encore rouvrir les mines de charbon pour du gaz de houille, du gaz de couche. Je ne pense pas que les habitants du Nord-Pas-de-Calais regrettent le temps du charbon. Ils regrettent sans doute le temps du plein emploi, mais ce n'est certainement pas avec l'exploitation de gaz de houille que nous produirons les emplois nécessaires.

Une région aussi avec des particularités : une terre très riche et très plate, donc facile d'accès pour l'agriculture et on leur a demandé aux agriculteurs et à l'agriculture, après la deuxième guerre mondiale, d'y aller à fond, de produire, de produire, de produire... Il s'agissait de se relever, de produire de la richesse, de s'alimenter. Ils ont joué le jeu et ils ont gagné le pari de cette révolution verte, mais aujourd'hui à quel coût !

Et cette région en plus très densément peuplée, donc avec un urbanisme très important, une artificialisation issue d'une envie de campagne, une envie de vert, qui s'est traduite par un urbanisme destructeur de sols. Ici comme ailleurs sans doute, mais avec une densité de population qui a accentué ce phénomène.

Mais ici plus qu'ailleurs - je le maintiens, je persiste, je signe -, nous redoublons d'efforts : 60 % des oiseaux nicheurs présents en France, plus de la moitié des mammifères, un tiers de la flore, 15 espèces de batraciens et 5 espèces de reptiles, et des sites admirables, grandioses, magnifiques, comme celui des deux Caps, le Blanc et le Gris. C'est pourquoi la Région Nord-Pas-de-Calais a une politique ambitieuse pour la biodiversité. Je ne citerai que quelques exemples, assez nombreux, je m'en excuse par avance. Mais là je suis un peu en colère parce que dans la voiture j'ai entendu une émission avec un soi-disant journaliste sur RMC, qui voue aux gémonies tous les élus politiques par rapport à leur manque de courage, leur lâcheté, leur manque d'efficacité. Je peux vous dire que quand on s'occupe de biodiversité, qui plus est dans le Nord-Pas-de-Calais, il ne faut certainement pas être lâche, certainement pas manquer de courage.

Et nous avons obtenu un certain nombre de résultats, c'est pour cela que je tenais vraiment à en citer quelques-uns.

En matière de planification, engagé dès 1994 et actualisé en septembre dernier et délibéré, le Schéma régional d'aménagement du territoire. Il est étayé, il est irrigué par une Stratégie régionale pour la biodiversité. De plus, le Schéma régional de cohérence écologique Trame verte et bleue, qui est en enquête ce mois-ci, va au-delà de la volonté du législateur, car au-delà de la protection de l'existant, puisqu'il engage la restauration, la renaturation, la reconquête, par l'inclusion de la matrice agricole et urbaine dans sa stratégie.



Emmanuel CAU

En matière de connaissances évidemment, avec l'Observatoire régional de la biodiversité créé en 2011, un des tout premiers. Le seul conservatoire faunistique régional de France, il est ici. Le évidemment Conservatoire botanique national de Bailleul, sans oublier le réseau des associations, le réseau des acteurs de l'information naturaliste... Une armée, certes de l'ombre, mais une armée, et une armée pacifique et pacifiste. Sans oublier nos trois Parcs naturels régionaux et espace naturel régional : deux syndicats mixtes de parc, qui couvrent presque 25 % du territoire régional. C'est aussi ici que vous trouverez le plus grand nombre de réserves naturelles régionales en France : 26, dont de nombreuses sont des zones humides, et nous continuons sur cette lancée.

Et enfin, ou presque, le plan forêt régional, qui vise à doubler la surface forestière de la région d'ici 2040. Quand je vous disais qu'il fallait un minimum de courage pour mener ce genre de politique, vous comprendrez à quoi je fais allusion en évoquant ce plan forêt. Pour une forêt diversifiée, support de biodiversité, support d'adaptation au changement climatique et évidemment soutien de notre filière bois. Puisque si nous avons la plus petite forêt de France et si elle sera toujours la plus petite forêt de France, même si nous la doublons, nous sommes la cinquième ou sixième Région en termes d'emplois dans la filière forêt-bois. Et nous avons engagé un partenariat filière forêt-bois avec la Région picarde. Donc nous avons de vraies relations.

Sans être exhaustifs, nous pouvons aussi mettre en avant la volonté de mobilisation des habitants à travers une stratégie régionale d'écocitoyenneté tout au long de la vie, mais aussi la recherche – on m'a demandé tout à l'heure pendant le café si nous allions continuer nos appels à projets recherche sur la biodiversité. A priori je peux dire que oui, mais nous le verrons au vote du budget, c'est ce qui le déterminera de manière sûre. Parce que le budget de l'environnement ne sera pas touché, donc nous ne pourrions pas faire beaucoup de nouvelles choses, même sans doute pas. Mais nous pourrions maintenir ce que l'on fait, notamment notre partenariat de rang national avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Nous sommes aussi dotés d'un Groupement d'intérêt scientifique sur la biodiversité et évidemment nos appels à projets sur le sujet. Et en matière d'accélération tant de la renaturation que de la mobilisation des habitants, nous avons aussi des programmes de restauration ou de réintroduction, dont ceux de la loutre et du castor.

Tout cela pour vous dire que l'effondrement de la biodiversité n'est pas inéluctable. Parce que là je vous ai dressé un tableau un peu idyllique, mais notre bien-aimé mais néanmoins très rigoureux Conservatoire botanique national de Bailleul, nous dit quand même que nous sommes passés d'environ une plante qui disparaissait tous les deux ans à une plante et demie qui disparaît tous les ans dans la région. Donc lutter contre cette érosion, cette disparition c'est une nécessité qui est en fait la nécessité de reconstituer le capital de la plus ancienne, de la plus grande, de la plus éprouvée, de la plus efficace, de la plus rentable, de la moins chère, de la plus accessible et sans doute de la plus sympathique et la plus belle de toutes les usines que notre planète n'ait jamais connue : la nature.

Et ces politiques, le classement Ramsar, la Réserve de Biosphère, ce n'est pas de la philanthropie, ce n'est pas de la philanthropie néo-babacool, post-romantique. Ces milieux naturels, les marais, le marais, nous rendent des services irremplaçables, surtout au regard des coûts, quand nous essayons de remplacer cette nature, de produire nous-mêmes les services qu'elle rend gratuitement, cela a un coût vraiment exorbitant pour nos budgets, qui plus est en cette période. C'est l'épuration des eaux, la préservation de notre ressource en eau, la préservation de l'érosion et la formation des sols. C'est l'approvisionnement nourricier en cultures, en élevages, quand ils sont possibles. Ce sont des espaces de loisirs, de bien-être, de santé. C'est l'attractivité économique et touristique, sans oublier tous les services d'adaptation aux changements climatiques qui ont déjà commencé.

Vous savez, avec 400 000 habitants qui vivent sur les waterings, aujourd'hui nous savons ce que c'est que le risque climatique, que l'adaptation aux changements climatiques. 800 km² qui sont au niveau de la mer ou un peu en-dessous. Inutile de vous dire que les zones humides et l'approche biodiversitaire de ces territoires sont essentielles au regard de ces services. La protection, la gestion et la reconquête des zones humides sont de notre responsabilité collective. Nous nous y employons mais il faut vraiment que nous amplifions cette dynamique et les moyens associés puisqu'avec l'Observatoire régional de la biodiversité, nous avons enfin la connaissance précise de l'évolution des milieux. En 2008, la Région avec l'Europe, l'État et les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, nous avons lancé un appel à projet permanent de restauration des zones humides. Aujourd'hui après quand même une trentaine de projets soutenus pour presque 5 millions d'euros, que constatons-nous ? La restauration de nouvelles zones humides couvre tout juste la disparition de zones humides sur la même période. Nous sommes toujours à 0,8 % de zones humides en Nord-Pas-de-Calais.

Pourquoi ? Bien sûr, toujours un projet de contournement, un petit projet routier ici ou là, qui vont annihiler les efforts que nous avons faits de préservation et de restauration de zones humides. Certaines zones humides sont encore en sursis, évidemment, des projets de contournement qui se font jour. Alors, d'une certaine façon, pour ce sujet-là, et uniquement ce sujet-là, heureusement il y a la crise. Donc trouver 60, 100 ou 150 millions pour faire une route, cela devient un peu compliqué dans la période.

Donc il nous faut vraiment reconquérir et préserver les acquis, ce à quoi nous nous employons, par l'inscription des zones humides comme priorité dans la Stratégie régionale pour la biodiversité, adossée au Schéma régional d'aménagement du territoire qui oriente les futurs SCOT et les futurs plans locaux d'urbanisme en matière d'aménagement du territoire. C'est aussi par les outils réglementaires dont nous disposons, en sanctuarisant les zones humides dans les chartes de Parcs, en les classant en Réserves naturelles régionales et en mobilisant les compétences des autres collectivités et associations, comme les Espaces naturels sensibles pour les départements, via une charte de coopération Trame verte et bleue - Plan forêt régional, que nous avons élaborée avec les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui devrait bientôt être délibérée. C'est aussi par la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en faveur de la restauration des zones humides pour les communes de moins de 10 000 habitants et bien sûr, par le classement en site Ramsar ou Réserve de Biosphère.

Ce dernier classement, vous le savez, est octroyé pour dix ans. C'est donc le début d'une histoire. Ce n'est pas la fin. Il n'est pas encore écrit aujourd'hui que nous conservions cet honneur. C'est à nous tous, collectivement, de poursuivre la préservation et l'amélioration de la gestion du Marais Audomarois, en lien évidemment avec ses activités qui feront l'objet des tables rondes de cet après-midi - agriculture et tourisme notamment -, pour que ce joyau, cette usine du Marais Audomarois, demeure longtemps une fabrique de services écosystémiques, donc en demeurant un pôle d'attractivité de la région Nord-Pas-de-Calais et la démonstration de notre capacité collective de résilience.

Vous savez pouvoir compter sur la Région, qui déjà ambitionne un deuxième site Ramsar, vous l'avez deviné, il nous appartient, il est beau, il est utile, il est grand, c'est les marais de Scarpe Escaut, c'est un enjeu.

J'aimerais vous avoir convaincus, notamment, que s'il est une région en France métropolitaine apte à accueillir l'éventuelle Agence nationale de la biodiversité, je pense que le Nord-Pas-de-Calais tout entier le mérite. Pas seulement au regard de ce qui s'y fait, mais parce que nous partons de loin dans cette région et que cette région a toujours été une terre d'accueil, surtout pour les gens en difficulté. Et peut-être que cette Agence nationale de la biodiversité est un peu en difficulté, mais ce n'est pas grave, nous sommes aptes à l'accueillir et nous l'accueillerons bien volontiers.

Je m'excuse d'avoir été trop long, mais je tenais vraiment à vous dire que ces politiques nous ne les menons pas en façade. Je ne dis pas que nous les réussissons toutes, loin de là, mais c'est vraiment une motivation. C'est une de nos priorités au Conseil régional et je voulais vous en donner une sorte de panégyrique.

En m'excusant d'avoir été trop long, mais en vous remerciant de votre attention. »

« Bonjour à tous,

Je m'excuse pour ceux qui étaient déjà présents hier matin ici dans cette salle, vous allez devoir encore me supporter quelques minutes, avec cette fois ma casquette de conseiller général, puisque je suis là tout d'abord ce matin pour représenter le Département du Pas-de-Calais et excuser son président, Dominique DUPILET, de ne pouvoir être parmi nous à ces travaux de ce cinquième séminaire des animateurs de sites Ramsar.

Je voudrais également saluer le président BIGNON que nous avons rencontré hier et nous avons longuement discuté, souhaiter la bienvenue à Emmanuel CAU, le vice-président à la Région, à Christopher BRIGGS, secrétaire général Ramsar, et au directeur Europe qui nous a rejoint également ce matin. Saluer également ma directrice, Diana HOUNSLOW, de Pas-de-Calais Tourisme, Pas-de-Calais Tourisme étant le bras armé du Conseil général en matière de développement touristique sur le territoire et notamment sur le Pays de Saint-Omer.

C'est toujours difficile de s'exprimer à la place de quelqu'un qui ne peut pas être là et je vais essayer de le faire en quelques minutes le mieux possible.

Mais je pense que si Dominique DUPILET avait été présent parmi vous ce matin, il aurait dit que l'avenir du Marais Audomarois sera agricole ou ne sera pas. C'est ce qu'il a dit il y a quelques temps en direction des conseillers généraux du Pas-de-Calais lorsque nous avons été amenés à délibérer en séance plénière à Arras sur la mise en place d'un Schéma directeur départemental agri-environnemental. Vous allez me dire : « qu'est-ce que c'est que cette bête-là ? » Tout simplement Dominique DUPILET, comme d'autres - et moi tout particulièrement -, est convaincu que l'avenir du marais est agricole. Hier nous avons donné un certain nombre de chiffres sur le Marais Audomarois. Il y a encore, vous l'avez vu, un peu moins de 500 ha du Marais Audomarois qui sont occupés par l'activité agricole, essentiellement activité maraîchère et activité d'élevage. C'est vrai que ces activités rencontrent d'importantes difficultés, nous en parlerons vraisemblablement cet après-midi puisque cela tombe bien, cet après-midi nous débattons de la problématique agricole en milieu humide. Je pense que nous parlerons notamment des problématiques sur le Marais Audomarois. Et Dominique DUPILET veut essayer d'apporter modestement une réponse à ces problèmes agricoles dans le Marais Audomarois à travers ce schéma départemental, en concertation et en liaison avec la profession elle-même. C'est aussi un peu la marque de fabrique de la maison, sur le territoire : nous ne faisons jamais rien sans l'accord, l'aval l'assentiment, la concertation, le dialogue avec les acteurs concernés et en l'occurrence les éleveurs et les maraîchers.

Très clairement, vous le verrez - je ne vais pas entrer dans le détail -, il se passe véritablement un problème de stratégie foncière sur le marais qui pose de nombreuses difficultés aux éleveurs et aux maraîchers pour se maintenir : accessibilité aux parcelles, étroitesse des parcelles comme nous l'avons rappelé hier. Et nous voulons regarder, à travers ce Schéma départemental agri-environnemental, et à travers l'étude qui a été lancée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général, quel type de réponse nous pouvons apporter pour permettre le maintien des activités agricoles traditionnelles dans le marais et faciliter en tout cas le maintien des exploitations qui sont absolument essentielles, vitales et nécessaires au maintien du milieu ouvert dans le marais.

Cette étude qui est en cours, qui est bien lancée et sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois va arriver progressivement à son terme. Elle doit normalement déboucher sur une programmation de travaux, qui seront à hiérarchiser bien entendu, et à valider avec la profession agricole, et qui doivent permettre la mise en place d'outils fonciers qui sont aujourd'hui de la compétence du Conseil général, comme ce que l'on appelait auparavant le remembrement, comme le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles, ou encore comme les échanges de propriétés à l'amiable, pour faire en sorte de maintenir les pôles maraîchers et les pôles d'élevage où ils sont situés aujourd'hui, et voir si on peut reconquérir d'autres terrains dans le marais, pour les offrir aux maraîchers et aux éleveurs. C'est un vaste chantier qui est en cours et qui doit donc se concrétiser par un programme opérationnel. Parce que là aussi, vous le savez, on est toujours attendu au tournant, et le président attache une forte importance à ce que cela puisse déboucher sur du concret. Des paroles c'est bien, des actes c'est mieux. Et le Conseil général s'attachera à ce qu'il puisse mobiliser un certain nombre d'outils fonciers, mais aussi bien entendu des crédits et des financements, pour faire en sorte qu'un programme de travaux puisse être établi en concertation avec la profession agricole et surtout puisse être mis en place sur le Marais Audomarois.

Un autre exemple de ce qui est actuellement en cours, et qui peut d'ailleurs intégrer le Schéma agri-environnemental, c'est le plan de boisement. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons plus du tout de boisements dans le marais, mais aujourd'hui nous sommes confrontés à un réel problème : ce sont des parcelles qui ne sont plus exploitées à destination de l'élevage ou du maraîchage, et qui se libèrent, qui sont parfois mises en vente et qui sont boisées par les nouveaux propriétaires, les acquéreurs de ces parcelles. Et cela pose parfois de réelles difficultés aux maraîchers qui se trouvent juste à côté, parce que vous savez que le bois, les arbres, cela grandit, cela pousse et cela constitue à terme une nuisance pour la pérennité du maraîchage et de l'élevage dans le marais. Sans vous parler en plus des problèmes d'évacuation lorsqu'il faut abattre les arbres. Souvent, comme nous l'avons dit hier, nous sommes obligés de procéder à l'évacuation en bateau, parce que les parcelles ne sont pas accessibles autrement qu'en bateau. Et donc le plan de boisement est absolument indispensable et nécessaire à mettre en place sur le territoire. Là encore, nous y réfléchissons avec tous les partenaires, notamment la profession agricole, pour déterminer des endroits où il n'y aura plus du tout de boisements autorisés, parce que nous avons décidé que ce seront les activités maraîchères et d'élevage qui seront prioritaires et dominantes dans ces secteurs. Et par contre, d'autres endroits dans le marais où nous pourrions envisager éventuellement des boisements, mais avec des essences locales et tout à fait compatibles avec la nature du territoire. Nous y travaillons et ce plan de boisement qui est aujourd'hui - puisqu'avant il était de la compétence de l'État - de la compétence des conseils généraux, est en train d'être mis en place sur notre département avec cette difficulté toujours de travailler - puisque le marais est sur deux départements : le Pas-de-Calais et le Nord -, de pouvoir faire la liaison avec nos collègues du Nord, pour la mise en place d'un plan de boisement qui soit le plus efficace possible et surtout le plus cohérent possible sur les deux départements.

A travers ces deux exemples, je voulais aussi vous parler des politiques plus traditionnelles du Conseil général sur les zones humides et notamment le Marais Audomarois, à travers les espaces naturels sensibles. Depuis les années 1980, le Conseil général a engagé une forte politique de préservation de ces espaces naturels sensibles au travers de son droit de préemption sur les ENS. De nombreux terrains ont été acquis, notamment dans le Marais Audomarois, qui sont remis en gestion à un syndicat mixte qui s'appelle EDEN 62 et que peut-être certains d'entre vous connaissent.

Aujourd'hui nous sommes aussi en train, à travers ces espaces naturels sensibles acquis par le droit de préemption du Conseil général, de travailler à un toilettage de ces espaces, pour regarder justement dans le cadre du Schéma directeur agri-environnemental quels sont les terrains qui peut-être aujourd'hui pourraient être redonnés ou rebasculés vers le monde agricole. Parce que le monde agricole a besoin de terrains et de surfaces pour pouvoir se maintenir dans le marais.



Le syndicat mixte EDEN 62 intervient également énormément dans les collèges - outre ses fonctions de gestionnaire de ces espaces dans le marais et un peu partout dans le département -, auprès des collégiens, pour développer une politique de sensibilisation à la préservation de la nature et de l'environnement, avec un guide pratique qui est édité régulièrement et qui propose des visites guidées, des visites thématiques sur ces espaces naturels sensibles.

Donc, vous le voyez, le Département multiplie un certain nombre d'actions et d'interventions sur ses zones humides, singulièrement, vous l'avez compris aussi, sur le Marais Audomarois - puisque je vous l'ai rappelé hier, Dominique DUPILET considère qu'avec le site des deux Caps, le marais est le deuxième joyau en terme environnemental du département -.

Et puis, d'une manière plus générale et plus globale - il m'a chargé de vous le dire - il se félicite de voir qu'en quelques mois seulement le département avait pu obtenir quelques reconnaissances de tout premier plan. Le site des deux Caps, aujourd'hui classé Grand site de France, en 2008 le Marais Audomarois au titre du label Ramsar, ici récemment le même marais au titre des Réserves de Biosphère de l'Unesco, et puis il y a quelques mois de cela aussi, le bassin minier avec le formidable Louvre-Lens qui est arrivé, le bassin minier au titre du patrimoine mondial de l'Unesco. Donc nous avons un beau département et un président du Département heureux.

Merci et bonne journée. »

2/ Bilan du 2ème Plan national d'actions en faveur des zones humides (PNAZH), contributions de Ramsar France à travers les séminaires précédents et pistes de réflexion autour du prochain PNAZH

Atelier : Quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau plan national d'action zones humides ?

Premier thème : présentation de la stratégie des sites Ramsar pour le prochain plan national d'action zones humides.

Objectif : faire émerger des propositions concrètes pour contribuer au futur PNAZH

Problématique :

En février 2009, la Ministre en charge de l'environnement profitait de la Journée mondiale des zones humides pour annoncer la mise en place d'un second plan national d'action en faveur des zones humides, d'une durée de trois ans.

En 2012, l'évaluation de ce plan a été menée et elle fournit des bases pour envisager un troisième plan. La politique de création de sites Ramsar et la gestion de ces derniers ne peuvent pas être absentes de ce plan.

Sur la base du bilan, de l'évaluation du 2ème PNAZH, des travaux réalisés lors des quatre premiers séminaires Ramsar et des réflexions initiées par le Conseil d'administration de Ramsar France depuis 2011, il est proposé de travailler à la production des contributions que Ramsar France pourra faire.

Parmi les questions qui pourraient être posées :

- l'avenir des prairies et de l'élevage en zone humide ?
- quels moyens spécifiques pour faire vivre les zones Ramsar ?
- quelles propositions pour les sites Ramsar orphelins d'animateur ?
- quelles ambitions pour conforter le réseau des sites Ramsar en France ?

Francis MULLER, animateur de l'atelier, président du Groupe Zones humides, directeur du Pôle-relais tourbières

Les Pôles-relais et bien d'autres initiatives qui ont perduré ont été lancés à la faveur d'un premier Plan national d'action zones humides. Durant la période d'incertitude entre ce premier et le deuxième plan d'action, la convention de Ramsar a permis de maintenir le flambeau. Cet atelier sera l'occasion de faire le bilan de ce deuxième plan d'action, mais également d'un point sur les apports de l'association Ramsar et des sites Ramsar à cette démarche, avant de réfléchir au troisième Plan national d'action pour les zones humides.

2.1/ Bilan/évaluation du Plan national d'action zones humides 2009-2012



Francis MULLER



Emmanuel THIRY

Emmanuel THIRY, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ce deuxième Plan national d'action comportait 29 actions qui avaient été proposées par le groupe national zones humides, organisées selon six axes :

- la prise en compte des zones humides par l'agriculture ;
 - la prise en compte des zones humides par l'urbanisation ;
 - la cohérence et l'efficacité des politiques publiques ;
 - la maîtrise d'ouvrage en zone humide ;
 - un volet connaissances, à la fois en termes d'inventaires et de recherche ;
 - un volet formation, sensibilisation et communication ;
- auxquels s'ajoutait un volet international, dont Ramsar.

Les particularités

Ce plan a la particularité d'avoir été basé sur un bilan partagé par un groupe dit « grenellien », couvrant toutes les sensibilités sur le sujet, créé à cette occasion par le ministère. Ce bilan a mis en évidence deux phases : celle du premier plan entre 1995 et 2001 et une phase de latence entre 2001 et 2008, durant laquelle de nombreuses opérations se sont poursuivies, même si elles n'étaient plus visibles par le prisme zones humides.

Le pari de ce plan était que les zones humides pouvaient être préservées à travers différentes politiques (biodiversité, eau et milieux aquatiques, réduction du risque d'inondation...).

Il a repris, à quelques détails près, l'ensemble des propositions du groupe national, même si toutes n'ont pas été réalisées dans les trois ans. Le bilan de ce deuxième plan d'action a été réalisé par le Groupe national et a fait l'objet d'une mission d'inspection du ministère.

Les points forts

Le plan a été une référence et un point d'ancrage pour les acteurs. Il a permis de lancer une nouvelle dynamique et a donné une meilleure visibilité aux actions en faveur des zones humides. Il a confirmé que la préservation des zones humides devait passer par d'autres politiques, même si ce positionnement reste à consolider et renforcer. Les axes du plan d'action ont bien recouvert les leviers d'action disponibles, sauf sur la question des infrastructures et de la fiscalité. La plupart des actions ont été mises en œuvre ou enclenchées. Un gros effort de mobilisation des maîtres d'ouvrage est à mettre au crédit des agences de l'eau. Le plan a aidé à la promotion des bonnes pratiques, au soutien à l'innovation et à la capitalisation des connaissances. Il a constitué un atout pour l'animation territoriale en remettant en visibilité les pôles-relais.

Les points faibles

Il reste encore beaucoup à faire en faveur des zones humides ordinaires. Un déficit de connaissance important persiste en termes de cartographie et d'inventaire, ce qui rend l'établissement d'un diagnostic d'ensemble difficile. Le plan, comme le précédent n'a pas inversé la tendance à la dégradation, tout au plus s'est-elle peut-être un peu ralentie. Les causes de cette dégradation sont maintenant largement identifiées, mais le plan a eu peu d'impacts sur celles-ci (modification des pratiques agricoles, fiscalité...). Un portage interministériel aurait peut-être pu lui donner plus de poids et de visibilité, mais un tel affichage n'est pas forcément suivi d'effet. Enfin, certaines actions n'ont pu être lancées à temps, comme par exemple l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Les actions les plus réussies

Elles concernent la promotion des bonnes pratiques, grâce notamment au portail national « Zones humides » qui est un énorme centre de ressources, à la convention avec l'APCA ou encore au Grand Prix zones humides pour le milieu urbanisé...

Figurent également au palmarès le soutien à l'innovation et à la capitalisation des connaissances, avec la relance des Pôles-relais zones humides, la mobilisation par les agences de l'eau des maîtres d'ouvrage, le développement de l'action en outre-mer, avec notamment un nouveau Pôle-relais et plusieurs sites Ramsar, et le renforcement des liens avec la convention de Ramsar, facilité par la création de l'association Ramsar France mais aussi par le plan d'action lui-même dont chaque action contribuait au plan stratégique Ramsar.

Les actions les moins abouties

Il s'agit notamment du renforcement de la cohérence de l'action publique, de la mise au point d'un outil plus précis de connaissance de l'état et de l'évolution des zones humides, tout ce qui concerne la réduction de l'impact des infrastructures de transport et portuaire, de l'extraction de granulats et du développement urbain, la mobilisation de la fiscalité, la relance de l'initiative MedWet pour les zones humides en Méditerranée, qui est en cours et enfin le projet de Parc national zones humides.

Les enseignements

Une durée plus longue serait peut-être plus pertinente, encore qu'il est difficile de se projeter sur des actions qui débuteraient dans plusieurs années. Il apparaît intéressant de poursuivre la promotion et la préservation des milieux humides dans les différentes politiques publiques en en profitant pour résorber certaines incohérences. Le nouveau plan pourrait tirer bénéfice d'un portage de haut niveau et les partenaires pourraient être responsabilisés par le portage de certaines actions. Enfin, la préservation des zones humides gagnerait à être intégrée dans tous les plans stratégiques, comme les contrats État-Région, les SDAGE, les documents de mise en œuvre de la PAC...

Les priorités

La première priorité qui ressort est de poursuivre et développer l'appui à l'élevage extensif en zone humide.

Il est également nécessaire de se doter d'une carte de référence à l'échelle nationale pour la définition et l'évaluation des politiques, qui soit articulée avec la production d'inventaires locaux.

Une autre priorité concerne le renforcement de la prise en compte des zones humides dans l'aménagement urbain, dans la lutte contre le risque d'inondation, dans le développement des infrastructures, dans la lutte contre le changement climatique...

L'amélioration de la formation des agriculteurs, des urbanistes et des ingénieurs est également un axe à poursuivre, sur lequel nous n'avons pour l'instant pas beaucoup avancé.

Il convient encore d'accroître les connaissances sur les services rendus et le coût des pertes de fonctionnalité et développer la communication sur ces sujets.

Enfin, il apparaît important de renforcer l'appui à une politique méditerranéenne des zones humides.

Ce rapport d'évaluation est en ligne et je vous invite à le consulter.

Jean-Pierre THIBAUT, DREAL Aquitaine

Les DREAL, regroupant les missions d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles et d'environnement, ont été créées à peu près en même temps que ce second plan d'action a été mis en place. Ceci a permis l'apparition d'actions communes et cohérentes quant à la deuxième source de disparition des zones humides qui est l'artificialisation des sols. Enrayer cette disparition en essayant de mettre en cohérence les politiques d'urbanisme et de préservation des ressources naturelles était un élément majeur de ce plan.

Jérôme BIGNON

J'ai participé à l'élaboration du Plan d'action par le Groupe national zones humides, puis à son bilan. Si l'ambiance était tendue entre les participants au début de ce groupe, ces réunions collégiales, le travail partagé, le temps passé, ont beaucoup apaisé et le bilan s'est construit dans un climat très différent. La base de départ du troisième d'action devrait donc être meilleure, même si des a priori subsistent s'agissant de zones humides.

Francis MULLER

Le fait de se retrouver est en effet toujours positif.

Pour les années 2012 et 2013, le ministère de l'Agriculture a mobilisé une enveloppe spécifique dédiée aux zones humides à hauteur de 7 millions d'euros annuels pour lancer de nouvelles dynamiques sur les territoires de zones humides, hors enjeux classiquement ciblés par les MAE.

2.2/ Présentation de la synthèse des ateliers des séminaires Ramsar précédents

Bastien COÏC, animateur de l'association Ramsar France

L'association Ramsar France a été créée en septembre 2011 suite aux conclusions des deux premiers séminaires de sites Ramsar, à la demande des animateurs de site. Le souhait initial était de fédérer les gestionnaires de sites Ramsar et de créer un lien entre les réflexions et les résolutions de la convention de Ramsar et les sites français désignés.

Elle s'est fixé quatre objectifs principaux :

- faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France ;
- encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits ;
- créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances, à la fois entre sites Ramsar, entre les sites Ramsar et les zones humides non labellisées et entre les sites Ramsar et le grand public.

Je vais vous présenter une synthèse de l'ensemble des propositions faites par les participants lors des séminaires Ramsar précédents, ce qui permettra de donner un premier aperçu de la mise en œuvre de ces propositions et d'éviter les redites dans les discussions et débats à venir.

Pour réaliser cette synthèse, l'ensemble des résumés des ateliers précédents a été compilé et les propositions ont été classées. Elles ont ensuite été réorganisées selon une architecture orientation-thème-action, chaque action pouvant elle-même contenir une ou plusieurs sous-actions concrètes ponctuelles. Pour chaque action un indicateur d'avancement a été mis en place, et les structures en charge de chaque action ont été identifiées.

Quatre orientations sont ressorties des différents ateliers.

Axe 1 : L'amélioration de la gestion des sites Ramsar

Celle-ci doit se faire selon trois thèmes :

- en lien avec les services de l'État ;
- à travers des mesures agricoles ;
- pour l'accueil du public.

Par exemple, l'action 1 avait pour objectif de réaliser un état des lieux des sites pour identifier ceux faisant l'objet d'une bonne gestion. Cette étude est en cours sur le bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il s'agit de récupérer toute la documentation disponible avant de rencontrer les gestionnaires de chaque site pour identifier les critères permettant de juger de la qualité de la gestion et le cas échéant donner des pistes d'amélioration. A terme l'objectif est d'étendre cette étude aux autres bassins et à l'ensemble des sites. Cette action comprend également l'identification de sites orphelins de structures de gestion et la recherche de structures qui accepteraient de prendre en charge cette gestion.

Axe 2 : Développer l'animation de réseau

En France le réseau Ramsar compte 42 sites dont 32 en métropole et 10 en outre-mer, mais les gestionnaires de ces sites ont un sentiment d'isolement, c'est pourquoi notamment l'association a été créée. L'animation de ce réseau s'articule autour de trois thèmes :

- le développement des partenariats entre les sites Ramsar ;
- le partage des retours d'expérience au sein du réseau ;
- l'encouragement à la désignation de nouveaux sites.

Parmi les actions de cette orientation, l'action 12 consiste à favoriser les échanges de bonnes pratiques, par le développement de ces bonnes pratiques et leur transmission aux élus et aux gestionnaires pour que ceux-ci puissent les diffuser. A cette fin, il s'agit également d'organiser des rencontres régulières et des séminaires techniques, comme celui-ci. Autre exemple, l'action 13 vise à proposer une sélection de sites Ramsar français, à la fois en encourageant la désignation de nouveaux sites et en suivant et accompagnant les dossiers de labellisation. L'action 14 a quant à elle pour objectif d'obtenir la désignation officielle d'une structure de gestion, des coordinateurs et des correspondants pour chaque site Ramsar, et en parallèle de mettre cette liste à disposition, afin que les gestionnaires puissent échanger sur leurs retours d'expérience.

Axe 3 : Améliorer la communication autour du label Ramsar

Le label Ramsar, bien que récompensant les zones humides d'importance internationale, est encore très peu connu et reconnu.

Cet axe important est décliné en cinq thèmes :

- le portail national sur les zones humides ;
- la journée mondiale des zones humides ;
- la mise à disposition d'outils de communication ;
- la valorisation des spécificités du label ;
- l'application des principes de base de communication.

Le portail national sur les zones humides regroupe toutes les informations sur les zones humides et sur les sites Ramsar. Depuis les propositions des premiers séminaires, différentes actions ont été réalisées comme la création d'une page internet de l'association Ramsar France, la mise à disposition d'un fil d'actualités Ramsar au niveau français, la réalisation de fiches récapitulatives sur chaque site Ramsar français, des retours d'expériences et autres informations sur les sites Ramsar...

L'action 22 porte sur la conception d'une boîte à outils de communication (logo, carte, plaquettes...). Un logo a été créé, la carte est en cours de mise à jour sur le portail national zones humides, en lien avec les fiches sites. Par ailleurs un Guide des randonnées naturalistes sur les sites Ramsar est en projet, en collaboration avec Biotope Éditions, qui concernerait 20 itinéraires de randonnée sur 20 sites Ramsar.

La valorisation des spécificités du label recouvre trois actions, dont notamment l'identification d'une espèce emblématique pour chaque zone Ramsar. Certains des sites ont d'ores et déjà proposé un poster avec une espèce emblématique et nous invitons l'ensemble des sites Ramsar à faire de même. Enfin, la Journée mondiale des zones humides 2014 qui aura pour thème l'agriculture en zone humide est une vraie opportunité pour la valorisation des savoirs et savoir-faire et des spécificités du label Ramsar.



Axe 4 : Actions courantes de l'association Ramsar France

L'association étant jeune, beaucoup de choses restent à faire dans ce domaine.

Pour améliorer la visibilité de l'association, il avait notamment été demandé de créer une plaquette d'information sur ses missions et son activité, d'être identifié par l'ensemble des acteurs des zones humides et d'engager une personne à temps complet, ce qui a été fait en avril. Enfin, la dernière action consiste à intervenir pour la poursuite du plan national d'actions au-delà de 2012 - ce que nous faisons à travers ce séminaire - et porter des messages politiques pour peser dans les décisions nationales ou locales. Cette dernière démarche a été initiée avec le Conseil d'administration de Ramsar France et le Groupe zones humides et nous avons commencé à réfléchir à une stratégie pour faire la promotion des zones humides et de Ramsar au niveau national pour s'assurer d'un certain portage politique.

Au total, environ 80 propositions ont été synthétisées en quatre thèmes, 11 orientations et 30 actions. Un quart de ces actions ont été réalisées, concernant surtout la communication et l'information autour du label et de l'association. Un peu plus de 40 % ont été initiées et sont en cours de réalisation : des actions de fond permanentes et l'étude à moyen terme sur l'état des lieux des sites Ramsar. De nombreuses choses restent à faire, notamment en termes d'amélioration de la gestion des sites et d'animation du réseau, ce qui nécessite une mobilisation de l'ensemble des sites Ramsar français.

Francis MULLER

Ceci fait écho à la demande précédente d'Emmanuel THIRY que le Plan national d'action puisse bénéficier de multiples interventions. Il me semble que les sites Ramsar peuvent être les fers de lance des actions auxquelles l'ensemble des zones humides doit participer.

2.3/ Débat

Geneviève BARNAUD, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle

Je suis impressionnée par autant d'avancées en si peu de temps.

En termes de communication, il me semble essentiel d'identifier une espèce symbolique par site, car le label Ramsar n'est pas suffisamment parlant pour les acteurs locaux.

Je suggère également que soit réalisé un guide de randonnée en Nouvelle-Calédonie, où un site Ramsar est en projet sur la Plaine des lacs, abritant une biodiversité exceptionnelle, mais soumise à des enjeux énormes liés à la pression de l'exploitation minière.

Yves VERILHAC, ATEN

Des liens me semblent à créer entre l'association Ramsar France et l'association des gestionnaires Natura 2000 qui vient de voir le jour.

L'ATEN porte, avec le Conservatoire du littoral, un programme MANG, soutenu par l'Agence française de développement, pour la mobilisation des citoyens pour la protection des zones humides outre-mer, d'un montant de 300 000 euros.



Marie-Michèle MOREAU, Conservatoire du littoral, Délégation de Martinique

Une chargée de mission a été recrutée pour animer le Pôle-relais outre-mer, qui représente l'ensemble de l'outre-mer.

Régis VIANET, Parc naturel régional de Camargue

Nous devons être vigilants à ne pas nous focaliser sur des zones humides remarquables au risque de délaissier les zones humides orphelines de toute reconnaissance, qui doivent également pouvoir bénéficier des fruits de nos réflexions. C'est un point que l'association Ramsar doit souligner et soulever régulièrement.

Francis MULLER

Dans nos réflexions, nous avons émis la possibilité d'une déclinaison locale du Plan national zones humides. Nous pourrions également envisager que les différents sites Ramsar soient les fers de lance de

l'action en faveur des zones humides, qui se répandrait jusqu'aux sites les plus anodins, pour le maintien d'un réseau suffisant puisque les grandes zones humides n'auront de sens que si l'ensemble du tissu des zones humides est maintenu.

Geneviève BARNAUD

En 2009, nous avons émis l'idée que les propositions de sites Ramsar émanent du terrain, afin de garantir une meilleure acceptation et une prise en charge locale. Le Muséum reçoit ces dossiers de propositions qui bien souvent présentent des lacunes en termes de délimitation. Je souhaiterais que l'association porte une réflexion sur la délimitation de périmètres avec un objectif Ramsar, c'est-à-dire de zone humide au sens très large.

Thierry LECOMTE, Réserve naturelle des Courtils de Bouquelon

Nous avons aujourd'hui une cartographie des zones humides, basée sur des critères de sol et de végétation, qui commence à couvrir l'ensemble du territoire national. Il existe également une carte des sites Ramsar. Mais entre les deux manque une carte des sites « ramsarisables ». C'est un document qui pourrait être produit par Ramsar France, cela permettrait de disposer d'une projection sur ce qui nous reste à faire en termes de désignation.

Bastien COÏC

Un rapport a déjà été produit en 1998 sur les sites Ramsar potentiels.

Geneviève BARNAUD

Effectivement, une liste sommaire avait été produite par le Muséum, qui mettait l'accent sur les critères hydrologiques. Elle pourrait peut-être être revue. Par ailleurs, une carte objective des zones humides de France doit sortir, basée notamment sur le recoupement de données hydrologiques et de modèles numériques de terrain.

Tobias SALATHE, *coordinateur régional Ramsar pour l'Europe*

Pour rebondir sur la proposition de Francis MULLER, l'association Ramsar France pourrait aussi être un fer de lance, dans ce sens qu'elle commence par les points forts comme les sites Ramsar, mais aille au-delà car la convention de Ramsar ne s'arrête pas aux sites Ramsar. Je rappelle par ailleurs que le Plan d'action prévoyait trente nouveaux sites Ramsar et que pour l'instant seuls six ont été désignés.

L'apport particulier de Ramsar par rapport aux autres outils de reconnaissance ou de protection est que c'est un label très ouvert qui peut rassembler les différents secteurs de la société. Il concerne en effet tout ce qui concerne l'utilisation rationnelle et durable des zones humides, ce qui permet d'aller au-delà de la nature focalisée sur les espèces sauvages.

J'espère que l'association puisse être un fer de lance qui fasse le lien depuis le local jusqu'au national, voire à l'international et qu'elle soit assez souple pour intégrer ces différents niveaux.

Michel METAIS, *LPO*

Cela ne nous ferait effectivement pas de mal de revenir aux sources. De multiples listes ont été publiées, qui pourraient constituer une bonne base pour identifier les sites Ramsar potentiels.

Nous avons besoin de planification et il convient donc d'inscrire parmi les objectifs du prochain Plan national d'action la promotion du label et l'inscription de nouveaux sites, sur la base des listes déjà existantes.

Daniel CREPIN, *Fédération des conservatoires d'espaces naturels*

Bastien COÏC nous a transmis une synthèse des axes du troisième plan national d'action comme base de réflexion.

Le premier axe concerne le maintien et le développement du pâturage extensif en milieu humide. Dans le Midi, en particulier les pays de montagne, le drainage des milieux humides continue. Or le drainage profond est irréversible.

La succession de plusieurs années de sécheresse a eu deux effets : la végétation des zones drainées étant desséchée en été, les éleveurs concentrent leurs troupeaux sur les quelques zones humides persistantes ce qui occasionne des problèmes de surpâturage. De plus, comme le drainage a abouti à un déficit en herbe, il existe maintenant au niveau des Chambres d'agriculture du sud de la France une pression très forte en faveur de l'irrigation, à partir de retenues collinaires, ce qui reviendrait à noyer toutes les zones humides de têtes de bassin. Il faudrait donc en finir avec le drainage, qui est à la base de ces réactions en chaîne, en arrêtant son soutien au niveau des collectivités territoriales. Un vrai travail est à faire pour mettre fin à ces pratiques, assez diaboliques pour les zones humides.

Francis MULLER

Nous pourrions revenir sur les aspects agricoles dans le débat de cet après-midi.

Le deuxième axe porte sur la valorisation des rôles urbains des milieux humides, incluant les questions de limitation de l'extension des infrastructures, sachant par exemple que certains sites Ramsar sont particulièrement soumis à l'influence urbaine.

Geneviève BARNAUD

Sur ce thème de l'urbanisation des zones humides, le dossier Notre-Dame-des-Landes me tient particulièrement à cœur, puisque ce sont quelques hectares de zones humides qui sont ainsi menacés de disparition, avec impossibilité de compensation s'agissant de têtes de bassin. L'association Ramsar pourrait-elle se positionner, par exemple par une motion, sur ce sujet ?

Jérôme BIGNON

Je soumettrai ce projet à l'Assemblée générale de ce soir.

En tant que président d'une Commission locale de l'eau, j'ai l'impression que les zones humides sont toujours un sujet de crispation, entre la pression de ceux qui voudraient qu'on fasse plus pour ces milieux et la tension défensive de ceux qui trouvent qu'on en fait déjà beaucoup trop. Concernant le sujet de l'urbanisation, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, j'ai eu le sentiment que les frontières des zones humides s'arrêtaient où commençaient celles des zones urbanisées dans le périmètre du SAGE. L'idée n'est pas encore admise que zones humides et urbanisation peuvent faire sens. Pourtant, quand on leur présente sous cette forme, les maires admettent que les zones humides peuvent être un atout du développement du territoire, mais les craintes sont telles par rapport à d'éventuelles contraintes, que la frontière de la ville passée, les zones humides deviennent tabou.

Toujours dans le cadre de ce SAGE, nous sommes en train de construire une station d'épuration qui détruira 5000 m² de zones humides. La CLE doit donner un avis sur cette disparition. Or dans le dossier soumis par l'État, rien n'est dit sur la possibilité d'évitement ou de réduction et la compensation proposée n'est même pas celle du SDAGE. Il n'est pas possible de demander aux acteurs économiques d'appliquer des mesures que l'État lui-même n'applique pas. Un tel contexte génère énormément de tensions pour ceux qui travaillent sur ces dossiers. Il faudrait que les acteurs soient plus solidaires sur ces sujets, parce qu'avancer nécessite d'être en confiance.

Luc BARBIER, *Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale*

Je donnerai un autre exemple de cette incohérence. Le précédent Plan d'action prévoyait l'acquisition de 20 000 ha de zones humides menacées de dégradation. Le comité Grenelle chargé de localiser ces 20 000 ha a refusé de se positionner. J'ai de mon côté proposé 500 ha de prairies humides dans l'estuaire de la Seine, d'une grande valeur patrimoniale et menacées par l'évolution des ports autonomes. On m'a répondu que de toute façon, lorsque le projet de développement du port autonome serait présenté, il serait déclaré d'utilité publique et donc approuvé. Ce qui démontre bien que quels que soient les enjeux, l'économie prime.

Stéphane JOURDAN, *Agence de l'eau Artois-Picardie*

Ramsar est un laboratoire d'idées et d'initiatives et le Marais Audomarois est un bon exemple de zone humide urbanisée. Le Contrat de marais prévoit ainsi d'organiser des actions de police environnementale adaptées aux enjeux d'une zone humide. C'est une mission qui est souvent oubliée. Or les zones humides les plus menacées sont les zones humides ordinaires, qui sont théoriquement protégées par la loi sur l'eau et ses différentes rubriques. Au-delà des opérations de restauration et d'entretien, quelles sont les actions de police environnementale menées sur les zones humides ? Le respect du droit de l'urbanisme, par exemple, est déjà un premier moyen de préserver ces milieux.

En revanche, en matière d'environnement, la notion de régularisation administrative empêche toute procédure du type éviter-réduire-compenser.

Par rapport à ce rôle de laboratoire, il serait utile d'avoir des bilans quantitatifs de tous les efforts menés par les collectivités en faveur des zones humides, à la fois en termes de protection, de restauration, de gestion, mais également via des actions de police empêchant leur destruction.

Francis MULLER

Les sites Ramsar français comptent peu de zones humides péri-urbaines. C'est peut-être une piste à creuser dans la réflexion sur de nouveaux sites.

Luc BARBIER

Sur le Marais Audomarois, nous avons la chance d'avoir une agglomération dynamique, qui constitue une bonne échelle pour intervenir sur ces sujets, car il est parfois difficile pour un maire de faire appliquer la réglementation. Au niveau des services de l'État, il conviendrait d'être assez intolérant face aux dérives, pour ne pas laisser la porte ouverte à d'autres.

Jean-Pierre THIBAUT

Concernant le rôle que les sites Ramsar labellisés peuvent jouer par rapport aux zones humides ordinaires, c'est dans les premiers que sont inventés des modes de gestion innovants et concrets pour les zones humides et c'est donc leur devoir de diffuser leurs savoir-faire et leurs bonnes pratiques vers l'extérieur. L'une des missions de l'association Ramsar France est donc de faire connaître la gestion rationnelle des zones humides mise en place sous le label Ramsar.

Christopher BRIGGS

Après trois mois passés au secrétariat de la Convention de Ramsar, il est déjà clair pour moi que le point central de la stratégie est de changer l'image des zones humides, car ces milieux ne sont pour l'instant ni bien connus ni bien aimés. C'est ce changement d'image qui amènera le public à s'intéresser aux zones humides. Cette démarche nous permettra d'avancer dans l'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. Car il ne faut pas oublier que toute l'eau que nous utilisons provient des zones humides, ce qui n'est pas connu. Les zones humides sont donc le centre de la vie et le centre du développement soutenable. Beaucoup d'actions ont déjà été menées en faveur de ces milieux, mais nous devons maintenant améliorer notre connaissance des zones humides. Au niveau mondial, celles-ci représentent environ 15 millions de km², mais leur état n'est pas connu.

Francis MULLER

Cet aspect communication correspond à l'axe 6 du prochain Plan national d'action zones humides. Cette communication concerne également les aspects techniques, comme cela a été évoqué précédemment.

Régis VIANET

Sur la question de l'urbanisation, l'expérience camarguaise en matière de documents d'urbanisme montre que les zones humides sont l'élément qui intervient en dernier dans la planification de l'aménagement du territoire. De plus elles ne sont la plupart du temps pas prises en compte en tant que telles, mais à travers des sujets plus génériques comme la loi littoral ou la loi sur l'eau. Cette vision d'une zone humide déconnectée de son amont et de son aval conduit à une image qui n'est pas positive pour ceux qui interviennent sur l'aménagement du territoire. La zone humide doit être présentée à travers les services qu'elle peut rendre à l'ensemble du territoire concerné par l'aménagement. Il nous faut parvenir à positiver la zone humide, afin qu'elle ne soit plus seulement perçue comme une contrainte pénalisante pour le territoire, mais comme un acteur intervenant dans l'aménagement du territoire. Nous devons pour cela communiquer sur le fait qu'une zone humide n'est pas une boîte fermée, mais est en lien avec son amont et son aval et que le service rendu dépasse les frontières de cette zone humide.

Francis MULLER

Cela pose la question de la solidarité et de la compensation, car ce n'est effectivement généralement pas le propriétaire ou le gestionnaire du site qui est bénéficiaire de ces services.

Sonia BERTRAND, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Il est en effet essentiel de mettre en avant les fonctions des zones humides et de parler d'espace de fonctionnalité, d'autant plus en milieu urbain où ces milieux sont perçus comme une contrainte et voient leur périmètre limité au strict minimum, ce qui finit par ôter tout sens à leur protection.

François MIGNET, Parc naturel régional de la Brenne

Nous sommes confrontés à un problème de terminologie. Le vocable de Terres d'eau, qui a été utilisé dans un dossier de Zones Humides Infos, me semble beaucoup plus valorisant que celui de zones humides. C'est une réflexion que l'association Ramsar pourrait peut-être développer.

Geneviève BARNAUD

Les Canadiens utilisent le terme de Terres humides.

Pierre CAESSTEKER, ONEMA

En 2009, les SDAGE ont intégré un certain nombre d'éléments sur les zones humides, qui se déclinent dans les SAGE, avec notamment une prise en charge plus importante de la thématique zones humides par les porteurs de SAGE. C'est une avancée importante.

Sur les aspects police et contrôle, l'ONEMA réalise 15 à 20 % de ses contrôles sur les zones humides. Depuis 2010, cette démarche de police a été améliorée, notamment grâce aux plans de contrôle établis au niveau des MISEN, impliquant les services de l'État et une coopération inter-établissements, en lien avec le Procureur de la République. Une évaluation est actuellement en cours sur la police de l'environnement et les pouvoirs de police des 24 polices de l'environnement existant en France ont récemment fait l'objet d'une évolution, mise en application depuis le mois de juillet. Reste maintenant à former les agents, ce qui prend du temps.

J'ai deux propositions par rapport au projet de plan d'action.

Les têtes de bassin sont une thématique importante à mettre en avant dans le futur plan, notamment via l'intégration de leur rôle dans la préservation de la ressource en eau, le soutien à l'étiage et l'épuration



Pierre CAESSTEKER



François MIGNET

des eaux, dans les documents de planification, qui auront alors un rôle à jouer dans la préservation de ces milieux.

Un autre enjeu important est la continuité écologique dans les milieux littoraux, ce qui permet de plus d'établir des liens avec d'autres politiques sectorielles, notamment celles liées aux autres directives européennes (milieux littoraux, inondation, Habitats, Oiseaux...), mais également d'autres plans comme ceux liés à la continuité écologique ou le plan européen Anguilles.

Francis MULLER

Il s'agit donc de mettre plus de lien entre les programmes.

Emmanuel THIRY

Concernant le vocabulaire, le mot zones humides, traduction de wetlands, est celui qui fait foi au plan international. Mais pour des questions réglementaires, en France, la zone humide a été détachée des milieux purement aquatiques. Ceci est source de confusion.

Dans le cadre du plan d'action, le SANDRE, organisme chargé de normaliser le vocabulaire et les données sur l'eau, se réunit depuis deux ans avec des représentants de différentes structures pour définir un vocabulaire commun. Il en ressort que la définition la plus admise est celle de Ramsar, incluant l'eau et les zones humides, mais qui ne peut plus être dénommée zone humide, puisque cela recouvre autre chose en droit français. Le choix s'est donc porté sur le terme de milieux humides, englobant les zones humides au sens du droit français et les milieux aquatiques.

J'insiste pour que le prochain plan d'action aille vers plus de cohérence des outils, des cartographies et du vocabulaire.



Jean JALBERT

Je voudrais revenir sur les enseignements tirés du deuxième plan d'action. Il ressort du bilan, au-delà des résultats positifs obtenus, que les causes de dégradation n'ont pas été enrayerées et que la cohérence des politiques publiques n'a pas été franchement améliorée. Je pense qu'une entrée par thématiques ne permettra pas des avancées ambitieuses et qu'un portage politique de haut niveau, qui aujourd'hui fait défaut, est essentiel. L'atout des zones humides, autant que leur drame est que ce sont des milieux à la croisée de tout : eau, biodiversité, usages, milieux terrestre et aquatique... De ce fait elles n'entrent dans aucune case, d'où l'intérêt de les placer au-dessus de cette sectorisation, à travers un portage politique qui dépasse le seul ministère de l'Environnement.

Le second Plan marque une réelle avancée en termes de gouvernance, qui a permis de passer d'une posture de confrontation à une posture de co-construction entre les acteurs. Il faut poursuivre sur ce mode de gouvernance, mais avec un portage politique plus fort.

Francis MULLER

Si vous avez d'autres remarques sur ce troisième plan national d'actions, je vous suggère de les faire parvenir au secrétariat de Ramsar France qui les fera remonter au ministère pour un complément de réflexion.

Luc BARBIER

J'insiste également sur la nécessité de relancer l'ISZH (Indemnité spéciale zones humides). Par ailleurs, je rappelle qu'il existe des zones Ramsar orphelines et qu'un travail reste à faire pour les faire vivre. Seule la moitié des zones Ramsar françaises sont représentées à ce séminaire, j'espère que nous serons le double l'année prochaine.

Suite à ce séminaire, nous allons synthétiser les différentes propositions dans une contribution de l'association Ramsar France au projet de troisième plan d'action.

2.4/Synthèse de l'atelier

Gilbert MIOSSEC, rapporteur de l'atelier, Forum des marais atlantiques

Quelques pistes ont été identifiées pour ce nouveau plan d'action, mais globalement le débat a porté sur des réflexions qui ont déjà eu lieu il y a trois ans dans le Groupe national zones humides lors de l'élaboration du second plan.

Des résultats très positifs ont été obtenus dans certains domaines, mais il y a encore beaucoup d'attentes sur un certain nombre d'actions. Ce plan a néanmoins permis de prendre en compte toute la réflexion agricole menée au niveau national en matière de zones humides, et l'intérêt prioritaire de l'agriculture et de l'élevage extensifs ont été reconnus en ce qui concerne les zones humides.

D'autres points soulevés dans le débat étaient déjà repris dans le deuxième plan d'action comme la prise en compte des zones humides dans les différents documents de planification.

Les trois années écoulées nous ont permis d'identifier les difficultés. Il existe une incompréhension et une mauvaise lecture par les acteurs du territoire des outils développés, dont pâtissent les zones humides. L'essentiel aujourd'hui est donc de remettre les zones humides dans la discussion, ce qui est loin d'être le cas concernant les documents d'objectifs et de planification.

La nécessité de clarification au niveau législatif et dans la réglementation est également ressortie, car l'élu a en effet généralement une très mauvaise analyse de cet enchevêtrement, il fait alors appel aux services décentralisés de l'État, qui selon les départements n'ont pas la même lecture des textes. De plus le regroupement des services de l'État dans une même grande instance n'apporte pas systématiquement l'attention et les retours attendus en matière d'aide à l'élaboration des différents programmes d'action locaux.

Le troisième plan doit poursuivre dans cette volonté de clarification. Dans cette optique, il serait peut-être intéressant de s'appuyer sur les sites Ramsar ayant un enjeu urbain fort pour essayer de mettre en place des documents de référence pour aider à la compréhension et à la préservation des zones humides.

Globalement, pour ce troisième plan d'action, la tâche me semble encore très lourde, longue et difficile. Le réseau et l'association Ramsar, et



Cette volonté de regrouper dans un élan national les sites ordinaires et exceptionnels sont des éléments positifs du deuxième plan d'action. Il faut maintenant laisser l'association Ramsar prendre son envol pour atteindre les objectifs

3/ Présentation des zones Ramsar de la République Tchèque

Libuše VLASAKOVA, chargée de mission zones humides et convention de Ramsar, ministère de l'Environnement de la République Tchèque

La République Tchèque est membre de la convention de Ramsar depuis 1990. Le ministère de l'Environnement est responsable de la gestion de cette convention et assure le rôle de garant.

La République Tchèque a également été membre du Comité permanent de la convention sur la période 2006-2012. Elle est aujourd'hui membre alternant jusqu'en 2015.

Un Comité tchèque de Ramsar a été établi pour aider à la mise en œuvre de cette convention.

14 sites Ramsar ont été désignés, qui représentent au total 635 km², dont la grande majorité ont été créés sur des aires déjà protégées (réserves naturelles, Parcs nationaux ou régionaux...), certains sont intégrés à des Réserves de Biosphère et tous sont également classés au titre de Natura 2000. Les plans de gestion de ces aires protégées comportent des mesures spécifiques au site Ramsar. La responsabilité de cette gestion incombe aux administrations des parcs ou à l'Agence de la protection de la nature et du paysage.

La République Tchèque compte deux sites Ramsar transfrontaliers :

- la vallée alluviale de la confluence de Morava-Dyje-Donau, avec l'Autriche et la République Slovaque ;
- les tourbières de Krkonose avec la Pologne.

Et le site Ramsar de la Haute-Jizera, en commun avec la Pologne, est en cours de désignation.

Trois sites Ramsar menacés sont par ailleurs inscrits au registre de Montreux :

- les étangs de Treboň où la pisciculture intensive a des impacts négatifs sur la biodiversité ;
- le bassin versant de Litovelské Pomoraví, menacé par l'épuisement du stock des eaux souterraines ;
- les marais de Basse Dyje et de Poodří, menacés par le projet de construction du canal Donau-Odra-Elbe.

Le Comité tchèque Ramsar cherche actuellement des solutions pour retirer ces zones humides du registre de Montreux, notamment par l'établissement de règles de pisciculture durable pour ce qui concerne les étangs de Treboň.

Concernant la gestion de la convention de Ramsar, le Comité tchèque Ramsar a mis en place un Conseil des experts, constitué de gestionnaires de sites Ramsar et d'experts des zones humides.

Je suis moi-même chargée de mission zones humides et de la convention Ramsar et suis un peu l'équivalent tchèque d'Emmanuel THIRY. Je suis chargée de la préparation et la mise en œuvre de la convention de Ramsar et coordinatrice de l'animation de cette convention et d'autres comme CMS ou AEWA. Enfin, je suis secrétaire exécutive du Comité tchèque de Ramsar.

Ce comité a le statut d'organisme expert et consultatif du ministère de l'Environnement dans le domaine de la protection et l'utilisation rationnelle des zones humides. Il a notamment pour missions d'aider au développement de la convention de Ramsar et de préparer les documents stratégiques. Il est composé de 7 à 10 membres représentant des institutions œuvrant en faveur de la protection de la nature et des eaux, également d'experts de l'AEWA, du secrétaire exécutif du comité national MaB et de représentants d'ONG. Il se réunit deux fois par an dans un site Ramsar du pays.

La législation en faveur des zones humides se décline à deux niveaux :

- Au niveau de la politique nationale, avec la loi de protection de la nature et du paysage, dans laquelle les zones humides sont définies comme des éléments importants du paysage. Les sites Ramsar sont également recensés dans la politique nationale des zones humides comme une des catégories de la protection nationale.

- Au niveau de la politique européenne, via Natura 2000 et les politiques agricoles.

Nous travaillons en synergie avec les autres conventions internationales, notamment sur les espèces migratrices, sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), la convention de Berne, la convention sur la biodiversité, ou celle sur la lutte contre la désertification. Cela est facilité par le fait que je suis également chargée de l'animation de plusieurs de ces autres conventions.

Nous avons également établi une coopération très importante avec les organisations non gouvernementales, qui permet de compléter utilement l'action des institutions publiques et apporte une aide dans la mise en place des résolutions de Ramsar et des autres conventions. Il s'agit principalement de la Société tchèque de l'ornithologie qui est également membre de Birdlife international, et l'Union tchèque des protecteurs de la nature.

Concernant la coopération internationale, l'opération la plus importante concerne la République Slovaque pour la mise en œuvre de l'Initiative pour les zones humides des Carpates. Nous coopérons également avec l'Autriche et la Pologne, par le biais de nos différents sites Ramsar transfrontaliers. Un projet sur la protection, la recherche et l'utilisation durable des zones humides en République Tchèque débutera en 2014, en partenariat avec la Norvège, dont une partie concerne les interactions entre zones humides et agriculture. Nous avons d'ailleurs l'ambition d'organiser une conférence européenne sur les zones humides dans le paysage agricole à l'automne 2015, suite à deux séminaires nationaux organisés en 2012 et 2013 sur le sujet des zones humides et de l'agriculture.

Nous souhaiterions également développer la coopération avec la France. Enfin, nous organisons des formations internationales ciblées sur la gestion et la restauration de zones humides et la gestion de la convention de Ramsar...

Sur les aspects communication, sensibilisation et éducation du public, la Journée mondiale des zones humides est l'occasion de manifestations dans les aires protégées. La rencontre la plus emblématique est le Jour avec la tourbière organisé en été dans le Parc national de Šumava.

Un site internet sur les zones humides tchèques a également été mis en ligne (www.wetlands.cz).

D'autres institutions sont également partenaires de la mise en œuvre de Ramsar en République Tchèque :

- l'Agence de la préservation de la nature et du paysage ;
- les administrations d'État responsables des parcs nationaux ;
- les structures de gestion des aires protégées ;
- l'institution de la recherche et la gestion de l'eau ;
- l'Académie des Sciences ;
- le ministère de l'Agriculture ;
- le comité national tchèque pour le programme MaB ;
- l'institution de la recherche pour la protection des sols.



Les actions majeures menées en République Tchèque en faveur des zones humides concernent la restauration de ces milieux. Les objectifs sont d'améliorer la résilience du paysage et la capacité de rétention d'eau, car durant la période socialiste, 1,5 millions d'hectares de sols ont été drainés. De même, la longueur des cours d'eau a été écourtée d'un tiers. Un programme de restauration des systèmes des cours d'eau a donc été mis en place, avec comme projet connexe la restauration des tourbières de Šumava.

Différents documents et stratégies contribuent à la préservation des zones humides, comme le programme d'État pour la protection de la nature et du paysage couvrant la période 1992-2009, actualisé pour la période 2010-2019, dont un chapitre est consacré aux écosystèmes aquatiques et humides. En 2005 a également été adoptée une Stratégie nationale de la biodiversité, dont une nouvelle version est actuellement en cours de préparation.

Différents programmes et subventions concourent également à cet objectif : le programme de restauration des systèmes des cours, le programme de la préservation du paysage, la restauration de la fonction écologique du paysage, diverses subventions européennes et des subventions du ministère de l'Environnement pour la mise en œuvre de résolutions de conventions internationales...

Nous rencontrons évidemment des difficultés, s'agissant notamment de la coopération entre les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, également en termes de communication. Un voyage d'études en France au printemps 2013 nous a permis d'apprécier ce qui était fait dans votre pays et nous souhaiterions nous en inspirer pour améliorer notre système de communication, tant vers le public que vers les spécialistes. Par ailleurs, nous nous heurtons à un manque d'intérêt pour les problèmes environnementaux au niveau politique et à la lourdeur de la bureaucratie.

4/ Quelle agriculture sur les sites Ramsar ? Partage d'expériences et pratiques mises en œuvre

Atelier : quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau plan national d'action zones humides ?

Deuxième thème : quelle agriculture sur les sites Ramsar ? Partage d'expériences et pratiques mises en œuvre.

Premier thème : présentation de la stratégie des sites Ramsar pour le prochain plan national d'action zones humides.

Objectif : Proposer des pratiques de gestion durables qui ont fait leurs preuves sur les sites Ramsar, en concertation avec les acteurs locaux (milieu agricole, environnement, tourisme, etc.). Retour sur la nouvelle PAC.

Problématique :

Les zones Ramsar portent en elles la nécessité d'aboutir à « une utilisation rationnelle des zones humides ».

Suivant les données disponibles ou les experts consultés, l'agriculture occupe de 30 à 50 % de la surface en zone humide en France, dont une majorité est dédiée aux activités d'élevage.

L'agriculture occupe donc une place essentielle dans la vie des zones humides et de leur avenir. Diverses évolutions liées en particulier à la réforme de la PAC, mais également aux changements de notre société, contribuent à marginaliser l'agriculture en zone humide. Pourtant, de nombreux exemples démontrent qu'il y a des lieux communs entre la biodiversité et certaines activités agro-pastorales en particulier. L'enjeu est donc de taille.

Parmi les questions qui pourraient être posées :

- imaginer un programme commun entre les zones Ramsar pour la Journée mondiale des zones humides de 2014 qui traitera de l'agriculture et des zones humides ;
- comment peut-on avoir un discours commun pour réclamer des moyens adaptés aux enjeux de l'élevage en zone humide ?
- comment sensibiliser le ministère de l'Agriculture afin d'arrêter la déprise des éleveurs en zones humides et de déployer des mesures adaptées à l'urgence de préserver toutes les prairies humides ?

Jérôme BIGNON, animateur de la table ronde

Ce sujet a déjà été ébauché ce matin. Il s'agit d'un vrai grand sujet pour les zones humides et spécifiquement concernant le Marais Audomarois.

4.1/ PAC 2014-2020 : Quelle agriculture sur les zones humides ? Zoom sur les MAEC



Jérôme BIGNON



Laurent PERCHERON

Laurent PERCHERON, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Nous sommes en plein régime de transition entre deux programmations de la Politique agricole commune. L'Europe nous laisse toutefois la possibilité de poursuivre dans la dynamique de contractualisation actuellement en cours.

Une mise en œuvre décentralisée du 2nd pilier

La grande nouveauté de cette nouvelle programmation est en effet la régionalisation du FEADER. Un accord est intervenu entre le ministère de l'Agriculture et l'ARF (Association des Régions de France) en janvier 2013, qui doit aboutir à la réalisation de deux documents.

D'une part, les programmes de développement ruraux (PDR), qui deviennent régionaux (PDRR) et d'autre part, un document de cadrage national, rédigé en concertation avec l'ARF, pour aider les Conseils régionaux à élaborer leur futur PDRR, assurer une cohérence nationale entre les différentes mesures, prévenir les risques de contentieux communautaires et qui précise la gouvernance des dispositifs.

Le champ des mesures couvertes par cet accord comprend essentiellement l'ICHN (Indemnité compensatoire de handicap naturel), la politique de l'installation, les MAEC (les MAE étant devenues climatiques), les aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique, les paiements de mise sous contrainte environnementale et les mesures de protection des troupeaux contre le risque de prédation loup-ours. Ce cadre national est construit en deux volets :

- un volet stratégique et méthodologique (document 1) ;
- un volet décrivant l'ensemble des mesures du catalogue national (document 2).

Une autre nouveauté dans cette négociation avec la Commission européenne est que la construction du cadre de cette prochaine programmation se fait alors que les documents définitifs de Règlement de développement rural ne sont pas disponibles, ce qui rend l'exercice compliqué.

Pour les MAEC, l'ICHN et l'agriculture biologique, ce cadre national permettra :

- de définir les objectifs auxquels doivent répondre les mesures ;
- d'élaborer la stratégie d'intervention régionale ;
- de définir l'architecture et le catalogue des mesures et leur contenu ;
- d'identifier les moyens financiers, notamment la mobilisation des crédits FEADER en cofinancement des crédits État (ministère ou Agence de l'eau).

Au niveau de l'architecture, un accord de partenariat inter-fonds, rédigé par l'État membre, précise les modalités de mobilisation du FEADER. Les deux documents du cadre national sont rédigés par le ministère de l'Agriculture en accord avec l'ARF. Les 22 PDRR, dans lesquels s'inscriront les PAE, sont ensuite déclinés au niveau de chaque région.

Le verdissement des aides directes

Les DPU (Droits à paiement unique) sont remplacés par les DPB (Droits à paiement de base). 30 % de ces DPB seront attribués aux agriculteurs, sous réserve du respect de trois critères : la diversité d'assolement (avec un minimum de trois cultures), le maintien des prairies permanentes et le maintien des surfaces d'intérêt écologique (5 % des terres arables couvertes par des infrastructures agro-écologiques avec un coefficient de pondération).

Les principes clés des MAEC

Celles-ci pourront désormais accompagner non seulement le changement mais également le maintien de pratiques, ce qui est une nouveauté. Ces mesures pourront s'appliquer à deux échelles : celle de l'exploitation pour les MAEC système, ou celle de la parcelle pour les MAEC à enjeu localisé. Ces deux types de MAEC pourront se cumuler, sous réserve de non double paiement.

La rémunération de ces MAEC viendra, comme pour les MAE, compenser des surcoûts et des manques à gagner.

Ces mesures seront construites au niveau du territoire à partir d'un menu d'engagements unitaires et/ou du cahier des charges modulables, sélectionnés par les Conseils régionaux à l'intérieur du cadrage national.

Les MAEC et engagements unitaires mobilisables sur les zones humides

Trois MAEC système sont mobilisables au niveau national : pour la polyculture élevage, pour les systèmes herbagers et/ou pastoraux et pour les grandes cultures. Aux engagements unitaires (EU) couvrant les enjeux localisés que nous connaissons déjà, dont les familles COUVER, HERBE, LINEA, MILIEU... qui seront revus et ajustés en fonction de leur intérêt agro-environnemental, s'en ajoutent de nouveaux, dont un sur les zones humides (ZH).

MAEC localisées : EU ZH

Ce nouvel engagement unitaire est spécifique aux zones humides. Il permet de cibler les exploitations – essentiellement d'élevage – présentes en zones humides. L'objectif de cette mesure est de préserver une agriculture durable sur ces milieux et de maintenir les surfaces en prairies et le caractère humide de ces zones. Il s'agit donc d'une proposition de mesure de maintien des pratiques existantes, qui sera ciblée sur les surfaces herbagères localisées en milieux humides et non drainées. Les pistes de rémunération sont en cours de réflexion et devraient aboutir dès le mois de décembre.

Les critères d'éligibilité ou ceux du cahier des charges sont des fourchettes qui seront affinées au niveau local en fonction de variables régionales :

- avoir un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha sur les surfaces cibles ;
- avoir une part minimum de surfaces cibles dans la SAU ;
- engager au moins 80 % des surfaces éligibles de l'exploitation, afin d'assurer une meilleure efficacité à l'échelle de la zone humide ;
- faire établir un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié, afin d'adapter le cahier des charges de la mesure aux enjeux du territoire.

Le cahier des charges impose :

- le non-retournement des prairies engagées ;
- l'enregistrement des pratiques ;
- sur les parcelles pâturées, le respect d'un plafond de chargement moyen annuel de 1,4 UGB/ha pour chaque élément engagé ;
- sur les parcelles fauchées, le respect d'un retard de fauche d'une dizaine de jours ;
- l'interdiction des traitements herbicides de synthèse ;
- le plafonnement de la fertilisation totale à 60 unités, hors restitution liée au pâturage ;
- la mise en œuvre des préconisations du plan de gestion simplifié.

Les engagements unitaires mobilisables pour une MAEC localisée maraîchage

Ils concernent l'entretien des fossés, la mise en place d'un paillage et l'agriculture biologique.

De plus, nous menons actuellement un travail avec la Communauté d'agglomération de Saint-Omer sur la construction d'un IFT (indice de fréquence de traitement) de référence, afin d'introduire la possibilité d'une culture supplémentaire dans l'assolement qui viendrait diminuer l'IFT.

A noter que l'agriculture biologique devient une mesure à part entière et qu'elle sera donc cumulable avec les autres MAEC.

4.2/ Action de l'Agence de l'eau Artois-Picardie en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides

Cécile GALLIAN, Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie est impliquée dans le maintien de l'agriculture en zones humides depuis six ans, ce qui l'a amenée à participer, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du bassin, aux réflexions sur la définition des nouvelles MAEC zones humides.

Cette implication remonte à la réalisation d'une carte des zones à dominante humide en 2007, complétée par une analyse de l'occupation du sol mettant en avant qu'un tiers des surfaces étaient occupées par des prairies humides exploitées par des agriculteurs, principalement sur des activités d'élevage bovin. La préservation de ces prairies à usage agricole, ainsi que du maraîchage sur le Marais Audomarois et sur Amiens, sont donc apparues comme une des clés de la préservation des zones humides sur le bassin.

Suite à ce constat, un groupe de travail agriculture et zones humides a été mis en place, regroupant l'ensemble des organismes intéressés par la réflexion. Plusieurs groupes thématiques se sont penchés sur des aspects plus spécifiques, comme le traitement sanitaire des animaux...

La restitution de ces réflexions a donné lieu à un colloque en 2009.

A la faveur de cette expérience, l'Agence a été sollicitée par le ministère de l'Agriculture pour participer au groupe de travail national chargé de définir les nouvelles MAEC zones humides. L'agence a accepté pour deux raisons : d'une part pour partager son expérience et d'autre part pour pouvoir porter la contribution des acteurs du bassin.

Ce groupe de travail national était constitué de 14 participants qui se sont réunis une dizaine de fois entre août 2012 et juillet 2013.

Ses objectifs principaux consistaient en :

- la définition du type de MAE à mettre en place : la discussion a notamment porté sur le choix entre une mesure de changement ou de maintien des pratiques existantes ;

- un bilan des mesures existantes ;

- la détermination de mesures manquantes ou à adapter ;

- la définition d'éventuelles priorités d'action, soit par rapport au contexte agricole, soit par rapport au type de zones humides à protéger.

Il ressort de cette expérience que l'évaluation des mesures en place est insuffisante, ce qui rend difficile les propositions d'amélioration. J'ai également été marquée par le peu de propositions innovantes : hormis la proposition du Forum des marais atlantiques qui a abouti à l'engagement unitaire zones humides et celle de la CASO sur le maraîchage, le reste ne concernait que des engagements unitaires déjà existants. Or, le retour du terrain montre les difficultés à contractualiser les MAE sur le territoire. Si les acteurs locaux ne sont pas force de proposition, les dispositions adoptées ne correspondront pas forcément aux besoins de leurs territoires.

Je retiens donc de cette expérience que pour une meilleure contribution à la définition des aides européennes, il faut absolument analyser les dispositifs mis en place, y compris ceux existants sur d'autres pays européens, voire au-delà. Il est également nécessaire de réaliser des études pour identifier les points techniques sur lesquels on bute et mettre en place des dispositifs tests. Ainsi dans le nouveau dispositif de la PAC existe la possibilité d'avoir recours à des appels à projet, pour expérimenter de nouvelles dispositions. Enfin, il faut être prêt à faire des propositions concrètes avant la mise en place du groupe de travail, qui s'appuient sur un cahier des charges technique conforme aux exigences de l'Europe et qui s'accompagnent d'éléments financiers. En effet déterminer les montants des MAE nécessite des références chiffrées et non des dires d'experts qui ne sont plus admis par l'Europe.

Au regard de ces éléments, il faut dès à présent réfléchir au prochain dispositif, pour être en capacité de proposer des actions adaptées aux problématiques du bassin.

C'est pour cela notamment que l'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé, dans le cadre de son Xe programme, de se doter d'une politique ambitieuse en matière de maintien d'une agriculture durable en zones humides. Celle-ci se formalise par un programme d'action, mis au point avec l'ensemble des partenaires, avec pour objectif de proposer et d'expérimenter des solutions permettant cet équilibre entre une agriculture économiquement viable et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités. L'agence a donc planifié un budget de 2,8 millions d'euros entre 2013 et 2018 pour soutenir de telles actions sur huit territoires particuliers, dont les deux territoires Ramsar (Plaine maritime picarde et Marais Audomarois), mais également des secteurs de zones humides ordinaires, comme sur le val de Lys.

Ce programme se décline en cinq axes de travail :

- l'optimisation de l'action publique ;

- la maîtrise du foncier, avec la question de l'aménagement du foncier ;

- l'accompagnement technique des agriculteurs ;

- la valorisation des productions agricoles ;

l'évaluation et la capitalisation des expériences, l'objectif étant de diffuser ses résultats hors des huit territoires d'expérimentation.

Concernant l'optimisation de l'action publique, il y a eu une volonté des partenaires du bassin de travailler sur les indemnités compensatoires ou paiements de services rendus, et pour ce faire des études technico-économiques ont été lancées auprès d'un panel de 65 élevages exploitant des prairies humides dans le PNR Scarpe-Escaut et en plaine maritime picarde, qui seront étendues sur les six autres sites.

Les partenaires souhaitent également mener des réflexions sur les mesures agri-environnementales, à la fois par un bilan de l'existant mais aussi en évaluant l'intérêt et la faisabilité d'autres MAE comme la MAE Herbe 07. Enfin, nous espérons une ouverture sur les appels à projets, ce qui permettrait de tester de nouveaux dispositifs sur certains territoires.

Nous sommes sur le point de signer une convention-cadre sur le maintien de l'agriculture en zones humides avec l'État, les chambres d'agriculture, les Régions et les Départements qui actera cette volonté d'agir conjointement pour mettre en place ce programme d'action et permettra d'unir les compétences et les moyens autour de ce programme, mais aussi de porter au niveau national les propositions des acteurs du bassin.

Jérôme BIGNON

Ce travail permettra d'ouvrir des portes de réflexion et d'amélioration, même si du chemin reste à parcourir.



4.3/ Le point de vue des régions

Jean-Louis ROBILLARD, vice-président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Les négociations sont encore en cours, donc il est pour l'instant difficile d'avoir une vision claire de la gestion des crédits FEADER. En revanche, nous nous réjouissons que, grâce à l'appui d'ARF, les enveloppes régionales aient été largement maintenues, voire augmentées, sur les crédits FEADER. Néanmoins, 80 % de ces enveloppes sont consommés par le cadre national. Nos marges de manœuvre régionales sont donc limitées aux 20 % restants, à l'intérieur desquels figurent encore quelques options fléchées. Nous attendons donc, avant toute annonce, de connaître les montants et les répartitions définitifs des fonds engagés par l'État, puisque ce sont eux qui détermineront les cofinancements régionaux. Nous avons une dernière commission à l'ARF le 20 novembre sur ce sujet avec l'ensemble des vice-présidents, qui sera suivie d'une rencontre avec le ministre de l'Agriculture.

Les Régions ont revendiqué la gestion des fonds FEADER, dans la mesure où les crédits publics qui se raréfient doivent être gérés au plus près des besoins des territoires. Elles doivent maintenant résoudre la question des personnels nécessaires à la gestion de ces fonds, ce qui implique de nouvelles négociations avec l'Etat pour le transfert de ces personnels dédiés à l'animation et l'instruction des dossiers.

L'enjeu zones humides doit devenir une priorité, comme l'élevage, ce qui nécessite de prioriser les actions dans les enveloppes contraintes dont nous disposons. Ce travail doit être réalisé avec l'ensemble de la profession.

Les Régions vont tout faire pour que la négociation et les groupes de travail se mettent en place.

Concernant plus particulièrement le territoire de l'Audomarois, la Région Nord-Pas-de-Calais attend depuis plus de dix ans que l'Audomarois puisse lui fournir un véritable projet de territoire, construit autour de l'enjeu alimentaire et de l'agriculture durable et qui s'insère dans le cadrage correspondant à celui de la PAC. Cela nécessite une participation de l'ensemble des acteurs à l'élaboration de ce projet, qui devra également bien dégager les spécificités du marais.

La Région Nord-Pas-de-Calais s'est dotée d'un Schéma régional alimentation agriculture durable avec pour première priorité le maintien des entreprises agricoles dans les territoires, parallèlement aux enjeux eau et biodiversité. En effet, l'agriculture occupe 70 % de la SAU régionale et il est donc nécessaire d'agir dans ce sens dans les dix ans qui viennent, compte tenu de la pyramide des âges dans la profession. Face à cet enjeu social, la Région a mis en place un programme régional à la transmission et à la création d'entreprises agricoles, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Le deuxième enjeu est le soutien aux systèmes durables. Aujourd'hui, le ministère de l'Agriculture et les Régions souhaitent faire tendre le modèle agricole vers l'agro-écologie, ce qui implique que l'attribution de fonds publics est désormais conditionnée à une volonté des territoires et des filières d'avancer dans ce sens. Dans ce cadre, la Région Nord-Pas-de-Calais va expérimenter un diagnostic, qui permettra de confirmer que l'argent public distribué servira bien les enjeux du territoire. En cela, les MAEC système sont intéressantes car elles ne se focalisent pas sur un unique enjeu.

Le troisième axe d'action du Schéma régional est basé sur une alimentation et une agriculture reliées à leur territoire et à ses habitants. Les projets mis en place doivent en effet servir la population locale et notamment à son alimentation. L'enjeu alimentaire est un enjeu mondial. Il s'agit de retrouver un équilibre entre les circuits longs et les circuits courts pour que chaque territoire puisse avoir un certain degré d'autonomie alimentaire. La ville de Rennes, par exemple, a travaillé sur un diagnostic alimentaire, qui a montré qu'elle n'avait pas la superficie suffisante pour nourrir ses habitants. La question se pose alors de la solidarité entre territoires, en créant des alliances entre territoires voisins. Le Marais Audomarois, en diversifiant sa production, pourrait ainsi contribuer à nourrir la Région Nord-Pas-de-Calais.

Je crois que nous avons les moyens aujourd'hui de raisonner autrement le développement des territoires.

Jérôme BIGNON

Vous avez ouvert beaucoup de pistes et de questionnements, ce qui complète très concrètement les interventions précédentes.

4.4/ Le point de vue de la profession agricole

Didier HELLEBOID, vice-président de la Chambre d'agriculture de la région Nord-Pas-de-Calais, président de la Commission agriculture du PNR des Caps et marais d'Opale

Je suis personnellement amené à intervenir dans les semaines qui viennent sur le dossier de la PAC, ce qui est rendu d'autant plus ardu que toutes les règles ne sont pas connues et la communication sur ce sujet est donc difficile.

Le dossier est appréhendé de manière assez frileuse au niveau du Nord-Pas-de-Calais, car selon les éléments connus à ce jour, la Région devrait perdre 50 à 60 millions d'euros par rapport au 1er pilier, ce qui est très conséquent pour l'économie régionale.

Sur le Marais Audomarois, les évolutions par rapport au 1er pilier concernent notamment l'attribution d'une nouvelle indemnité aux maraîchers. En revanche les éleveurs, dont deux tiers dans le marais sont des éleveurs laitiers, perdront plus de la moitié des primes PAC.

Ces pertes financières laissent craindre que certains éleveurs laitiers puissent remettre en cause leur activité. Je rejoins les autres intervenants sur le fait qu'il faut tout faire pour conserver le tissu agricole sur nos territoires et notamment les zones humides.

Si une nouvelle réglementation devait bien être mise en place, dans la mesure où les schémas précédents n'étaient plus cohérents avec l'existant, je pense que la réflexion aurait dû être plus nourrie, ce qui aurait évité les distorsions qui sont en train d'apparaître. Nous aurions par exemple pu nous inspirer du modèle américain de soutien à l'agriculture, à travers le système assurantiel.

Cette rationalisation de la PAC va s'accompagner d'une régionalisation des soutiens, notamment du FEADER, ce qui dans un système concurrentiel comme le nôtre, risque de compliquer l'accompagnement. Néanmoins, sur le sujet du FEADER, la Chambre d'agriculture travaille avec le Conseil régional, en insistant sur le lien avec le projet régional d'agriculture durable sur lequel la profession s'était beaucoup investie et sur les soutiens habituels autour de la modernisation. Pour nous, le danger est lié au problème de l'interfonds (FEADER, FEDER, FSE) et le fait qu'il puisse y avoir un glissement de l'un vers l'autre, la profession souhaitant que le FEADER reste strictement agricole et ne déborde pas sur des projets ruraux.



Jean-Louis ROBILLARD



Didier HELLEBOID

La Chambre d'agriculture a en revanche moins travaillé sur les futures MAEC. Néanmoins je regrette que les zones humides de notre région soient encore écartées de l'ICHN dans la nouvelle programmation. Toutes les études réalisées sur le territoire ont démontré que, tant pour les maraîchers que pour les éleveurs du marais, les revenus à l'hectare étaient inférieurs de plusieurs centaines d'euros par rapport aux territoires voisins. Pour les éleveurs, il a également été prouvé à plusieurs reprises que plus le système comporte de surfaces en herbe, moins l'exploitation est concurrentielle, ce qui démontre bien la nécessité d'une indemnité de compensation. Les MAE devraient intervenir en sus de cette indemnité, ce qui pourrait augmenter leur intérêt. En effet, dans la Région, les agriculteurs souscrivent des contrats de cinq ans qu'ils ne renouvellent pas, en raison des contraintes réglementaires trop nombreuses et trop pénalisantes. De plus nous aurions souhaité que les spécificités de notre territoire soient reconnues dans ces MAEC, or sur l'élevage, la mesure sera nationale. Je salue néanmoins le travail de la CASO sur la MAEC maraîchage, en espérant qu'elle sera retenue, ce qui permettra de soutenir les maraîchers qui en ont grand besoin. Concernant la construction d'un IFT de référence qui a été évoquée, des études ont été réalisées il y a quelques années sur ce sujet, qui devraient permettre d'aboutir rapidement, dans la mesure où les méthodes n'ont pas changé depuis.

Par ailleurs, je partage l'analyse de l'Agence de l'eau concernant le problème de l'évaluation. Les changements de cap dans l'agriculture sont réguliers, tous les cinq à sept ans, mais sans pouvoir évaluer les effets de la précédente programmation et notamment les effets sur les milieux naturels. Il est temps que cela change et que nous agissions avec un peu plus d'intelligence pour pouvoir prendre réellement en compte les spécificités des pratiques et connaître plus largement les milieux naturels.

Concernant le projet de territoire également évoqué par l'Agence de l'eau, l'Audomarois est souvent cité en exemple pour le partenariat qui existe entre les différentes composantes du territoire. J'approuve tout à fait la nécessité d'un tel projet, à condition de ne pas fausser les règles du jeu en mettant en préalable à la discussion la prise en compte de l'agro-écologie, voire de la trame verte et bleue ou l'agroforesterie... Nous sommes pour la concertation et nous souhaitons vivement un accompagnement des collectivités territoriales, mais sur un projet qui soit réellement partagé et qui prenne en compte les particularités de notre territoire.

4.5/ Débat

Bastien COÏC

Il nous a été expliqué que les MAEC système et les MAEC localisées seraient cumulables sous réserve qu'il n'y ait pas de double paiement. Comment est-ce possible dans la mesure où la MAEC système porte sur l'ensemble de l'exploitation ?

Laurent PERCHERON

Il est effectivement possible de cumuler les deux à l'échelle de la parcelle.

Bastien COÏC

Il semble qu'il y ait eu une discussion entre la possibilité d'une indemnité spécifique zones humides ou d'une MAEC maintien de pratiques. Pourquoi le choix s'est-il porté sur cette deuxième option, dans la mesure où l'indemnité spécifique permet aussi le maintien des pratiques, et quels ont été les débats qui ont abouti à ce choix ?

Laurent PERCHERON

Les critères de définition de l'ICHN sont assez vieux et ne correspondent plus aux réalités actuelles, c'est pourquoi la Commission européenne nous demande de revoir ce zonage à l'horizon 2018. Nous ne pouvions donc pas proposer de nouveau zonage pour 2014. En revanche, dans la réflexion en cours pour ces futurs zonages, quatre critères biophysiques entreront en compte, dont l'humidité du sol, en plus des critères socio-économiques. Ainsi si la valeur ajoutée économique de la production agricole faite sur le territoire permet de compenser le handicap naturel, les zones seront déclassées et l'ICHN ne sera pas attribuée.

Jérôme BIGNON

Cela renvoie-t-il à la nécessité de développer une meilleure connaissance des systèmes économiques dans lesquels l'Agence de l'eau souhaite s'investir ?

Cécile GALLIAN

Effectivement, notre volonté d'étudier précisément - et sur des panels assez conséquents d'agriculteurs - sur plusieurs années, l'aspect technico-économique des élevages vise également à alimenter ce débat sur l'indemnité compensatoire, pour lequel de nombreuses questions se posent. De plus des contraintes existent dans le système actuel, comme le fait que ce soit le siège de l'exploitation et non la parcelle qui fasse foi.

Michel METAIS, directeur de la LPO, secrétaire de Ramsar France

En quoi les aides agro-environnementales de demain seront-elles plus largement éligibles aux zones humides, et par quels mécanismes ?

Dans le débat actuel entre l'État et les Régions concernant le mécanisme de gestion des fonds structurels, prenez-vous le temps de faire des réunions d'information à l'attention des partenaires non institutionnels associatifs ? Pour la précédente PAC, dans ma Région, les préfets de Région et de Département sont venus présenter le dispositif à chaque partenaire potentiel. Je crains qu'aujourd'hui, par manque de temps, vous vous contentiez de vous appuyer sur les partenaires institutionnels, ce qui risque de ne pas être suivi d'effets.

Laurent PERCHERON

Sur le zonage des futures MAEC, les zones d'action prioritaires seront définies en fonction des enjeux des territoires par l'autorité de gestion du FEADER, c'est-à-dire la Région. L'État n'intervient pas du tout sur cette définition, en dehors des enjeux nationaux concernant la Directive cadre sur l'eau et les directives Habitats et Oiseaux.

Jean-Louis ROBILLARD

Nous sommes actuellement dans une période de transition et il convient de laisser le temps aux Régions de rentrer dans la gestion des fonds FEADER. Les Régions et l'État sont en train de co-construire à la fois cette période de transition et le prochain dispositif. Concernant l'information, des groupes de travail permettront d'associer en amont un ensemble de partenaires. Parallèlement nous serons bien évidemment



le plus transparents possibles, mais faire de l'information sur les territoires nécessite des moyens humains ou de trouver des relais. Mais je suis d'accord, plus l'information circulera et mieux nous gérerons ensemble ces crédits publics.

Pour ce qui est des zones d'action prioritaires, la question a été évoquée ce matin en réunion de services, mais le schéma n'est pas encore établi et cela fera l'objet d'un débat à l'occasion des groupes de travail.

Michel METAIS

Envisagez-vous que toutes les zones humides soient éligibles ?

Jean-Louis ROBILLARD

Évidemment.

Concernant l'indemnité compensatoire, l'ARF s'est battue pour la création d'une indemnité en zones humides. Les Régions sont allées défendre ce dossier à Bruxelles, mais elles n'ont pas obtenu gain de cause. Cependant la Région est prête à compenser par des mesures et des investissements collectifs. En Nord-Pas-de-Calais, nous venons par exemple de voter une enveloppe de 100 000 euros dans ce cadre, pour apporter plus d'entraides entre les agriculteurs, une meilleure accessibilité sur le marais... La compensation ne se fait pas forcément à l'échelle de l'exploitation. Un vrai projet de territoire permettrait de mobiliser d'autres crédits dans ce sens, comme ceux de la politique Pays qui pour l'instant ne sont pas consommés.

Didier HELLEBOID

Par rapport à la spécificité de nos territoires, l'ICHN est un manque réel. Les MAEC vont intéresser certaines régions, mais la difficulté de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais - et plus spécifiquement de l'Audomarois - est liée au fait qu'elle est basée sur de petites et moyennes surfaces. Les MAE ont été créées pour compenser des contraintes, ce qui ne motive pas les agriculteurs locaux compte tenu de la spécificité de nos productions. En revanche, la profession est tout à fait en phase avec des compensations qui soient liées au territoire, même si celles-ci ne sont pas individuelles.

Jean-Marie GILLARDEAU, Fédération nationale des associations syndicales de marais et éleveur dans le marais de Brouage

IL'important aujourd'hui est le partenariat qui peut s'instituer entre écologie et économie, que ce soit à l'échelle européenne ou nationale.

L'indemnité compensatoire vient, comme son nom l'indique, compenser un handicap. En revanche, les MAE viennent rémunérer la production de services environnementaux et non compenser un manque à gagner ou une perte de revenus. Les deux outils ne sont donc pas opposés mais complémentaires.

S'agissant du verdissement de la PAC, j'aimerais aussi qu'on parle de bleuissement puisque l'eau est une composante essentielle des zones humides. Or sur ces dernières, les superficies primées dépendent de leur plus ou moins grande inondation et donc de la surface apparaissant en herbe au moment des contrôles.

Par ailleurs, il est évident que sur une zone humide les MAEC ne peuvent être attribuées à la parcelle et donc seules les MAEC système sont adaptées à cette problématique.

A l'échelle nationale existe un projet de loi d'avenir pour l'agriculture, dans lequel l'agro-écologie est dominante, avec la création d'un nouvel outil : le Groupement d'intérêt économique et environnemental. Cela ne peut que servir aux zones humides. Il nous faut trouver une appellation pour valoriser les produits de zones humides, à l'instar des produits montagne, qui puisse être mixée à d'autres appellations, puisque nombre de zones humides sont également sites Natura 2000 ou sites Ramsar.

La solution passe effectivement par le collectif et il faut impérativement créer des collectifs de propriétaires et des collectifs d'éleveurs, comme ce qui existe là encore en montagne avec les associations foncières pastorales, les groupements pastoraux... Il est vrai que la montagne bénéficie depuis 1985 d'une loi Montagne. Aurons-nous un jour une loi Zones humides ?

Laurent PERCHERON

Le PSE (Paiement pour service environnemental) a été soutenu par le ministère de l'Agriculture, qui malheureusement n'a pas été entendu par la Commission européenne. Je partage le fait qu'il ne faut pas voir l'environnement comme un handicap.

Jérôme BIGNON

Il faut donc continuer le combat.

Geneviève BARNAUD

C'est peut-être pour la prochaine PAC, car il y a actuellement des programmes européens de cartographie des écosystèmes avec leurs services écosystémiques, dans tous les pays.

Je souhaite également revenir sur le marché de la compensation écologique qui s'ouvre aujourd'hui, puisque les aménagements vont se poursuivre. Or cette compensation se heurte au problème du foncier qui, pour l'essentiel, se trouve en terres agricoles. Il faut intervenir avant que des privés mettent en place des banques de compensation en achetant des terrains agricoles à l'abandon.

Jérôme BIGNON

Cela me semble effectivement important de changer de paradigme et de ne plus regarder les zones humides comme des zones handicapées mais comme des zones riches de leurs fonctionnalités. Les résultats des études actuellement en cours en Artois-Picardie devraient être mutualisés au niveau national car les services écologiques existent partout.

Didier HELLEBOID

En Nord-Pas-de-Calais, nous sommes complètement opposés à la compensation écologique que nous considérons comme une double peine. En effet, le foncier pèse peu face aux projets d'aménagement, surtout s'agissant de zones humides et les agriculteurs seront à nouveau les perdants de cette démarche.



Christelle STEINER, *Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande*

Un projet de MAE vermifuges a été discuté en groupe de travail, cet outil fait-il partie des nouvelles MAEC ?

Le catalogue de ces MAE sera-t-il national ou territorialisable ? Et s'agissant de la MAEC zones humides, qui s'adresse à des parcelles non drainées, que recouvre ce non-drainage ? Sur notre territoire, pratiquement toutes les parcelles sont dotées de fossés, même si certains ne sont plus fonctionnels.

Laurent PERCHERON

L'engagement unitaire vermifuges n'a pas été retenu dans le catalogue national mais nous avons demandé une expertise de la Direction générale de l'alimentation.

Concernant la territorialisation du cahier des charges, il y a bien un catalogue national avec l'ensemble des mesures et de nombreux curseurs, qui doivent être ajustés au niveau du territoire, sachant que c'est la Région qui choisira les engagements unitaires qu'elle souhaite mobiliser et qu'elle inscrira alors dans son PDRR.

S'agissant du non-drainage, cela recouvre des parcelles non-drainées par des systèmes enterrés et fonctionnels. Le fossé n'est pas considéré comme un drainage dans ce cadre.



Christelle STEINER

Bertrand PETIT, *groupe de travail Marais Audomarois*

Contrairement à ce qui a été dit précédemment, sur notre territoire les crédits Pays sont très bien consommés, par exemple pour des reconstructions d'ouvrages, des travaux de restauration de berges... Par ailleurs, le projet de territoire existe aujourd'hui, il s'agit du Contrat de marais qui est en cours de validation par l'Agence de l'eau et qui comporte un volet agricole validé par la profession.

Enfin, qu'entendez-vous par projet agro-écologique quand vous dites que les financements publics seront désormais réservés à des territoires ayant de tels projets ? Le Marais Audomarois est un territoire très spécifique et très contraint, qui rend les travaux du maraîcher et de l'éleveur très difficiles. Si ce projet agro-écologique devait se traduire par des contraintes supplémentaires pour ces agriculteurs, je crains que ceux-ci ne puissent plus exercer dans le Marais Audomarois où ils entretiennent encore aujourd'hui entre 400 et 500 ha. Ce serait dommage, car sur le volet alimentaire, il y a effectivement quelque chose à construire sur notre territoire, en termes de développement des circuits courts, à quoi nous travaillons.

Jean-Louis ROBILLARD

J'ai bien précisé que le premier enjeu de la politique régionale était de maintenir les exploitations. Les schémas que nous pourrions développer en termes d'agro-écologie doivent donc permettre de maintenir les exploitations et ne pas ajouter de contraintes. Mais l'agro-écologie n'est pas une contrainte, c'est au contraire une opportunité pour que les systèmes d'exploitation de demain puissent avoir un avenir. L'INRA travaille actuellement sur ce concept qui consiste à avoir une approche système, sur l'ensemble des composantes que sont la biodiversité, l'eau, les sols, et qui permette aux agriculteurs de poursuivre leur exploitation. Il s'agit de mettre en place les programmes de recherche et les innovations nécessaires pour faire que les systèmes d'exploitation s'adaptent progressivement aux enjeux environnementaux. Certains secteurs d'activités sont d'ailleurs bien plus en avance que l'agriculture pour saisir les enjeux environnementaux comme des opportunités pour innover.

Régis VIANET

Puisque des crédits à l'innovation et à la recherche sont prévus, je propose qu'un appel à projets soit lancé pour travailler sur la production de la valeur ajoutée environnementale des activités agricoles en zones humides, et sur la manière dont cette valeur ajoutée peut par la suite être valorisée dans les filières.

Daniel CREPIN

Le nouveau dispositif prévoit-il une MAE pour aider les agriculteurs riverains qui acceptent de recevoir une crue en implantant sur les zones inondables des cultures peu vulnérables ?

Mathieu MARQUET, *Parc naturel régional de Brière*

Nous sommes confrontés en Brière au problème de la prolifération de la jussie, qui nous a contraints à supprimer les MAE du marais indivis, principal foyer de biodiversité du Parc. Ceci représente une double sanction pour l'exploitant qui perd à la fois ses surfaces exploitables et ses primes MAE. Cette réflexion a-t-elle été abordée à l'échelle nationale ?

Didier HELLEBOID

Si les agriculteurs ne renouvellent pas les MAE, c'est souvent parce que leur investissement n'a pas été bien compris ni compensé. Concernant la valorisation des produits de zones humides, la première étape me semble être de rapprocher le producteur du consommateur.

Laurent PERCHERON

La jussie est un vrai problème puisque la réglementation impose aux agriculteurs une obligation de lutte, qu'ils ne savent pas mettre en place.

Concernant les zones d'expansion des crues, il n'y a pour l'instant pas de projet de MAE sur le sujet, mais nous sommes preneurs de toute proposition.

Par ailleurs, contrairement aux affirmations précédentes, globalement une forte proportion d'agriculteurs renouvellent leurs contrats MAE.



Bertrand PETIT



Mathieu MARQUET

En 2007, la France comptait 80 000 ha de contrats MAE et en 2012 cette superficie atteignait 800 000 ha. L'objectif de la Commission européenne était d'atteindre 13 % de surface agricole en Natura 2000 qui soit couverte par des MAE, nous en avons 16 % en 2012. Il ne faut donc pas être pessimiste sur cet outil qui fonctionne bien.

Enfin, c'est bien dans la valorisation des produits et des filières que réside la clé du succès des MAE. Je citerai à ce titre l'exemple de la MAE prairies fleuries, initiée par les Parcs, avec aujourd'hui la vente de fromage ou de confitures prairies fleuries et un concours national organisé depuis cinq ans, qui intègre cette année le concours général agricole, avec donc un prix qui sera remis lors du salon de l'Agriculture.

Didier HELLEBOID

Concernant le renouvellement des MAE, mon propos ne concernait pas le niveau national. La Région Nord-Pas-de-Calais connaît peut-être un problème spécifique à ce niveau, mais même si la surface contractualisée reste stable, ce ne sont jamais les mêmes parcelles qui sont renouvelées.

Laurent PERCHERON

Cela peut aussi dépendre d'une volonté de l'autorité de gestion de faire tourner les territoires ouverts à ces aides.

4.6/ Synthèse de l'atelier

Thierry LECOMTE, rapporteur de l'atelier

Ramsar pour moi, c'est le Rassemblement des Amis des Marais et Sites Aquatiques Remarquables. C'est ce qui nous réunit aujourd'hui, avec cependant des regards différents selon les responsabilités exercées et notre région d'origine.

Il manquait peut-être à ces différentes présentations, un peu imbriquées, un dernier niveau, qui est la vision d'un agriculteur de terrain.

Nos zones humides s'inscrivent pour la plupart dans le cadre d'une coévolution pluriséculaire avec l'agriculture traditionnelle. Avec l'arrivée de l'intensification de l'agriculture, on a assisté à une sorte de forçage des zones humides à produire plus, avec comme conséquences la dénaturation de celles sur lequel ce forçage a fonctionné et un abandon des autres.

Le nouveau dispositif qui nous a été présenté correspond-il à une évolution ou une révolution dans le domaine des aides à l'agriculture ? Les nouveautés sont en effet nombreuses : le C de climatique qui se rajoute aux MAE, le verdissement, la régionalisation, le focus sur les zones humides...

Je relève également la difficulté de proposer aux agriculteurs de déposer des projets, dont de plus certains ne veulent pas, alors que les documents réglementaires de base n'existent pas. Cela me fait penser à la citation de Lacan : « Aimer c'est donner ce qu'on n'a pas à quelqu'un qui n'en veut pas ».

J'adhère à l'idée qui a été émise d'un bleuissement, s'agissant des zones humides.

Concernant le maintien des prairies permanentes, je m'interroge sur la traduction de cette mesure sur le terrain, qui nécessite une certaine honnêteté dans la déclaration du caractère permanent.

J'insisterai particulièrement sur la nécessité d'une animation solide sur le terrain.

On oublie parfois que chaque zone humide est un cas particulier, ce qui est peut-être une des causes de l'échec de l'ICHN.

Nous avons également vu comment l'implication d'une Agence de l'eau peut peser fortement et positivement sur l'avenir des zones humides. Nous avons compris que les groupes de travail nécessitaient un travail préparatoire. Il est également essentiel que ces groupes de travail intègrent les gens les plus concernés par le terrain, ce qui est un préalable à toute gouvernance bien conduite. Il me semble également intéressant d'avoir des références chiffrées sur la base des bilans des mesures précédentes.

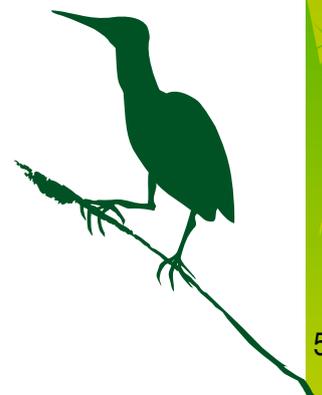
Au niveau de la Région, je comprends les incertitudes par rapport aux enveloppes nationales. La nécessité de recruter du personnel qualifié appuie également le besoin d'une animation de qualité, seule garante d'une efficacité sur le terrain. Je trouve également particulièrement intelligent et porteur le continuum dans le soutenable, consistant à maintenir les exploitations en place, faire en sorte que l'argent public aille vers une agriculture écologique, qui elle-même alimente la population locale.

L'intervention de la Chambre d'agriculture nous a permis de commencer à aborder les questions de terrain. J'ai notamment retenu les termes ardu et complexe, et le fait que des règles du jeu encore inconnues débouchent sur une forme de frilosité et d'inquiétude.

L'ICHN est revenue à plusieurs reprises sur le devant de la scène. Le vrai handicap des zones humides est leur morcellement qui fait qu'elles ne bénéficient pas d'un portage politique à la hauteur de ce que peut connaître la montagne par exemple.

Il existe de plus en plus d'acteurs à l'interface agriculture-zones humides, mais qui ne sont pas toujours en synergie. Le problème essentiel des zones humides aujourd'hui est que la population d'agriculteurs des zones humides est en voie de disparition. Le risque est très grand de se retrouver avec des zones humides orphelines, dépourvues d'acteurs pour les gérer et je crains que les choses ne s'aggravent encore avec les importations de viande bovine canadienne qui nous ont été annoncées récemment.

Nous avons donc intérêt à nous réveiller sérieusement.



5/ Le tourisme sur les zones humides françaises. Actions à mener, à poursuivre pour les faire connaître, auprès du public et des gestionnaires

Atelier : quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau plan national d'action zones humides ?

Troisième thème : le tourisme sur les zones humides françaises. Actions à mener, à poursuivre pour les faire connaître, auprès du public et des gestionnaires.

Objectif : Le tourisme en zone humide paraît jouer un rôle important dans l'économie des territoires. Comment peut-on imaginer un tourisme intégré, générateur d'aménités et de reconnaissance pour les zones humides ?

Problématique :

LCertaines études récentes ont démontré que le tourisme en zone humide (thème de la journée mondiale zone humide de 2012) était l'une des activités majeures aux côtés de l'agriculture. Plusieurs millions de visiteurs viennent découvrir chaque année les zones humides.

Le visiteur qui vient découvrir une zone humide ne mesure certainement pas tout l'intérêt que revêtent ces territoires parfois semblables, mais tous uniques. Un travail conséquent sur l'appropriation de ces enjeux par nos visiteurs doit être entrepris.

Parmi les questions qui pourraient être posées :

- faire étudier la mise en place d'une éco-contribution pour créer un outil financier permettant d'initier des projets d'intérêts local et collectif en faveur des zones humides et de leurs habitants ?
- quels outils utiliser pour améliorer la compréhension sur l'écosystème zone humide et la nécessité de les préserver durablement ?
- quelle stratégie collective Ramsar pour créer un message récurrent ?

Diana HOUNSLOW, animatrice de la table ronde, directrice de Pas-de-Calais Tourisme

Il y a encore un an, je n'avais jamais entendu parler de Ramsar, mais j'ai maintenant pleinement compris la chose. J'ai voulu savoir ce que les gens entendaient par Ramsar, zones humides, marais et je les ai donc interrogés. Les premières réponses que j'ai obtenues pour les zones humides sont : un endroit où il pleut beaucoup et pour le marais : un quartier de Paris. Le marais évoque aussi la sorcellerie et les zones humides les moustiques. Mais le marais est aussi vu comme un lieu de rencontre, de sortie familiale, de pêche, de bon temps. C'est également un lieu de nature et un lieu de tradition lié à une offre culturelle.

Créer une image positive d'une destination n'a pas pour seule vocation d'attirer les touristes. C'est également un facteur de crédibilité et de fierté pour les habitants, mais également une source de soutien politique. Le choix des mots et la manière dont on décrit les zones humides sont donc essentiels pour lever les appréhensions et inciter les visiteurs à une découverte qui nécessite immersion, car on ne peut pas visiter un marais sans y entrer.

C'est donc une façon d'assurer une image positive aux zones humides pour les sauver, les protéger, les entretenir.

5.1/Vivre une expérience unique en visitant une zone humide

Tobias SALATHE, coordinateur régional Ramsar pour l'Europe

Qui n'est jamais allé volontairement au bord d'une zone humide ?

Il est donc étonnant que la convention de Ramsar n'ait commencé à s'intéresser aux aspects récréatifs et de loisirs des zones humides que depuis deux ou trois ans. C'était le sujet de la dernière conférence des Parties et de la Journée mondiale des zones humides 2013.

C'est une opportunité qu'on a trop longtemps oublié, pour faire valoir, également en termes économiques, ces milieux. Car le tourisme, le loisir, la récréation font également partie des services rendus par les écosystèmes aquatiques. Cela répond également à la convention de Rio, qui se focalise sur l'économie verte.

Néanmoins le tourisme peut également être source de dérapages, lorsqu'il se développe trop ou mal. Il convient donc de veiller notamment à respecter les capacités d'accueil des milieux, à ce que les touristes ne consomment pas trop d'eau et à ce que les effluents de ce tourisme ne souillent pas la zone humide.

Mais s'il est bien géré, le tourisme peut apporter beaucoup de bénéfices environnementaux, créer de l'emploi et des revenus locaux qui peuvent aussi en partie être employés à une meilleure gestion environnementale. Il peut également servir à améliorer la signalétique des zones humides et donc être à l'origine de plus de sensibilisation et de reconnaissance. Et globalement il peut contribuer à soutenir l'économie locale, voire nationale.

Quand la convention de Ramsar a commencé à s'intéresser à ces aspects, elle s'est rapprochée de l'Organisation des Nations Unies pour le tourisme (UNWTO). Le premier travail a consisté à définir le tourisme durable comme : un tourisme qui protège l'environnement et aide à conserver la biodiversité, qui respecte les communautés locales et leurs valeurs culturelles et patrimoniales, et qui génère des bénéfices socio-économiques qui seront équitablement répartis, des emplois stables et des opportunités de revenus et de services sociaux pour les communautés hôtes, contribuant ainsi à réduire la pauvreté. L'écotourisme est quant à lui défini comme : un tourisme qui est basé sur la nature avec la motivation de l'observer et l'apprécier, qui comporte des aspects éducatifs et d'interprétation, qui est organisé par des opérateurs



Diana HOUNSLOW



Tobias SALATHE

spécialisés, plutôt des petites entreprises locales, et pour des petits groupes, qui minimise les impacts négatifs sur l'environnement naturel et socio-culturel, qui contribue à la conservation des aires naturelles par la génération de bénéfices économiques pour les organisations hôtes qui gèrent ces aires, qui crée des opportunités locales de revenus et d'emploi, qui sensibilise les touristes et les populations locales quant aux objectifs de conservation des valeurs naturelles et culturelles locales.

Une fois ces éléments clarifiés, les experts des zones humides et du tourisme ont réalisé une analyse de 14 études de cas à travers le monde (téléchargeable sur www.ramsar.org). Les conclusions de cette analyse sont que :

- il est urgent de reconnaître le tourisme en tant que service écosystémique et l'intégrer dans les plans et politiques nationaux pour les zones humides ;
- il est important de planifier la fréquence des visites avec précaution, afin d'assurer leur compatibilité écologique et sociale ;
- le potentiel touristique dépend de la facilité d'accès à la zone humide, de la disponibilité des services et de la qualité des attractions naturelles ;
- un plan de développement touristique doit faire partie intégrante du plan de gestion et doit être compatible avec les objectifs d'utilisation raisonnable ;
- le dialogue entre les différentes parties prenantes est primordial pour définir l'offre touristique en fonction de la demande du marché et pour assurer son acceptation locale ;
- planifier et réguler d'une manière claire et transparente est un facteur clé auquel doivent se soumettre toutes les parties prenantes.

Au-delà d'un site donné, il peut être intéressant d'avoir une approche par bassin versant, ce qui peut permettre de montrer aux visiteurs les liens entre l'amont et l'aval, les connexions hydrologiques... Cela passe par des informations unifiées sur l'ensemble du bassin et une identité graphique commune. Il convient également de développer une sélection variée et diverse d'attractions touristiques incluant la partie naturelle, afin que le visiteur puisse passer un certain temps sur le secteur sans s'ennuyer.

Une autre piste que nous avons identifiée est le tourisme agricole, notamment dans les plaines alluviales, ce qui a l'avantage de créer des revenus additionnels à l'activité agricole. C'est également une occasion de communiquer sur les techniques agricoles durables en zones humides, incluant l'agroforesterie. Enfin, un tel agrotourisme peut contribuer à soutenir des systèmes économiques traditionnels et locaux.

Un autre modèle développé dans les exemples étudiés concerne l'exploitation d'étangs piscicoles qui ne soit pas focalisée uniquement sur la production de poissons, mais qui inclue la vente directe, l'installation de restaurants cuisinant des produits locaux, différentes formes d'hébergements, des aires de pêche...

Quelle que soit sa forme, ce tourisme en zones humides correspond toujours à des rencontres directes avec la nature, sources d'émotions, qui font que les visiteurs ont envie de revenir. Les aspects culturels ne doivent pas être négligés, qui s'associent généralement très bien à la nature. Enfin, la saison creuse doit aussi être mise à profit pour l'accueil du tourisme, en profitant de l'infrastructure existante.

Et pourquoi pas maintenant travailler à un cahier des charges pour utiliser le logo Ramsar comme un label de qualité touristique, ce qui existe déjà dans certains endroits.

Diana HOUNSLOW

C'est une forme de tourisme dont nous rêvons tous, basée sur les valeurs et l'identité d'un territoire.

5.2/ Les clientèles touristiques de la Camargue

Diana HOUNSLOW

En Camargue, une étude a été menée, qui permet sans doute de mieux appréhender la clientèle touristique sur ce territoire, peut-être pour mieux protéger l'environnement.

Régis VIANET, *directeur scientifique du PNR de Camargue*

Cette étude s'intègre dans une démarche engagée à l'échelle des six PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de la charte européenne de tourisme durable. Nous voulions caractériser la fréquentation de nos territoires et pour cela nous nous sommes appuyés sur une étude globale à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à laquelle cinq des six parcs ont participé. Trois dispositifs d'enquête ont permis de récolter 25 000 questionnaires entre avril 2010 et avril 2011, qui ont demandé plus d'un an d'analyses. 700 de ces questionnaires concernent des touristes ayant passé au moins une nuit en Camargue.

Les visiteurs de la Camargue

Durant cette période, 800 000 touristes – passant au moins une nuit sur le territoire –, ce qui représente environ 10 % des touristes accueillis en Bouches-du-Rhône, et 4,7 millions de visiteurs (excursions à la journée), ont été accueillis en Camargue. Cette étude a été menée à l'échelle communale et intègre l'ensemble du territoire des communes du Parc. Ainsi, les résultats obtenus incluent l'effet attractif de la ville d'Arles, classée au patrimoine de l'Unesco, mais qui n'est pas dans le territoire du Parc. L'ensemble des PNR de PACA accueille 4 millions de touristes par an.

En Camargue, c'est Arles qui attire la plus grosse part des séjours (59 %) tandis que les deux communes intégralement inscrites dans le territoire du Parc, Les Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-Saint-Louis - de dernier à la frontière avec le port industriel de Fos-sur-Mer - attirent respectivement 36 % et 5 % des séjours.

La période de fréquentation

L'étalement de la fréquentation sur l'année est plus important en Camargue que sur l'ensemble du département, avec 32 % des séjours au printemps, 43 % en été et 13 % à l'automne. En revanche pour les séjours avec nuitées, la concentration est plus forte en été avec 49 % des touristes, ce qui montre qu'il reste à faire un travail sur l'étalement touristique sur l'année, sachant que le tourisme d'été est essentiellement basé sur l'eau et le soleil quand celui des autres saisons est plutôt un tourisme de découverte.

Le type de clientèle

63 % de la clientèle est extra-régionale, mais la clientèle intra-régionale reste assez forte, ce qui s'explique certainement par le fait que la Camargue n'est pas très loin de la métropole marseillaise.

Cette clientèle est majoritairement française, avec seulement 13 % d'étrangers. Ceci est assez étonnant, compte tenu de la renommée ornithologique de la Camargue au niveau international.

La Camargue attire surtout un tourisme familial, entre amis ou en couples. Nous devons nous interroger sur les raisons qui expliquent que nous parvenons moins à capter d'autres formes de clientèles.

Les excursions à la journée

Les excursions à la journée concernent à 80 % des visiteurs de PACA ou des régions limitrophes, avec peu d'étrangers alors que la région PACA accueille un très grand nombre d'étrangers. Ces visiteurs à la journée sont essentiellement des retraités et des cadres supérieurs, ce qui pose la question d'une forme d'élitisme pour la découverte de ce territoire de qualité.

Les comportements et les pratiques

Les principaux motifs de séjour sont les loisirs et vacances, ce qui s'explique certainement par le fait que la Camargue est située sur le littoral méditerranéen. La proportion de visites à la famille ou aux amis est faible par rapport au département des Bouches-du-Rhône, peut-être parce que la Camargue est le territoire le plus rural du département.

La durée moyenne des séjours est de quatre à cinq nuitées, ce qui est inférieur à la moyenne départementale. Il s'agit essentiellement d'un hébergement marchand, à l'inverse de ce qui s'observe à l'échelle du département, ce qui est lié à la faible présence humaine en Camargue. La Camargue a donc développé des infrastructures de services pour la clientèle touristique.

Les activités portent principalement sur le patrimoine, la culture et la nature. Les activités de loisirs et détente sont également bien représentées, dont la thalassothérapie, en lien avec le caractère littoral méditerranéen de la Camargue. Les événements et les événementiels sont un motif non négligeable de venue en Camargue. La Camargue développe en effet de nombreux événements liés au patrimoine naturel et culturel, comme le Festival des Deltaïques.

Les dépenses

La dépense moyenne liée aux séjours en Camargue avoisine les 65 euros par personne et par jour, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne départementale, et atteint 82 € en hébergement marchand. Classiquement les dépenses d'hébergement et de nourriture arrivent en tête. Cette fréquentation touristique injecte environ 210 millions d'euros par an dans l'économie locale, ce qui en fait la première activité économique du delta, devant l'agriculture.

La visite du PNR

Le Parc bénéficie d'une fidélité des visiteurs, puisque plus de 26 % d'entre eux sont revenus plus de six fois sur le territoire, mais également d'une capacité à accueillir de nouveaux visiteurs, puisque 38 % venaient pour la première fois.

L'organisation du séjour est assez classique, avec peut-être toutefois un plus grand recours à la documentation locale que pour les séjours dans le reste du département.

Les motifs de séjour sont à 63 % la découverte d'un espace naturel protégé, viennent ensuite la découverte de la nature et des paysages. 56 % des enquêtés affirment que leur venue est liée au classement en Parc naturel régional.

Les résultats de cette enquête nous obligent aujourd'hui à creuser encore plus la question des motivations et à nous interroger sur la manière d'organiser ce tourisme et les moyens de professionnaliser les acteurs du tourisme.

La marque Parc naturel régional apparaît comme connue avec 55 % des personnes interrogées qui savaient être sur un site ou une commune du PNR.

Certains produits et prestations, notamment les services de découverte du territoire, bénéficient de la marque Parc naturel régional. 51 % des personnes estiment que cette marque est un engagement dans le respect et la protection de l'environnement en Camargue, et 23 % que celle-ci garantit la qualité des produits. La consommation des produits estampillés Parc concerne essentiellement les activités de découverte et les produits agricoles.

Enfin, pour les visiteurs, la Camargue évoque en premier lieu un espace naturel sauvage, alors que c'est un territoire entièrement modelé par l'homme ce qui montre à quel point il est possible de créer une image.

5.3/ Réserve ornithologique du Teich : 40 années de tourisme entre la terre et l'eau

Diana HOUNSLOW

Le Parc du Teich est situé en Gironde, entre eau salée et eau douce, dans une région qui jouit d'une excellente réputation touristique.

Claude FEIGNE, Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Depuis le 1er janvier 2013, nous ne sommes plus parc ornithologique, mais réserve ornithologique, ce qui ne change strictement rien en termes de gestion, mais correspond à un véritable changement de paradigme à la fois pour l'équipe, pour les élus et surtout pour le public.

La réserve est située sur la côte atlantique, en bordure du bassin d'Arcachon, sur une voie de migration des oiseaux très connue, à l'intérieur du récent site Ramsar du delta de la Leyre de 5 300 ha.

La réserve ornithologique couvre 110 ha. C'est un site qui a été poldérisé au début du XVIIIe siècle, transformé de multiples manières pour l'agriculture puis la pisciculture extensive, avant d'être racheté en 1968-1969 par la commune du Teich par le biais d'un échange de terrains. Dès cette époque la volonté était de combiner préservation et accueil du public.

Aujourd'hui la réserve est cogérée par la commune du Teich, propriétaire, qui perçoit les recettes liées aux entrées, et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne par le biais d'une convention.

Ses objectifs principaux sont :

- la découverte et l'observation des oiseaux ;
- la conservation des espèces et des habitats ;
- l'éducation à la biodiversité et à sa préservation.

La réserve compte une vingtaine d'observatoires couverts. L'entrée en est payante, en veillant toutefois à ce que le tarif (7,70 €) reste inférieur à la moyenne des places de cinéma sur Bordeaux. La réserve est ouverte 364 jours par an, soit 3000 heures d'accueil du public sur l'année auxquelles s'ajoutent plusieurs centaines d'heures d'ouverture privilégiée pour les abonnés. La visite nécessite un minimum de trois à quatre heures, le sentier s'étendant sur 6 km. L'information est construite dans une logique d'accompagnement de la lecture de l'instant et montre la dépendance avec les autres espaces. Les valeurs que la réserve souhaite transmettre sont : le silence, le respect, la discrétion, la patience, le partage, la curiosité, l'observation et l'apprentissage de la déception...

C'est un lieu très organisé et très sécurisé, qui attire deux clientèles cibles : les ornithologues et les photographes animaliers.

Aujourd'hui la réserve accueille 65 000 visiteurs par an, et est devenue un site majeur pour le birdwatching et la photo en France. Son chiffre d'affaires est de 400 000 euros pour 7 ETP.

Au total 314 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ce territoire, qui est un site d'importance internationale pour six d'entre elles. La loutre, le vison d'Europe et la cistude notamment y sont également présents. C'est donc devenu un site majeur pour la conservation de la nature en Aquitaine.



La Maison de la nature du bassin d'Arcachon, centre permanent d'éducation et d'animation du Parc naturel régional, permet de répondre à l'objectif d'éducation à la biodiversité et à sa préservation, en accueillant 13 000 scolaires. Celle-ci réalise un chiffre d'affaires de 465 000 euros, avec 9,5 ETP.

Très tôt nous avons eu la volonté de sortir de notre réserve, compte tenu de la dimension naturelle du delta de la Leyre qui pouvait permettre une extension du projet. Nous nous sommes donc engagés dans une diversification de nos activités, qui soit compatible avec l'image du site et la sensibilité de l'écosociosystème. Nous avons ouvert à l'entrée de la réserve une boutique et une brasserie, ainsi qu'un hébergement de groupe qui accueille 7 200 nuitées par an. Nous organisons des animations nature. Par ailleurs, nous nous sommes étendus sur le bassin avec des animations nautiques comme le canoë sur la Leyre, la barque dans le delta ou le kayak de mer.

Cette expérience de découverte nautique du territoire a stimulé d'intérêt de privés et ainsi, cette année, la canoë sur la Leyre a concerné plus de 100 000 personnes, avec un impact sur l'écosystème relativement faible.

Plus la sensibilité de l'écosociosystème est importante, moins il est possible de diversifier les pratiques touristiques et la prudence doit donc prévaloir dans l'ouverture au public des zones humides.

Depuis une trentaine d'années maintenant, le paysage reste en place, mais des recettes sont faites sur ce territoire sans trop de conséquences négatives sur les milieux naturels.

Cette expérience a eu des impacts beaucoup plus larges que les revenus générés et les quelques emplois créés, et notamment une portée politique majeure fondamentale. La nature est ainsi devenue un des piliers de l'orientation politique de la commune du Teich. Elle permet de légitimer un droit à dire de plus en plus important dans le contexte social global du bassin d'Arcachon et cela se révèle à ce titre un outil très intéressant. Cette approche offre donc un retour sur investissements qui peut être très intéressant en termes de conservation.

5.4/ Contexte national, place des zones humides dans les stratégies de développements touristiques

Aurore JORIS, chargée de mission « littoral, plaisance, croisières » à Atout France

Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, est l'outil technique du ministère en charge du tourisme pour notamment la promotion de la destination France à l'international, mais aussi pour accompagner les territoires dans le développement de leur offre.

Le tourisme de nature est un sujet auquel l'Agence s'intéresse depuis un certain temps. Le dernier travail sur ce sujet, qui devrait être édité prochainement, porte sur espaces naturels et stations touristiques (mer et littoral), afin d'identifier les synergies entre ces deux éléments. Il a été mené avec la DATAR et le ministère du Développement durable. L'objectif était notamment de réfléchir à comment intégrer les espaces naturels dans les stratégies de développement touristique des stations.

Les éléments que je vais vous présenter sont en partie issus de ce travail.

Le constat général est l'émergence d'une nouvelle demande de produits de nature. Dans cette demande, la place des espaces naturels protégés est prépondérante, car synonyme pour le client d'une nature préservée. En revanche, en dépit d'une conscience environnementale plus prégnante, les visiteurs n'ont qu'une connaissance très intuitive des espaces naturels, qu'ils définissent essentiellement comme des espaces non bâtis, avec une idée de sanctuaire, de nature intacte... Ces espaces naturels mobilisent également un imaginaire commun et sont synonymes de valeur comme la qualité de vie, le bien-être, le ressourcement.

Dans le tourisme, les espaces naturels sont aujourd'hui un actif stratégique pour l'attractivité d'une destination touristique. Quelle que soit cette destination, l'espace naturel fait partie intégrante de l'offre, tout d'abord en tant que décor, mais c'est également le support d'activités, le support des productions du terroir et enfin il permet un tourisme naturaliste.

L'espace naturel est beaucoup associé au paysage. Or ce paysage est un des critères essentiels de choix d'une destination. Ainsi à Perros-Guirec, 70 % des touristes interrogés déclarent venir pour la beauté des paysages avant tout.

Les espaces naturels sont également des supports de promotion touristique, avec des visuels qui font rêver.

Les zones humides ont donc toute leur place et sont complètement légitimes dans cette offre touristique.

La France est une vraie destination nature :

- pour la diversité géographique et climatique des territoires préservés ;
- pour le terroir (savoir-faire, traditions, produits...) ;
- pour les produits de découverte (randonnées, parcs animaliers, écomusées...).

Tous ces éléments se retrouvent particulièrement dans les zones humides.

Aujourd'hui, et dans tous les domaines, y compris les espaces naturels, le consommateur est assailli de marques et de labels. Face à cette profusion, il est extrêmement difficile de faire émerger une nouvelle marque. L'Agence Atout France préconise donc aux destinations qu'elle accompagne de s'appuyer sur des marques existantes, qui sont déjà reconnues, surtout qu'au final le grand public ne s'intéresse pas aux critères de labellisation ni aux processus d'inscription.

Ramsar, une visibilité à construire ?

Outre le problème déjà évoqué de la terminologie « zones humides », ces milieux sont des écosystèmes très complexes et mal connus du grand public.

Ramsar est la seule convention à porter sur un écosystème, mais cet écosystème recouvre une grande diversité de milieux qui implique une diversité d'offres en termes de paysages, d'expériences... ce qui ne se retrouve pas au travers du terme unique de zones humides.

Il est par ailleurs important de réfléchir à la promesse client que recouvre une zone humide labellisée Ramsar.

Certains sites Ramsar sont déjà aujourd'hui des spots touristiques importants - comme la Camargue, la Baie du Mont Saint-Michel, le Golfe du Morbihan, la Baie de Somme, les Marais salants de Guérande...-, qui peuvent faire office de leviers pour le label Ramsar. Ce sont ces sites qui doivent expliquer ce qu'est Ramsar et la promesse client que ce label recouvre.

Enfin, pour les sites Ramsar moins connus, il est nécessaire de construire des synergies avec les destinations où ils prennent place, et dont ils peuvent compléter l'offre. Ces complémentarités peuvent donner une visibilité aux zones humides en tant qu'attractivité touristique.



5.5/ Débat

Gwenaëlle BALDOVINI, *Office de l'environnement de la Corse*

Quelle est la différence entre une réserve ornithologique et une réserve naturelle ?

Claude FEIGNE

Le concept de réserve ornithologique est dépourvu de statut et l'ordre de priorité des objectifs est inversé par rapport à une réserve naturelle. La première réserve ornithologique avait été créée en Brenne par Jacques TROTIGNON.

Gwenaëlle BALDOVINI

Nous avons en Corse un site Natura 2000 doté d'un plan de gestion, avec un projet qui me semble assez similaire et je leur conseillerais donc de se rapprocher de vous.

Emmanuel THIRY

Je voudrais tempérer l'image un peu négative des zones humides qui ressort de quelques présentations. Dans le plan d'action zones humides, nous avons prévu de mettre en place une stratégie de communication, éducation, sensibilisation, participation, comme le demande la convention de Ramsar. Avant de construire cette stratégie, le ministère a confié une étude au laboratoire LADYSS du CNRS, pour savoir quel était l'état des connaissances du public sur ce sujet. Le LADYSS a audité trois publics : les membres du groupe national zones humides, les habitants de trois zones humides et des Parisiens. Les résultats montrent que le terme est plutôt connu et que l'opinion n'est pas si négative que cela. L'animal principal qui est cité n'est pas le moustique, mais les grenouilles et les libellules. Et les gens se montraient plutôt attachés à la préservation de ces zones humides.

Thierry LECOMTE

Le tourisme peut être un levier important, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan pédagogique. En effet, à partir du moment où on explique à un public de plus en plus vaste l'intérêt des zones humides, nous nous faisons de plus en plus d'alliés pour leur préservation.

Il est par ailleurs important de répéter aux élus que si le tourisme est une ressource économique importante, cela nécessite un effort en matière de préservation du paysage. Et ceci peut constituer un bon levier pour la préservation des zones humides.

Aurore JORIS

Effectivement, aujourd'hui les espaces naturels, et en particulier les zones humides, sont des actifs majeurs des destinations touristiques. Ce sont également des créateurs de valeurs, parce qu'ils incitent à une offre de meilleure qualité.

Daniel CREPIN

Vous n'avez pas abordé les zones humides péri-urbaines, qui constituent des destinations de détente le soir après le travail ou le week-end. A Montpellier, les zones Ramsar et les sites Natura 2000 sont à une demi-heure de vélo ou de tramway du centre-ville et sont ouverts au public, ce qui occasionne une fréquentation – voire sur-fréquentation – qui est extrêmement difficile à gérer. Y a-t-il des expériences dans la salle qui pourraient nous aider sur ce sujet ?

Tobias SALATHE

Je vous donnerai deux exemples.

La capitale du Pays basque espagnole, Vitoria-Gasteiz, est entourée d'une ceinture verte qui a plusieurs objectifs : la rétention des crues, l'amélioration du climat - notamment en été -, mais surtout la récréation des urbains. Ce territoire recouvre une zone Ramsar et une réserve. La fréquentation y est forte, mais des chemins permettent de la canaliser. Une population de cerfs constitue une attraction particulière, mais contenue dans un enclos de plusieurs hectares afin d'éviter les accidents de circulation. La Région y a également investi environ 13 millions d'euros pour créer un centre de découverte ultra-moderne, avec musée, exposition, restaurant...

Un autre exemple est celui de Genève, sur le bord du lac Léman, lui-même au cœur d'un site Ramsar. Depuis la ville, il est par exemple possible de prendre une barque pour descendre le Rhône.

Les investissements des autorités territoriales ou autres fonds publics en faveur de centres de découverte sont parfois impressionnants. Il s'agit souvent de modèles mixtes comme dans le cas d'un centre de découverte en Finlande : celui-ci a d'abord profité d'une subvention européenne pour sa construction, qui ne s'est pas révélé suffisamment rentable et la Région finlandaise a donc réinvesti pour ajouter notamment une exposition interactive, un café, une librairie...

Régis VIANET

Cela pose la question de l'acceptabilité du taux de fréquentation sur les espaces naturels situés à proximité de zones urbaines. Une étude très intéressante a été conduite par le Parc national des Calanques, qui a porté sur la caractérisation de la fréquentation dans ce territoire, qui sert essentiellement de terrain de récréation pour les Marseillais, en couplant les problématiques environnementales, sociales et économiques. Cela doit aider le Parc à prendre des dispositions pour mieux maîtriser cette fréquentation.

Catherine CIBIEN, *Comité français du MaB*

Il ressort des différentes présentations, que la nature que recouvrent les destinations nature n'est pas tellement naturelle et je me demande si la vraie nature ne fait pas un peu peur aux gens.

Est-ce vraiment honnête de vendre une image de nature, qui n'en est pas vraiment une ?

Dans une perspective d'éducation, il serait bien que les gens qui visitent un espace naturel comprennent que celui-ci est lié à des usages et un réseau d'acteurs qui contribuent à faire du paysage ce qu'il est et qu'il convient aussi d'entretenir ce réseau d'acteurs pour que l'espace visité puisse perdurer tel qu'il est.

Aurore JORIS

Effectivement, la nature s'entend ici au sens large, puisque les espaces naturels sont définis par le public simplement comme des espaces non construits. Mais je suis d'accord qu'il faut profiter de l'occasion de la visite pour expliquer qu'en France de manière générale les paysages et la nature sont façonnés par les usages. Aujourd'hui les clientèles sont de plus en plus sensibilisées et il est important de ne pas les tromper, d'où l'idée de la promesse client, qu'il convient effectivement de tenir.



Claude FEIGNE

Cette idée de tourisme de nature recouvre aujourd'hui un peu tout et n'importe quoi.

Sur la réserve ornithologique du Teich, qui est un site complètement artificiel, créé de la main de l'homme et totalement entretenu - avec toutefois le souci que cela apparaisse le moins possible -, les gens ne cherchent pas la nature, ils cherchent une rencontre avec le sauvage. C'est dans cette rencontre avec l'émotion du sauvage que réside le plus fort de la demande. Notre accompagnement dans le parcours des visiteurs peut simplement se limiter à la mise en évidence des sensations, sans aucune référence à l'écologie. Il y a donc différents moyens d'approcher la pseudo-nature et de rapprocher les gens du sauvage.

Régis VIANET

Les gens recherchent surtout l'authenticité, ce qui comprend des traditions, un vécu, des pratiques culturelles... et pas uniquement la nature que les urbains que nous sommes ne savent d'ailleurs plus qualifier.



Tobias SALATHE

Je suggère d'employer les termes d'authenticité et de nature au pluriel, chacun trouvant la nature à sa porte.

Diana HOUNSLOW

Dans un coin du Yorkshire, où la nature a longtemps été dégradée avant d'être restaurée, une étude a été menée pour démontrer que le tourisme de nature était porteur d'affaires sur le territoire. Il s'agissait de comparer la périodicité de la présence des différentes espèces avec la fréquentation des touristes venus spécifiquement voir ces espèces. Cela a permis de bâtir un hit-parade des animaux attirant le plus de touristes - avec en tête les macareux, puis les

phoques - et en regard le volume de revenus générés par ces espèces.

Il y a aujourd'hui une tendance des clientèles de vouloir s'évader et se régénérer à la fois l'esprit et le corps, tout en cherchant une rencontre avec les populations locales. C'est souvent cette rencontre qui rend l'expérience exceptionnelle. Ce sont les gens qui font les endroits et il me semble donc très sain de vouloir lier nature, paysages et populations. Nous avons dans le Pas-de-Calais un réseau de greeters, qui sont des hôtes bénévoles, dont Frédéric LEGRIS, fils de maraîcher qui accueille les visiteurs pour un tour en barque dans le Marais Audomarois pour partager avec eux un moment de vie dans son territoire. Cette forme de tourisme authentique n'a pas de prix et d'ailleurs dans ce cas elle est gratuite.

Pierre CAESSTEKER, ONEMA

Je m'adresserai plus particulièrement aux plus récents des sites Ramsar. Qu'est-ce que label Ramsar apporte en plus à des sites sur lesquels se superposent déjà de nombreux outils de protection ou de reconnaissance ?

Et comment Ramsar peut être un plus en termes touristiques ?

Claude FEIGNE

Pour le delta de la Leyre, le dossier avait été déposé pour la première fois en 1986, nous attendions alors de ce label une reconnaissance de la qualité naturelle du milieu qui était ignorée voire niée par les différentes autorités.

Sur le plan touristique, cela ne nous apporte pas grand-chose pour l'instant. Mais je regrette que la communication de Ramsar France ne soit pas plus ambitieuse. Il serait en effet assez facile, sur les importants lieux d'accueil touristique que l'on trouve sur les sites Ramsar, d'installer un panneau commun qui permettrait de présenter Ramsar et montrer la notion de réseau à l'international. Ces sites ont des revenus et pourraient financer un tel outil pour Ramsar France pour porter un message commun. Cela me semble plus pertinent que des plaquettes dont les stocks risquent de s'épuiser rapidement.

5.6/ Synthèse de la table ronde

Jean-Pierre THIBAUT, rapporteur de la table ronde

Il y a six semaines a eu lieu une réunion du réseau des Grands sites de France, pour lequel le tourisme est constitutif. Je me référerai donc un peu à ce qui y a été dit.

A ce jour, le seul effet label réellement validé est celui du patrimoine mondial qui génère à peu près partout dans le monde environ 30 % de visiteurs supplémentaires, ce qui souvent d'ailleurs pose problème aux gestionnaires. En effet, un tourisme mal maîtrisé entraîne à la fois des effets sur le milieu naturel, mais également des effets repoussoirs voire expulsifs sur les populations résidentes ou riveraines par les effets induits sur le foncier que cela génère, et des effets de foule pas toujours appréciés, même par les touristes. Le premier travail est donc de définir la capacité d'accueil, qui permet de préserver le milieu naturel, d'accroître le bien-être de la population locale, et d'assurer une émotion intacte au visiteur.

Le tourisme sur les zones humides me semble donc une vraie opportunité, y compris et malgré les menaces potentielles de ce tourisme mal maîtrisé.

D'une part parce qu'une zone humide est de par sa nature un peu auto-défensive, ce qui permet une canalisation des visiteurs sans trop de risques de les voir déborder.

D'autre part, c'est un atout parce que les zones humides sont bien en phase avec les tendances contemporaines et les aspirations du public. Le formatage des produits touristiques cède en effet aujourd'hui la place à une économie de l'expérience – le slogan Ramsar de la journée des zones humides 2012 s'intitulait d'ailleurs « Une expérience unique ». La visite d'une zone humide est une recherche de dépaysement, ce qui est d'autant plus facile qu'une zone humide permet une approche poly-sensorielle. Une zone humide ne s'admire pas, il faut y entrer. Cette expérience permet aussi de rencontrer des habitants, avec lesquels se fait la visite.

Le sauvage, comme la nature, est quelque chose de très relatif. Un paysagiste disait que le sauvage dans la cuisine c'est le pot de fleurs sur le réfrigérateur. Le sauvage pour un citadin, c'est là où il y a moins de bâtiments, parfois effectivement au bord de la ville. La découverte du sauvage consiste à jouer à se déstabiliser, voire à se faire peur, dans des conditions toutefois maîtrisées.

« Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage ». Ulysse en son temps s'est déstabilisé. A nous de faire un beau voyage en zones humides. Je crois que tout ce séminaire nous y invite.



Jean-Pierre THIBAUT

15 novembre Clôture du séminaire

1/ Le 3ème Programme national d'actions en faveur des zones humides

Adèle VEERABADREN, chef de bureau des Milieux aquatiques au ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie



Les nombreuses personnes présentes ici témoignent de l'importance du sujet de ce séminaire. Ce troisième plan d'action en faveur des zones humides a été annoncé officiellement par la Conférence environnementale en septembre. Ses grandes lignes sont développées dans une feuille de route indiquant que : « ce nouveau plan proposera des actions pour développer l'appui à l'élevage extensif en zone humide, promouvoir la réalisation d'une carte de référence à l'échelle nationale, articulée à la production d'inventaires locaux, renforcer la prise en compte des zones humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et la lutte contre le changement climatique. Les questions de formation et de connaissance seront également abordées ». Par ailleurs, un travail sur les mesures compensatoires est demandé au ministère en interne. L'expérience du dernier plan a montré la nécessité de bien ancrer la gouvernance du sujet, à la fois dans celle de l'eau mais aussi dans celle de la biodiversité. Une Commission nationale « milieux humides » est donc prévue, qui sera constituée de représentants du Comité national pour l'eau, de membres représentant le volet biodiversité, de représentants socio-professionnels et d'élus. Une prochaine réunion du Comité national pour l'eau est fixée le 18 décembre qui devrait permettre de désigner ses représentants à la Commission milieux humides. Concernant le volet biodiversité, la liste des représentants sera finalisée lorsque la loi Biodiversité sera prête. Parallèlement, des groupes techniques thématiques seront mis en place, chargés de piloter les différentes actions du plan. En matière de calendrier, un premier projet de plan vous a été soumis, sur lequel nous vous proposons de réagir. Mi-janvier une première réunion de la Commission nationale « milieux humides » sera l'occasion de lui présenter le pré-projet de plan ; ses remarques seront intégrés au projet de plan en février pour une validation et un lancement officiel dont la date reste à fixer. Attendre avril et la fin de la période de réserve électorale permettrait de prévoir la présence du ministre sur un site emblématique. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà identifiées, sur la base du bilan du précédent plan et des nombreux échanges organisés depuis février dernier.

Maintenir et développer « l'élevage pâturant » en milieu humide

Le sujet de l'agriculture est d'autant plus important que c'est le thème choisi par la convention Ramsar pour l'année 2014. La table ronde qui s'est tenue hier sur cette thématique pourra sans doute aider à faire émerger des idées d'actions. Il est notamment prévu de poursuivre le travail engagé avec les chambres d'agriculture, ainsi que le travail de recherche mené par la station de l'INRA de Saint-Laurent-de-la-Prée. Il sera également important de suivre la mise en œuvre décentralisée de la future PAC concernant la gestion des milieux humides.

Valoriser les milieux humides en zone urbaine

Il s'agit de pérenniser les actions engagées dans le précédent plan et notamment envisager une nouvelle édition du Grand prix « milieux humides et urbanisation ».

Associer gestion des milieux humides et gestion du risque d'inondation

Le risque d'inondation est en effet une préoccupation majeure or une bonne gestion des milieux humides peut permettre une bonne prévention de ce risque.

Développer la connaissance

Le nouvel observatoire des milieux humides, préparé durant le précédent plan, sera officiellement lancé le 2 février 2014 avec une première batterie d'indicateurs et il s'agira ensuite de suivre son développement.

Appuyer la mise en œuvre de la convention de Ramsar et de la convention pour la diversité biologique

Depuis la dernière conférence des Parties, le ministère s'est fortement mobilisé pour relancer toutes les actions en faveur des milieux humides. Le futur plan d'action devrait comporter une forte dimension internationale avec la poursuite de l'engagement renforcé en faveur de MedWet, la désignation de nouveaux sites Ramsar et la poursuite de la mise à jour des sites existants avec l'appui de l'association Ramsar France, la mise en œuvre des objectifs d'Aichi et le renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des conventions internationales en mettant en place des projets conjoints.

Communication-formation-sensibilisation

Le dispositif CESP, élaboré lors du précédent plan, sera à reconduire. L'idée est que vous puissiez réagir sur cette trame pour la compléter et l'amender, sachant que nous prévoyons d'envoyer un projet de plan au Cabinet en décembre.

2/ Synthèse et idées fortes des trois ateliers et tables rondes du jeudi

Bastien COÏC, animateur de Ramsar France

Cette synthèse est basée sur le travail réalisé par les six rapporteurs en fin de chaque atelier. Plusieurs facteurs clés de réussite des actions mises en œuvre sur les territoires sont ressortis des présentations et débats. Le premier terme à être revenu systématiquement est celui de la cohérence :

- Entre les acteurs, notamment les acteurs locaux qui doivent être impliqués. Les acteurs à l'interface entre agriculture et zones humides sont de plus en plus nombreux et pas toujours en synergie. Un travail de compréhension réciproque des points de vue est donc

indispensable pour initier une démarche locale.

- Entre les usages.

- Avec l'ensemble des documents existants, que ce soient des documents d'écologie ou d'urbanisme, pour tenir compte de la superposition des divers périmètres de protection, intégrer la démarche de planification dans les documents d'urbanisme et établir des liens avec les autres directives ou plans pour les niveaux national et supranational.

- Au sein du territoire, en prenant en compte le patrimoine culturel, en prévoyant un ancrage territorial à travers un lieu d'accueil identifié. Les labellisations du territoire sont de plus des étapes importantes qui sont un outil de reconnaissance pour les élus.

Cette mise en cohérence permet l'émergence d'une dynamique de territoire, qui se formalise à travers des documents de gestion ou de planification, dont la mise en œuvre et l'animation permet à la dynamique de perdurer. Les exemples ont montré qu'il n'y avait toutefois pas de solution standard face à la diversité des zones humides, hormis la durée moyenne de ces outils de gestion toujours comprise entre 6 à 12 ans.

D'autres aspects plus généraux ont été évoqués, avec plusieurs constats :

- les zones humides sont à la croisée de toutes les politiques sectorielles (eau, biodiversité, agriculture, urbanisme...);

- l'eau est l'élément central de la gestion des zones humides ;

- les zones humides ne sont pas perçues comme des avantages au niveau des territoires mais plutôt comme une contrainte ;

- cette contrainte peut devenir un avantage pour les aspects touristiques, leur nature leur conférant un caractère autodéfensif par rapport à une exploration spontanée ;

- les zones humides sont corrélées à un tourisme d'émotion et apprécier ces milieux nécessite d'y pénétrer physiquement.

Plusieurs souhaits ont été émis :

- que le nouveau plan d'action bénéficie d'un portage politique de haut niveau, pour une meilleure visibilité des actions et un plus grand dynamisme ;

- que les sites Ramsar soient un laboratoire des méthodes de gestion ;

- que ces nouvelles pratiques soient diffusées et bénéficient aux autres sites Ramsar et également aux autres zones humides ;

- que ces retours d'expériences servent également à l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme ;

- que les activités, notamment agricoles soient maintenues sur ces zones humides ;

- que les fonctions et services rendus par les zones humides soient mis en avant pour une perception plus positive.

Enfin, outre la cohérence, quelques autres mots-clés sont revenus au cours des débats dont : concertation, dynamique, gestion durable et promotion touristique.

Jean-Pierre THIBAUT, DREAL Aquitaine

Les services décentralisés se réjouissent que ce troisième plan d'action puisse voir le jour, qui constitue un élément de cohérence, de cohésion et de transversalité. Ils se réjouissent particulièrement que la prévention des risques y soit intégrée, ce qui constitue un pas en avant très important.

Le précédent plan mettait beaucoup l'accent sur l'action à mener et je pense que ceci doit être à nouveau affirmé dans ce nouveau plan, dans une volonté offensive de restauration de ces milieux.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de montée en puissance des Régions, notamment sur le plan de la biodiversité, il serait intéressant de décliner ce plan national en plans régionaux pour être au plus près du terrain, d'autant que l'élaboration des Schémas régionaux de cohérence écologique qui devrait être achevée en 2014 devrait donner une assise à une telle initiative, les zones humides étant à la fois trame verte et trame bleue. C'est peut-être une proposition solennelle à faire aux régions à l'occasion du lancement du plan.

Emmanuel THIRY, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Nous sommes évidemment tous pour une cohérence dans l'action, mais la rédaction de plans de gestion pour chaque niveau me semble accentuer l'effet millefeuilles et ne va pas dans le sens de la proposition de la circulaire sur les sites Ramsar qui était de reprendre le plan de gestion de la zone protégée bénéficiant du label.

Bastien COÏC

Je me suis contenté de synthétiser les débats

Michel METAIS, LPO

Concernant la perception négative des zones humides, je me demande si, au niveau des sites Ramsar, il ne serait pas possible de créer un observatoire des politiques publiques, notamment européennes, s'y appliquant. Cela pourrait permettre de valoriser ces sites face aux élus, en leur montrant la manne financière que de tels milieux peuvent représenter.

Emmanuel THIRY

L'Observatoire biodiversité comporte un volet zones humides, mais également un volet par convention internationale dont Ramsar. Dans ce volet Ramsar figureront des indicateurs spécifiques à Ramsar (nombre de sites, nombre de plans de gestion, nombre de centres d'accueil du public...), auxquels il est possible d'ajouter des indicateurs de ce type.

Daniel CREPIN, Fédération des conservatoires d'espaces naturels

Le constat est aujourd'hui que nos zones humides continuent à se dégrader, ce qui s'est traduit par une demande lors des précédents débats, d'élever le niveau pour ce troisième plan. Ainsi, pour la Commission nationale « milieux humides », le ministère pourrait peut-être s'inspirer de la Commission nationale des biens du patrimoine mondial qui est coprésidé par les ministres de l'Ecologie et de la Culture.

Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant que chacun des grands thèmes, notamment ceux concernant le pastoralisme, le milieu urbain et les risques d'inondation, soient portés par des politiques.

Enfin, il me semble essentiel d'introduire la dimension culturelle dans le plan car toutes nos zones humides en sont largement imprégnées et la Commission nationale pourrait ainsi également associer des représentants de la Culture.



Serge COLOMBAUD, *Syndicat mixte de la Camargue gardoise*

Le désintérêt pour les zones humides est peut-être une réalité chez certains décideurs, mais il existe une réelle envie du public de découvrir ces territoires, ce qui pose d'ailleurs parfois des problèmes de fréquentation. Peut-être faudrait-il se baser sur cette motivation pour faire reconnaître l'intérêt de ces milieux.

Bastien COÏC

Je suis assez d'accord, mais il existe toutefois une diversité de perceptions en fonction des types de zones humides.

Thierry LECOMTE, *Réserve naturelle des Courtils de Bouquelon*

Je note avec une très grande satisfaction l'accent qui est mis sur le pâturage extensif en zones humides. Je pense qu'il va falloir travailler dans deux directions : à la fois sur les aspects économiques, puisque les charges fixes à l'hectare diminuent la rentabilité des zones humides, et sur l'interface entre herbivorie et biodiversité, puisque selon les espèces mises à pâturer, l'intérêt pour la biodiversité peut être plus ou moins grand. Ces deux démarches sont à construire conjointement.



3./Mot de bienvenue

Dominique REMBOTTE, *vice-présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conseillère régionale Nord-Pas-de-Calais*

« Bienvenus à tous,
Ceux que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer puisque ailleurs sur ces deux jours qui vous ont réunis,
Ceux qui arrivent aujourd'hui,
et ceux qui sont présents depuis plusieurs jours mais que nous accueillons aujourd'hui dans une nouvelle salle.

Je voudrais associer à cet accueil Monsieur Hervé POHER, président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Monsieur Bertrand PETIT, président du groupe Marais, Monsieur DOYER, adjoint au maire de la commune de Saint-Omer et tous les élus du Marais audomarois.

Je voudrais particulièrement remercier de leur présence Monsieur Christopher BRIGGS, secrétaire de la convention Ramsar, Monsieur HAN, directeur du programme Sciences écologiques et MaB à l'UNESCO, Monsieur Jérôme BIGNON, président de Ramsar France, Madame Catherine CIBIEN, directrice du Comité français du MaB, Monsieur Bocar SALL, représentant la Réserve de Biosphère du Ferlo. Je présente également les excuses de Monsieur Yann HELARY, président du Parc inter-régional du Marais Poitevin et Monsieur Guido

DECORTE, président du Parc des polders de la zone Ramsar de la plaine de l'Yser et excuse momentanément l'absence de Monsieur DUQUENOY, président de la Communauté d'agglomération, qui ne devrait pas tarder à arriver.

Mesdames, Messieurs,

Encore merci à vous d'avoir proposé le territoire de Saint-Omer, agglomération du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, pour accueillir ce colloque.

Je vous prie d'excuser le président Daniel PERCHERON, président de Région, retenu par de nombreux engagements.

Vous avez au cours de ces journées pu débattre, échanger et probablement avancer sur des sujets communs qui créent des liens entre

les zones humides et plus précisément celles qui sont labellisées Ramsar, à savoir les changements de pratiques associés à des évolutions de société : évolutions des techniques agricoles, des effets d'aubaine, tout changement qui peuvent modifier profondément voire altérer la qualité de ces espaces sensibles, mais aussi et surtout leurs fonctionnalités.

Resituons la Région Nord-Pas-de-Calais au centre de ces préoccupations.

Elle est composée de deux départements, possède plus de 4 millions d'habitants, soit 324 habitants au km². Il est donc aisé d'imaginer les tensions qui peuvent naître sur un territoire régional convoité par tous et au passé industriel relativement lourd.

Les espaces dits naturels sont ici assez logiquement plus rares qu'ailleurs, mais l'ensemble des collectivités ont relevé ce défi. Les politiques initiées par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais sont reconnues ailleurs en France.

Premier parc naturel dans cette région en 1968, avec le Parc naturel régional de Scarpe-Escout.

Trois PNR classés aujourd'hui avec l'Avesnois et Caps et Marais d'Opale où nous sommes aujourd'hui.

Premiers terrains acquis par le Conservatoire du littoral – les garennes de Lornel - en 1976 en baie de Canche.

Première région pour la création des réserves naturelles volontaires et aujourd'hui des réserves naturelles régionales, au nombre de 26, faisant de la Région celle qui a le plus de Réserves naturelles régionales. Même, soyons modestes, si ces réserves ont généralement elles-mêmes une taille modeste.

Ses deux départements sont les plus investis de France dans la politique Espaces naturels sensibles.

Elle est dotée d'un Conservatoire d'espaces naturels qui a été créé en 1994 et possède enfin 5 Réserves naturelles nationales.

Alors, certes, le Nord-Pas-de-Calais est une région défavorisée du point de vue de ses espaces boisés (9 %), de ses espaces naturels (13 % au total). Mais il fait preuve d'une dynamique forte et reconnue au travers de l'ensemble des structures qui agissent pour préserver la biodiversité.

Notamment, il entend mettre en lumière l'importance de ses milieux naturels par les services rendus par ceux-ci. Et lorsqu'on parle de zones humides, ces services sont nombreux et surtout irremplaçables : approvisionnement en nourriture, élevage lorsqu'il est possible, habitat d'espèces - oiseaux, insectes, amphibiens... - habitat pour préserver la diversité génétique, approvisionnement en eau douce, régulation de l'érosion, régulation d'événements violents, espaces de loisirs et beauté paysagère, entraînant la fierté de leurs habitants.

Les actions liées historiquement à l'éducation à l'environnement et à la sensibilisation des habitants et des visiteurs comptent parmi les enjeux essentiels pour faire évoluer les mentalités. De nombreux programmes de sorties, de visites, d'animations nature sont proposés aux habitants de la région tout au long de l'année. Cet axe de travail – éducation et sensibilisation – et commun à la convention de Ramsar et



au programme MaB, doit être une réalité au quotidien. Ceci n'est qu'une base mais qui doit permettre ou faciliter le temps du passage aux actes, tant l'urgence de la préservation de ces milieux est importante. L'écocitoyenneté est donc, et sera, une part importante de la démarche. Parmi les actions importantes également, figure le travail de rapprochement avec nos voisins européens et plus au sud vers l'Afrique. Si la Région a su développer de nombreux partenariats avec des pays du continent africain, avec le Brésil, avec le Vietnam, le Marais Audomarois travaille, s'intègre aujourd'hui dans les échanges avec le Sénégal, particulièrement avec la Réserve de Biosphère de la région de Matam. Le territoire de l'agglomération de Saint-Omer a la chance d'ailleurs de posséder une seconde nord-sud au lycée Blaise Pascal de Longuenesse. Deux de ses enseignants étaient là avec vous jeudi soir pour rencontrer Messieurs SECQ et SALL, pour discuter avec le Comité français du MaB des actions possibles à développer avec la Réserve de Biosphère du Ferlo et le lycée de Matam.

Les conditions sont donc réunies pour prolonger un travail réel des acteurs du territoire pour la préservation et la mise en valeur de son côté exceptionnel.

L'ensemble des acteurs locaux, mais aussi l'ensemble des membres de ce colloque, et de leurs réflexions notamment, peuvent nous y aider et nous les en remercions. »

4./ Signature de la charte locale de gestion du site Ramsar du Marais Audomarois et remise du diplôme de « Réserve de biosphère du Marais Audomarois »



1- Signature de la convention de coopération entre la Réserve de Biosphère du Ferlo (Sénégal) et la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois

2- Renouvellement de la convention de partenariat entre le Parc inter-régional du Marais Poitevin, le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer.

3 - Remise du diplôme de « Réserve de Biosphère » au Marais audomarois par Monsieur Qunli HAN, directeur de la division sciences écologiques et du programme MAB à l'Unesco

Christopher BRIGGS, Secrétaire général de la Convention de Ramsar

« Madame la représentante du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,
Messieurs les représentants du programme l'Homme et la Biosphère,

Messieurs les représentants des collectivités territoriales,

C'est un plaisir et un honneur de participer à la signature de la charte locale de gestion du site Ramsar du Marais audomarois, ainsi que de vos conventions de partenariat.

J'aimerais remercier tout d'abord le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer, qui nous accueillent dans cette région si riche d'un point de vue naturel et culturel.

J'aimerais aussi remercier tout spécialement l'association Ramsar France qui co-organise cette rencontre. Depuis sa création en 2011, l'association Ramsar France s'est distinguée par sa capacité à mobiliser les acteurs autour des sites Ramsar, mais aussi de toutes les zones humides. Ce partenariat novateur entre autorités publiques, collectivités territoriales, experts professionnels, citoyens, ONG, fournit le cadre opérationnel pour réaliser les objectifs de la convention Ramsar.

L'association Ramsar France a ainsi joué un rôle clé dans la mise en œuvre des recommandations de 2009 avec le ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable pour la gestion et le suivi de chaque site Ramsar. Ces efforts ont mené en 2012 à la signature de la charte pour la gestion du site de la Camargue. Cette charte spécifie les modalités de gestion de ce site vaste et complexe et concerne ses différents gestionnaires publics et privés. Aujourd'hui, nous signons une deuxième charte de ce type pour un autre site Ramsar : le Marais audomarois, tout aussi complexe et varié.

Le Marais audomarois est aussi une Réserve de Biosphère. Cela permettra au gestionnaire d'utiliser d'une façon complémentaire les outils offerts par Ramsar et ceux offerts par le programme l'Homme et la Biosphère. Il s'agit d'une opportunité concrète pour démontrer la coopération fructueuse entre l'Unesco et Ramsar.

Nous assistons aujourd'hui également à la signature de conventions de partenariat avec Ferlo au Sénégal et le Parc interrégional du Marais poitevin.

Je me réjouis de recevoir bientôt de nouvelles désignations de sites Ramsar en France, comme préconisé dans le Plan d'action national 2012-2013, qui parle de dix nouveaux sites par an afin de doubler le nombre de sites classés. Le Marais poitevin, situé à cheval entre deux régions et portant un riche héritage historique, culturel et naturel, sera un candidat idéal pour une future désignation Ramsar.

Permettez-moi de conclure sur cette réflexion : chaque année, autour du 2 février, nous notons avec plaisir une impressionnante mobilisation d'acteurs et du grand public pour la Journée mondiale des zones humides. 2014 sera certainement l'occasion pour que le nombre d'événements en France dépasse le chiffre mythique de 500. Cette année nous nous pencherons en particulier sur le rôle fondamental que jouent les zones humides en faveur de l'agriculture. A Saint-Omer, avec son historique marais cultivé, le lien entre les zones humides et l'agriculture paraît très évident. Je vous invite, pendant les sorties de cet après-midi, et de retour chez vous, à réfléchir au lien qui existe entre zones humides et agriculture dans votre site. Et je me réjouis déjà de recevoir vos rapports et vos photos des activités de cette Journée mondiale des zones humides.

Merci. »



5./ Discours de clôture

Francis DOYER, *Communauté d'agglomération de Saint-Omer*

« Si vous voulez chers amis, avant de passer aux discours de clôture de ces journées, et avant d'aller visiter la Maison du marais, je voudrais d'abord saluer Monsieur le sous-préfet qui vient de nous rejoindre aujourd'hui. Je voudrais aussi que Luc BARBIER me rejoigne. Luc BARBIER, c'est le loup blanc de l'Audomarois. Tout le monde le connaît. C'est le travailleur de l'ombre et je voulais l'associer aux remerciements que je vais faire maintenant, puisque c'est toute une équipe qui a travaillé à l'organisation de ces journées, sous la houlette de notre ami Luc BARBIER, qui s'est beaucoup investi. Avant de commencer à remercier l'ensemble des acteurs, je voudrais que, pour Luc, nous ayons véritablement un bravo pour ces journées. Alors, Luc, bien sûr, a géré tout un groupe. Je n'ai pas les noms de toutes les personnes, mais je voudrais notamment aussi remercier à travers Luc : Cédric, Céline, Thibaut, François, Clémentine, Albert, Elyssa, Frédéric, Maud, Christine, Patricia, Théophile, Sébastien, Alexandre, Pierre, Jessica, Valérie, Bastien, Francis, Jean-Denis, David, Bastien et Thomas. Ils se reconnaîtront tous et toutes. Un grand bravo pour ce travail !

Je voudrais également associer toutes les structures au-delà de la CASO et du Parc, c'est-à-dire l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord – puisque vous savez que le Marais Audomarois a intégré un certain nombre de communes du Nord -, le ministère de l'Ecologie, la Ville de Saint-Omer, l'Europe à travers le FEDER, et les partenaires financiers et privés que sont la société des eaux de Saint-Omer – Veolia -, la Lyonnaise des Eaux, EDF, Danone-Evian, et toutes les structures locales : le SMAGEAA, EDEN 62, l'Office du tourisme, la LPO 62 et l'Agence d'urbanisme de la région de Saint-Omer. Alors, encore une fois, un grand merci. Nous avons été très heureux de vous accueillir sur notre territoire et sachez que notre territoire vous attend pour venir le visiter plus en profondeur, si tant est que je puisse m'exprimer ainsi.

J'ai souhaité aussi que la représentante de la Corse soit ici présente, parce que je vais lui remettre la valise diplomatique de l'Audomarois. C'est la grosse surprise, mais c'est aussi un geste symbolique, de façon à lui transmettre la responsabilité de l'organisation des journées Ramsar l'année prochaine.

Bon courage, il en faut ! »

Gwenaëlle BALDOVINI, *Office de l'environnement de la Corse*

« Je ne voudrais pas vous enlever le mot de la fin, mais simplement, au nom de l'ensemble des participants, je tiens à vous remercier pour l'accueil chaleureux et très agréable que nous avons reçu en venant à ce séminaire. La barre est très haute. Je vais essayer de faire aussi bien et j'espère vous voir l'année prochaine en Corse. Merci encore une fois au nom de tous. Je pense que je peux me faire le porte-parole de l'ensemble des participants. Merci beaucoup. »

Hervé POHER, *président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale*

« Mesdames et Messieurs,

Monsieur le sous-préfet, Mesdames et Messieurs les élus,

Chers amis en vos titres et fonctions,

J'ai eu l'honneur de vous accueillir mercredi et j'ai essayé de vous faire passer un message, en tant que président du Parc, comme quoi j'aimais ce territoire, comme quoi j'étais passionné par ce territoire, comme quoi j'étais motivé comme beaucoup de monde pour ce territoire, comme quoi nous étions amoureux du blanc de nos falaises, du vert de nos collines et du bleu de nos marais.

Que nous étions un territoire d'exception, un territoire d'excellence. Parce que cumuler sur un même territoire un Grand site national des Caps, une zone Ramsar, une Réserve nationale et Man and Biosphere, c'est beaucoup à porter, mais c'est très valorisant. Nous sommes fiers.

Simplement pour dire que, c'est comme les gens qui ont un trésor chez eux que les voisins ne voient pas. Nous sommes du Pas-de-Calais, nous sommes de cette région, nous savons que nous avons un trésor et qu'extérieurement nous avons l'impression qu'on ne nous regarde pas bien. Donc nous voulons simplement montrer que nous sommes un beau pays, que nous avons des ambiances, que nous avons des couleurs, que nous avons des choses qui sont chez nous et dont nous sommes fiers.

Alors aujourd'hui, je ne vais pas vous dire au revoir en tant que président de Parc, je vais changer de casquette. Je vais vous dire au revoir en tant que vice-président du Conseil général, puis en tant que président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau. Parce que, voyez-vous, je fais partie de cette race en voie d'extinction qui s'appelle le cumulard. Mais le cumulard c'est quand même bien pratique, vous savez, quand on est président d'un Parc, vice-président chargé de l'environnement et président d'un Comité de bassin de l'Agence de l'eau.

Vous voyez que tout se tient et que je suis tout à fait habilité à vous parler de Ramsar.

Alors je vais vous montrer une façon de voir Ramsar qui est un petit peu différente : je dirais que Ramsar est le témoin de nos problèmes et le miroir de nos turpitudes.



Francis DOYER



Hervé POHER

C'est-à-dire que, quand vous parlez de Ramsar, vous êtes obligés de parler de la disparition des zones Ramsar, vous êtes obligés de parler d'urbanisme, des conneries que nous avons faites, nous élus, pendant des années, du fait d'avoir rendu constructibles des zones qui ne devaient pas être constructibles. Et nous les avons rendu constructibles. Pourquoi ? Par inconscience ? Par intérêt personnel ? Ou par électoralisme ?

C'est vachement bien de rendre constructible un terrain pour gagner des voix, mais au bout de quelques années, on s'aperçoit qu'on a fait une bêtise monumentale. Et le message actuellement que nous essayons de faire passer, que le Gouvernement essaie de faire passer, que l'Etat essaie de faire passer, que nous élus départementaux essayons de faire passer, c'est : arrêtons ces bêtises ! Arrêtons de manger de la terre agricole ! Arrêtons de manger de la terre humide ! C'est notre environnement, c'est notre nature. Il faut modifier notre façon de faire, il faut Et modifier nos plans locaux d'urbanisme, il faut modifier nos SCOT. C'est dur à entendre, c'est dur à faire passer comme message, mais c'est notre rôle de faire passer ce message-là.

Alors turpitudes aussi face aux inondations. Tout le monde sait que les zones humides étaient nos éponges. Et moi qui suis un élu de gué, c'est-à-dire à la limite de la plaine des Flandres, à la limite des wateringues, je sais ce que c'est qu'une éponge. Et quand l'éponge est complètement imperméabilisée, cela ne marche plus. Et de plus en plus nous sommes confrontés au problème des inondations, au fait du ravinement des sols, au fait de l'érosion des sols. Et nous élus, décideurs, nous sommes responsables du résultat. Et on peut dire, c'est vrai, que la pluviométrie change, le climat change. Mais c'est vrai que nous aussi nous avons des choses à faire localement.

Turpitudes aussi et inquiétudes dans la gestion des polders. Ici vous êtes au bout du polder. Franchement, nous, Français, ne savons pas gérer un polder. Alors nous avons créé une institution interdépartementale des wateringues qui rejette de l'eau à la mer. Il est évident que nous ne savons pas gérer, que nous ne consacrons pas à la gestion des wateringues et des watergangs assez d'attention. Alors nous en parlons au niveau des ministères - je le dis parce que ce sera répété - : il faut faire un peu plus attention aux wateringues. Je sais bien qu'il n'y a qu'une zone en France où il y a des wateringues et des watergangs, c'est chez nous. Et quand nous en discutons avec les ministres, ils disent : Ah c'est quoi ces trucs-là ? Une fois j'avais eu la chance de manger avec Madame Nelly OLIN et elle était à peine assise à table, qu'elle me dit : « Oui Monsieur Poher je sais je dois parler des wateri-n-gues ». Oui, il faut s'intéresser aux wateringues, ce sont 400 000 personnes. Ce sont 400 000 personnes qui vivent dans un pays qui est inondable. Avec la montée du niveau de la mer, avec le changement climatique, il est évident qu'on doit s'intéresser à cela.

Cela, c'est parce que nous avons perdu l'habitude nous en France de nous intéresser aux zones humides.

Et puis, Ramsar c'est aussi le témoin d'une biodiversité que nous devons préserver.

Ce matin, je me suis réveillé tôt, j'ai entendu à la radio qu'un organisme venait de sortir la liste de 76 endroits absolument indispensables pour garder la biodiversité. Je n'ai pas entendu le Marais Audomarois dedans. Mais ils ont rappelé que toutes les vingt minutes disparaît une espèce de plante ou d'animal. Sachant qu'actuellement nous gérons 0,5 % du capital de biodiversité que nous avons à la création du monde. C'est-à-dire que nous avons perdu 99,5 % de notre biodiversité. Et nous sommes fiers de ce que nous avons. Nous devrions être surtout fiers de ce que nous allons pouvoir essayer de garder.

Ramsar c'est tout cela. Cela veut dire quoi Ramsar pour moi ? Cela ne veut pas dire protéger une flaque d'eau, surveiller des garnouilles, ou éventuellement photographier des roseaux. Cela veut dire un concept de vie, un concept de politique, un cadre d'innovation, un cadre d'excellence. C'est cela que signifie être Ramsar. C'est cela que signifie être Man and Biosphere. Cela veut dire qu'on est meilleur que les autres. Et nous arrêtons les bêtises que nous avons faites pendant des années.

Alors, Mesdames et Messieurs, pour en terminer là, pendant trois jours vous avez parlé Ramsar, vous avez mangé Ramsar, vous avez dormi Ramsar. C'est-à-dire que vous étiez dans une secte. Vous êtes dans la secte Ramsar. Qui dit secte dit idéal. Qui dit secte dit utopie.

Je vous rappellerai simplement qu'Oscar Wilde disait « le progrès n'est que l'accomplissement des utopies ».

Alors, c'est vrai, en vous disant cela, je fais un peu écolo. Mais je n'ai pas honte d'être un peu écolo en 2013. Je n'ai pas honte. C'est mon devoir. Et je vous demande simplement à tous et à toutes, en tant que vice-président du Conseil général, en tant que président du Comité de bassin, en tant que président d'un Parc, restez utopiques parce que cela me rendra service, parce que cela rendra service à la société et que cela rendra service à mes petits-enfants.

Rien que pour cela je vous en serai éternellement reconnaissant.

Merci. »

Jérôme BIGNON

« C'est difficile de parler après un tel orateur.

Mais il y a quand même quelques éléments dans le dossier qui me permettent de m'enthousiasmer sur ces journées que nous venons de partager.

C'est peut-être plus facile pour moi de le dire, qui viens de l'extérieur, bien que je ne vienne pas de très loin puisque je suis picard et j'ai déjà dit les liens que nous avons - historiques, et puis aussi parfois d'intérêt, de partage -. Nous avons évoqué tout à l'heure le Parc marin, c'est le Parc marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Donc nous avons ces magnifiques sites en partage.

Je voudrais vous dire peut-être quelques points qui m'ont frappé, pour ne pas essayer de refaire le discours très pertinent et plein d'émotion que nous a fait Hervé POHER à l'instant.

Quelques points qui m'ont marqué, c'est d'abord votre territoire. J'étais déjà venu dans l'Audomarois, à l'invitation de Luc, j'avais été déjà frappé par la richesse de son dynamisme. Du début à la fin, c'est vrai que nous avons vécu Ramsar, mais nous avons vécu audomarois aussi. Nous savions la chaleur des gens du Nord : il fait mauvais, mais ils ont le cœur chaud, l'accueil est fabuleux parce qu'ils savent faire la fête, ils ont la bière. Le mot accueil, ils le vivent vraiment. Et tous, ceux qui viennent de Corse, de Tchèque, qui viennent du monde entier qui sont aujourd'hui ici, ont été très sensibles - je le dis avec beaucoup de conviction - à la fois à la très grande gentillesse et à la très grande sollicitude, et aussi à l'efficacité de cet accueil. Ce n'est pas un accueil béat, c'est un accueil actif, c'est un accueil intelligent, qui a rendu ces journées véritablement très remarquables.

Bastien tout à l'heure citait des mots clés de ces journées : concertation et dynamisme. Vraiment, nous pouvons imaginer ce qu'est votre territoire s'il s'est construit comme cela... Parce que certes vous avez commis des erreurs comme tous les territoires, comme nous tous, élus de France et de Navarre, mais vous avez eu peut-être à cœur plus rapidement de mettre les hommes et les femmes de votre territoire au cœur du dispositif. Et parce que la vie n'est pas toujours facile sur le plan économique, sur le plan social, vous avez probablement une préoccupation très ethno-centrée, sur les hommes qui vivent, sur les populations qui vivent. Et c'est probablement comme cela que vous avez été remarqués par Man and Biosphere et que vous êtes devenus cette Réserve de Biosphère. Et c'est probablement comme cela que vous avez réussi à faire



ce Contrat de marais qui est véritablement un document, à tous les égards, exemplaires.

Donc merci, non seulement de l'accueil, mais aussi à travers l'accueil, de tout ce que vous nous avez donné en termes d'exemples pour vivre sur nos territoires, enrichir par ce séjour la vie sur nos territoires.

Je voudrais également dire que j'ai été très sensible à la participation d'acteurs qui se sont joints à nous. Parce que nous ne le disons peut-être pas assez souvent. Nous avons eu la chance d'avoir des fonctionnaires de l'Etat qui ont participé à nos travaux de façon très proactive, en étant très libres dans l'information qu'ils nous donnaient et c'est très agréable. Nous n'avions pas l'impression qu'il y avait de retenue. Que ce soit le ministère de l'Agriculture, que ce soit le ministère de l'Ecologie, que ce soit l'Agence de l'eau, établissement public de l'Etat. Il y avait vraiment une complicité avec nous qui était très intéressante et même un appel à participation que j'ai trouvé tout à fait exemplaire. Nous sommes entre gens passionnés, entre gens de conviction, nous avons du temps pour pouvoir enrichir, pour pouvoir proposer et nous avons été invités à le faire. Nous avons été invités à travailler, parce que Madame GALLIAN, de l'Agence de l'eau, nous a dit hier que l'Agence de l'eau allait nous donner des moyens pour travailler davantage les dossiers, pour être plus professionnels, plus techniques, pour pouvoir aller défendre à la fois dans les ministères mais aussi au niveau européen, de façon plus proactive, nos convictions.

Et vraiment je voudrais les remercier de leur participation qui a été très intéressante.

Il y a un autre point que je voudrais souligner, qui me paraît très remarquable dans cette organisation de nos journées, c'est que, évidemment, la France métropolitaine était très bien représentée, puisque nous étions là un peu de partout. Pour la première fois, sauf erreur de ma part, nous avons la chance d'avoir notre outre-mer avec nous. C'est la préfiguration d'une présence renforcée de l'outre-mer dans les années qui viennent. Les sites Ramsar outre-mer sont très importants, que ce soit en Nouvelle-Calédonie, aux Kerguelen, en Martinique ou en Guyane... et je pourrais en citer d'autres. Et c'est essentiel : la biodiversité française est pour une très grande partie outre-mer. Et donc parler de biodiversité française sans avoir l'outre-mer à nos côtés, c'est passer à côté d'une partie importante du sujet. D'autant plus que cette richesse ultramarine est une valorisation de nos compatriotes d'outre-mer. Cette richesse est à eux, c'est à eux de la mettre en valeur, mais nous devons les aider à le faire parce que c'est notre responsabilité partenariale dans notre relation avec eux. Je pense que c'est un sujet important et la présence de Marie-Michèle avec nous aujourd'hui est un signal à mon avis intéressant pour l'existence de notre association Ramsar et son développement sur ces territoires.

Je voudrais aussi signaler que l'Europe était avec nous et c'est important aussi, parce que nous appartenons à cette grande communauté. Il y avait Libuše VLASAKOVA qui nous a fait la gentillesse de venir. L'année dernière en Brenne, c'étaient nos amis de Croatie. Et puis il y avait les Belges, avec qui vous avez un partenariat important, nos amis belges de la plaine de l'Yser. C'est aussi un signal très intéressant de penser que nous ne sommes pas en vase clos entre nous.

Hervé POHER a raison de dire que quelque part nous sommes une secte, que nous sommes motivés comme des gens d'une secte pour faire avancer nos idées, mais nous sommes une secte ouverte aux autres.

Et j'ajouterais pour compléter le dispositif que, outre l'outre-mer, outre l'Europe, nous sommes aussi dans la solidarité avec nos amis africains que vous avez eu la gentillesse d'inviter et de faire participer pour signer un partenariat qui me paraît très riche. Le Sénégal est un ami historique de la France et c'est bien que cette coopération continue grâce à la générosité et à la technicité de la Région Nord-Pas-de-Calais et aussi à la complicité de votre CASO, Monsieur le président, et de votre territoire audomarois.

Ce sont des petits signaux qui donnent encore un relief particulier, comme la présence des agents publics, Monsieur le sous-préfet, qui sont là pour nous aider à travailler. Une présence française et internationale.

Je n'ai pas encore remercié la Corse. On dit souvent que l'insularité des Corses les éloigne des préoccupations du continent. Mais les Corses en matière d'environnement ont beaucoup de leçons à nous donner. Ils sont extrêmement vigilants, extrêmement diligents, extrêmement proactifs. Vous savez que, en France métropolitaine, le plus grand pourcentage de littoral protégé, c'est en Corse qu'il se situe. Nous oublions toujours cette donnée. Nous croyons que la fierté nationale des Corses les empêche d'avoir ces préoccupations. Au contraire, elle les mobilise sur ces sujets-là. Et il y a une conscience corse très forte de la richesse patrimoniale naturelle qui est la sienne dont nous pourrions également tirer des exemples. Mais j'imagine que quand nous irons en Corse, nous aurons là aussi sur ce territoire des choses intéressantes à apprendre. Peut-être la dernière dimension, c'est la dimension internationale au niveau des institutions internationales. Parce que nous avons la chance remarquable d'avoir deux éminentes personnalités.

Je vais commencer par Ramsar, puisque c'est après tout le thème de nos travaux et la raison qui justifie notre présence ici. Je voudrais signaler que, même si les surfaces désignées au titre de Ramsar dans le Nord-Pas-de-Calais sont importantes, il y a 200 millions d'hectares dans le monde qui sont désignés au titre de Ramsar. Nous avons eu la chance d'avoir notre nouveau Secrétaire général avec nous pendant ces deux jours alors que souvent ces personnalités éminentes, qui ont des emplois du temps chargés, arrivent, font un discours et s'en vont. Monsieur Christopher BRIGGS est arrivé, il a dîné avec nous, il a participé à nos travaux, il a écouté tous nos travaux et il est encore là avec nous ce matin, c'est dire l'intérêt qu'il porte au laboratoire que nous constituons, puisque je crois que c'est lui ou Tobias qui a dit hier que l'association que nous avons montée ensemble est unique dans les 168 pays qui ont signé la convention de Ramsar. Donc il est évident que du point de vue de l'organisation internationale - j'essaie de prendre ce point de vue un instant - c'est intéressant. La présence de Libuše est évidemment à cet égard très intéressante aussi. Je suis allé représenter l'association dans un séminaire organisé par nos amis suisses qui étaient intéressés, des Autrichiens étaient également présents. Donc il y a un vrai laboratoire que nous avons créé et sur lequel jour après jour nous avançons.

Je terminerai en disant qu'il ne faut pas être désespéré sur la perception négative que les uns et les autres, parmi nos compatriotes, peuvent parfois avoir des zones humides.

D'abord les gens qui ont des perceptions négatives, il faut leur expliquer qu'une contrainte peut devenir une force. Les judokas en sont bien les démonstrateurs : ils transforment leurs faiblesses en force pour gagner contre leurs adversaires.

J'ai été longtemps avocat. Un magistrat nous avait dit un jour quand nous étions jeunes avocats : quand le dossier est difficile il faut travailler davantage que les autres et donnez-nous de bons arguments, nous vous ferons de bons jugements. Ce qui veut dire que, d'une manière générale, quand les dossiers sont difficiles - et le nôtre est difficile, parce que nous avons fait beaucoup de bêtises comme l'a dit Hervé POHER - il faut probablement travailler davantage. Travailler davantage pour donner à nos compatriotes la conscience des fonctionnalités des zones humides par rapport à l'eau : bien commun de l'humanité. Il faut donner à nos agriculteurs l'espoir que les zones humides ne sont pas des zones handicapées, que ce sont au contraire des zones où il y a des opportunités.

C'est tout ce regard nouveau qu'il faut porter. Et je pense véritablement que nous pouvons y arriver.

Hervé POHER a cité Oscar WILDE, je vais citer BAUDELAIRE.

BAUDELAIRE écrivait à sa mère, dans des correspondances qu'on a retrouvées : « c'est ma puissance d'espérance qui est mon seul capital ». Et je pense qu'avec notre association, qui est une toute petite association, avec un tout petit budget, avec un permanent - talentueux certes -, c'est notre puissance d'espérance qui va nous faire bouger des montagnes.

Merci. »

Joël DUQUENOY, *Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer*

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je serai très bref parce que je n'ai pas pu participer beaucoup à vos travaux. Mais j'ai su, par la représentation de mes collègues ici, que les débats ont été intenses et constructifs. Et donc en tant que président de la Communauté d'agglomération, je crois que l'année 2013 aura été très riche pour notre territoire.

Nous avons vécu deux labels : le label Man and Biosphere que chacun connaît depuis le mois de mai. Et puis hier si j'étais absent c'est parce que je défendais le territoire de la Communauté de Communes de la Morinie et celui de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et nous avons obtenu hier soir à 18 heures le label Pays d'art et d'histoire. Cela nous a mobilisés ces deux derniers jours. Je crois qu'aujourd'hui nous pouvons être fiers de notre territoire, avec ces deux labels. Et aujourd'hui nous allons profiter de ces deux labels pour faire connaître notre territoire, non seulement ici régionalement, mais nationalement et peut-être au-delà.

En tous les cas, je profiterai de l'occasion. J'ai entendu Hervé POHER, dans sa fougue habituelle, citer plein d'exemples et je voudrais lui rendre hommage parce que je défends aussi cette perspective et nous mettons en place sur notre territoire de la CASO le PLUI. Donc je souhaite ici avec tous mes collègues présents, que toutes ces dimensions soient bien intégrées dans le PLUI.

Cela va nous demander beaucoup de travail, beaucoup d'efforts de compréhension les uns des autres, beaucoup d'efforts aussi quelques fois pour abandonner certains projets pour s'orienter vers d'autres. Mais tout cela sera un travail passionnant et je crois qu'avec la bonne volonté des uns et des autres nous pourrions aboutir à ce que nous souhaitons pour ce territoire d'exception.

Je ne serai pas plus long mais je vais vous accompagner tout à l'heure à la visite de la Maison du marais.

Mais avant de conclure, je voudrais remercier l'ensemble des équipes du Parc, de la Communauté d'agglomération, tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce séminaire Ramsar et qui vous ont permis de découvrir notre territoire.

Ce que je souhaite, c'est que vous soyez toujours les bienvenus et c'est avec plaisir que nous vous accueillerons sur le Pays de Saint-Omer. Je dis le Pays parce que nous travaillons beaucoup avec le Pays de Saint-Omer, que ce soit dans les politiques Conseil régional ou Conseil général et donc cela nous conforte dans notre reconnaissance aujourd'hui au-delà de la Région ou du département.

Merci à vous. J'espère que vous avez pu découvrir notre belle région.

Merci encore à vous.

Je vous accompagne dans quelques instants à la Maison du marais. »

6./ Visite du chantier de la maison du marais

Labellisation de la Maison du marais « Maison Ramsar » et reconnaissance de l'équipement comme siège de la réserve de biosphère.



7./ Les sorties de terrain

7.1/ La Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre

guide : **Stéphane LION**, *chargé de mission Eden62*, et **Sébastien Ansel**, *animateur Eden 62*

Les 3700ha du marais Audomarois forme un paysage de lègres (bandes de terre) séparées des rivières (wateringues) et des fossés (watergangs). Situé sur 15 communes, le marais comporte environ 1300 parcelles cadastrées appartenant à 5000 personnes privées. Il est protégé par la convention de Ramsar depuis 2008 et vient d'être classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2013. Au cœur de ce dernier, se trouve la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre. Ancienne Réserve Naturelle Volontaire, cette dernière est devenue Réserve Nationale en mars 2008. Elle a pour origine d'anciennes tourbières dont l'exploitation, essentiellement au 19^{ème} siècle, a donné naissance aux différents plans d'eau du site. Différents milieux naturels se côtoient avec des roselières, mégaphorbiaies, bois tourbeux, bas marais tourbeux, fossés, plans d'eau et prairies humides. Cette mosaïque de milieux naturels se traduit par une riche biodiversité faunistique et floristique. L'enjeu principal de la Réserve est ornithologique avec la présence du Blongios nain, du Butor étoilé, du Busard des roseaux ainsi que de nombreux anatidés et oiseaux paludicoles. L'enjeu botanique est également important au niveau des prairies et de certaines roselières avec par exemple la Gesse des marais, la Fougère des marais, la Grande douve, l'Utriculaire commune. A ces enjeux viennent s'ajouter les insectes, les poissons, les mammifères et les champignons. La gestion adaptée de ces différents milieux à l'aide du pâturage extensif, des fauches exportatrices, du recépage, de l'étrépage...permettent l'expression de toute cette richesse biologique

Cet espace voué à la conservation de la biodiversité accueille environ 108000 personnes chaque année. Le platelage prévu à cet effet est en cours de réfection afin de retrouver le label « Tourisme et Handicap ». En effet, la Réserve permet d'accueillir des personnes à mobilité réduite souffrant de plusieurs handicaps. Cette visite sera l'occasion de découvrir les trésors du marais.



7.2 / La Petite Venise du Nord d'île en îles

Guide : équipe du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

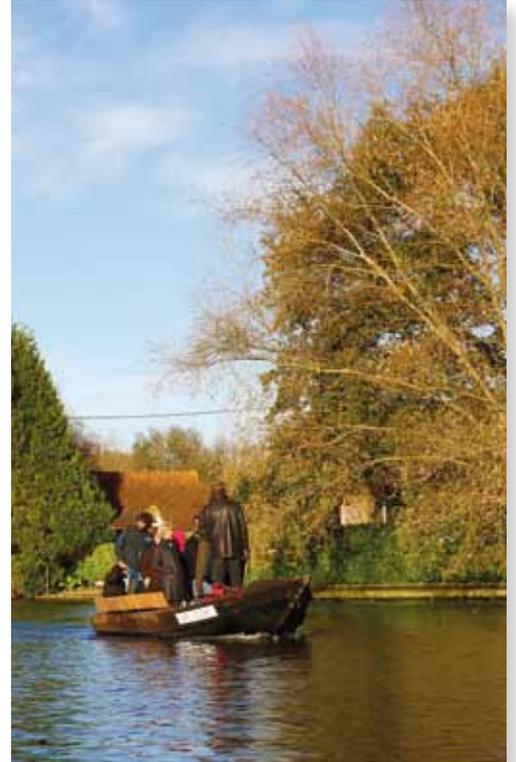


Le Marais Audomarois s'étend sur 3726 ha de terre et d'eau. Il s'agit d'une véritable construction humaine aménagée au fil des siècles et particulièrement depuis les années 700 ap JC. Comme un grand nombre d'autres zones humides, l'Homme n'a eu de cesse ici de chercher à favoriser l'assèchement des marais pour lutter contre les inondations et permettre la mise en valeur (en culture) de celui-ci. La valorisation des sols étant intimement dépendante de la gestion de l'eau, les marais situés aux portes de la ville, plus hauts par nature ont été les premiers à être défrichés et progressivement mis en culture. Les dernières grandes étapes d'aménagements ont été menées dans la seconde moitié du XIXème siècle permettant de mettre en culture et en prairies des secteurs jusqu'alors jugés « impraticables ».

Le résultat général de ces siècles de labeur a composé des paysages uniques qui ont conféré au marais audomarois des surnoms tels que « la petite Venise du Nord » ou la « Hollande française ». Un territoire très particulier composé jusqu'aux années 1970 de plus de 17 000 parcelles cadastrées de terre et d'eau parcouru par plus de 700 km de canaux.



Parmi les deux grandes particularités du marais audomarois figure le fait d'être un marais habité. Le plan relief de la ville de Saint-Omer (1758) qui s'étend sur près 70m² permet de se rendre compte qu'à cette époque le marais était habité de façon permanente sur des îles. Le faubourg de l'Ysel (l'île) certainement le premier à avoir été habité montre l'ampleur des constructions inaccessibles autrement qu'en bateau ou par des ponceaux. Les bateaux ont donc joué un rôle important dans la vie des habitants du marais et une partie certainement conséquente de son aménagement fut faite pour que bacove et escute puissent y circuler aisément.



Jusqu'aux années 1980, chaque maraîcher travaillait encore avec son bateau, des parcelles n'étaient pas accessibles autrement, la récolte des choux-fleurs nécessitait le bacove... Depuis quelques années il semble bien que tout cela soit définitivement terminé. La profession maraîchère qui constitue l'autre grande particularité du marais par l'activité qu'elle y développe a su malgré toutes les spécificités du territoire poursuivre la production de légumes entreprises il y a quelques 10 siècles. Le maraîchage qui pourrait paraître à certains comme une incongruité dans un marais

a ici toute sa raison d'être. Loin d'être un effet d'aubaine lié à un contexte agricole particulier, les maraîchers ont développé une production de légumes pour alimenter une population urbaine importante et en plein développement. Il existe paraît-il un écrit de la présence du chou-fleur à la table de Louis XIV. Sinon le premier écrit dont nous disposons aujourd'hui sur la culture reine du marais date de 1709.

Ce qui pourrait apparaître aujourd'hui comme une image d'Épinal, continue d'exister. Le marais audomarois possède le dernier facteur de France en bateau, il a sur sa tournée une cinquantaine d'habitations à desservir. Mais une bonne centaine d'habitations ne sont toujours pas accessibles en dehors de la voie d'eau et des bateaux ou des bacs.

Sans prétention car il serait vain espérer faire découvrir tout cela en 2 heures, la visite proposée d'îles en îles vous emmènera découvrir le grand large, le Nardstrom, le ketestrom et autre waterlot, traverser des communes par les rivières et découvrir quelques unes des rustiques mais néanmoins somptueuses habitations sur les îles. Les bacoves, embarcation traditionnelles du marais vous emmèneront entre Flandre et Artois à la découverte de cet espace si particulier et si attachant.



7.3 / Le marais cultivé

Guides : équipe du Parc naturel régional et chambre d'Agriculture de Région

Le Marais Audomarois serait le dernier marais cultivé de France ou le premier, c'est selon. Aujourd'hui, avec 430 ha dédiés à la culture légumière et exploités par 39 familles ou sièges d'exploitation, il a toute légitimité à revendiquer ce particularisme qui n'est pas une anecdote.

L'origine de l'activité maraîchère se perd dans la nuit des temps des abbayes. Les moines de Saint-Bertin auraient, il y a 10 siècles, amené les populations de chasseurs et de pêcheurs vivant en bordure du marais à mettre en valeur ces terres particulières. En dehors de quelques témoignages de grands voyageurs qui découvraient, ébahis, ces grands jardins sur des îles, il faut attendre le 18ème siècle pour avoir les premières données plus précises sur les cultures pratiquées.

La nature des sols d'origine tourbeuse, la présence permanente de l'eau et un microclimat humide étaient les conditions optimales pour la culture des choux. Rapidement, une grande diversité de légumes furent cultivés ici, forgeant ainsi la réputation du marais audomarois. On estime, et plusieurs ouvrages en font état, que l'apogée du développement de la culture maraîchère se situe dans la seconde moitié du 19ème siècle avec l'arrivée du chemin de fer. A ce moment, 1200 ha étaient consacrés à la production légumière, principalement des choux-fleurs dont le célèbre chou-fleur d'été de Saint-Omer. A cette époque 400 familles vivaient de cette activité.

L'activité maraîchère dans le marais audomarois du 19ème siècle à aujourd'hui

Année		XIXé	déb. 20è	1975	1996	2002	2009	2012
Surfaces cultivées		850 à 1200 ha		850	491	188	430	430
Nb de familles de maraîchers		400	400	200	110	70	41	39*
Taille moyenne des exploitations		2	2	4	5	7	10,5	12

* une partie des exploitations est localisée hors marais

Dans les années 1970, les premiers remembrements favorisèrent la mécanisation et permirent certainement de donner un nouveau souffle au marais maraîcher en limitant le départ des actifs vers d'autres activités. Mais la courbe des surfaces cultivées et des exploitations maraîchères continua à s'infléchir jusqu'à ces dernières années. Aujourd'hui, ce sont encore près de 5 000 000 de têtes de choux fleurs, 3500 t d'endives et 1 250 000 choux qui sont récoltés chaque année.

Cultiver en zone humide n'est pas ce qu'il y a de plus simple. Les difficultés d'accès y sont récurrentes, les inondations régulières, les dégâts aux cultures nombreux et d'origines variées. Les améliorations permises par la mécanisation tant dans les méthodes de culture que dans les conditions de travail n'ont pas modifié la coupe du chou-fleur qui se fait toujours à la main. Le chou-fleur reste également d'une culture capricieuse, un gros écart météorologique peut provoquer « une foule » (arrivée à maturité d'un grand nombre de choux-fleurs) qui provoque à son tour l'effondrement des cours...

Cette sortie se propose de vous présenter quelques exploitations maraîchères anciennes du marais par soit une traversée de faubourgs de Saint-Omer en bus qui vous permette de découvrir ce quartier maraîcher typique pour ensuite rejoindre le marais dit « communal » qui constitue le cœur de production de la coopérative. Si la météo est favorable et le nombre de participants raisonnables, la visite pourrait démarrer de la Maison du Marais pour rejoindre en bacove (bateau traditionnel) le marais communal.

Samedi 16 Novembre

Visites en Belgique du site Ramsar de la Plaine de l'Yser et de la réserve naturelle du Blanckaert



NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE
ALAUX	Christine	Chargée de mission aires protégées	DREAL
ALLART	Dorine	D.E.A.R	Conseil Général du Pas-de-Calais
AMEZAL	Aïcha	Expert "Zones humides"	Agence de l'Eau Seine Normandie
ANSEL	Sébastien	Garde nature Eden 62	Syndicat mixte Eden 62
AVART	Jean-Luc	Adjoint au maire de Watten	
BALDOVINI	Gwenaëlle	Responsable d'Unité Habitats Naturels	Office de l'Environnement de la Corse
BARBARIN	Anais	Responsable des Ecogardes de la Communauté de Communes	CDC ILE DE RE
BARBIER	Luc	Chargé de Mission	Parc naturel regional des caps et marais d'opale
BARNAUD	Geneviève	Professeur du Museum National d'Histoire Naturelle	Museum National d'Histoire Naturelle - Service du Patrimoine Naturel - Case 41
BEDAGUE	Patrick	Maire	Mairie de Tilques
BERTRAND	Sonia	Chargée de projets LR Pôles lagunes	Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon
BIGNON	Jérôme	Président	Association Ramsar France
BIGOT	Benjamin	Agent technique Pôle Habitats-Environnement	FEDERATION DES CHASSEURS DU 62
BIRARD	Cécile	Coordinatrice "Accompagnement à la gestion d'espaces remarquables à dominante naturelle"	PNR Volcans d'Auvergne
BLONDEL	Benjamin	Technicien	Syndicat Mixte Baie de Somme
BORS	Valentin	Chargé d'étude	Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
BOUCHER	Yannick	Journaliste à La Voix du Nord	
BOUTEL	Agnès	Directrice	SmageAa
BOUTIN	Mathieu	Chargé de mission	Parc naturel regional des caps et marais d'opale
BRACQ	François-Xavier	technicien rivière	SmageAa
BRIGGS	Christopher	Secrétaire de la Convention	Comité Ramsar
BRIMONT	Fabien	Chargé de mission	Espaces naturels régionaux
CAESSTEKER	Pierre	Chargé de mission Zones Humides	ONEMA
CALLIPEL	Virginie		Département du Nord
CANU	Pierre	Chef du service foncier	Conseil Général du Pas-de-Calais
CAU	Emmanuel	Vice-Président	Conseil régional Nord-Pas de Calais
CHAEREYRE	chrstian		Véolia
CHERIGIE	Eric	Chargé de Mission	Direction environnement du Conseil régional Nord-Pas de Calais
CHEVILLARD	Estelle	Chargée d'intervention zones humides	Agence de l'Eau Artois-Picardie
CHEVALIER	Sabrina		DREAL NPDC
CHOQUET	Anicet	Vice president	SmageAa
CIBIEN	Catherine	Directrice	Comité MaB France
CLEMENT	Patricia	Direction de l'Aménagement Durable	Conseil Régional
COIC	Bastien	Animateur	RAMSAR France
COLOMBAUD	Serge	Chargé de Mission	Syndicat Mixte Camargue Gardoise
COULON	Clémentine	Assistante d'études	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
COUTEAUX	Clémentine	Chargée de mission	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE
CREPIN	Daniel	Secrétaire général du CEN L-R - Administrateur de RAMSAR France	Fédération des CEN L-R
CUYPERS	Laeitia		BIOTOPE
DEBARRE	Ludovic	Assistant de Bruno MAGNIER	Conseil Régional Nord Pas de Calais
DEBUIGNE	Tristan	Chargé de Mission	CD2E
DEBOUDT	René	Maire	Nieurllet
DECORTE	Guido	«Député Président»	Régionaal Landschap Ijzer & Polder VZW
DESCHODT	Daniel	Maire	Commune de Watten
DESEURE	Mathieu	Chargé de Mission	FRC 59/62
DESCHODT	Daniel	Maire	Mairie de Watten
DETAILLEUR	Théophilie	Chargé de Mission	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
DEY	Jean	Président	Réserve de biosphère Fontainebleau Gâtinais
DICK	Régis	Directeur	Conservatoire du Patrimoine Naturel de SAVOIE
DONADIO	Didier	Délégué régional	ONCFS Nord-Ouest
DOYER	Francis	Vice-Président	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
DRIEUX	Jacques	Maire	Noordpeene
DUBOIS	Audrey	Chargée de mission	Direction de l'Aménagement Durable du Conseil Régional
DUBOIS	Claude	Président	L.P.O. Pas de Calais
DUCASSE	Annie	Conseillère municipale déléguée	Mairie de Saint-Omer
DUFOUR	Yann	Chargé de Mission	Syndicat mixte Baie de Somme
DUHAYON	Gérald	«Chargé de mission Responsable du pôle Ressources et milieux naturels»	Parc naturel régional Scarpe Escaut

ADRESSE	BP	CP	VILLE	@
40 boulevard Anatole France	BP 80556	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	christine.alaux@developpement-durable.gouv.fr
Hôtel du Département Rue Ferdinand Buisson		62018	ARRAS CEDEX 9	allart.dorine@cg62.fr
51 rue Salvador Allende		92027	NANTERRE CEDEX	amezal.aicha@aesn.fr
2 rue Claude		62240	DESVRES	seb.anim@eden62.fr
mairie de Watten		53143	WATTEN	
Avenue Jean Nicoli		20250	CORTE	gwanaelle.galdovini@oec.fr
3, rue du Père Ignace		17410	ST MARTIN de RE	anais.barbarin@cc-iledere.fr
152, boulevard de Paris		62190	LILLERS	lbarbier@parc-opale.fr
36, rue Geoffroy Saint-Hilaire		75231	PARIS CEDEX 05	barnaud@mnhn.fr
21 rue de l'église		62500	TILQUES	mairie.tilques@wanadoo.fr
Carré Montmorency 474 Allée Henri II de Montmorency		34000	MONTPELLIER	pole.lagunes.br@cenlr.org
18 rue Prevote		80140	OISEMONT	jerome@bignon.info
«La Fosse aux Loups» Rue Victor Gressier	BP80091	62053	SAINT LAURENT BLANGY CEDEX	b.bigot@voila.fr
Montlosier		63970	AYDAT	cbirard@parcdesvolcans.fr
1, place de l'Amiral Courbet		80142	ABBEVILLE Cedex	benjaminblondel@baiedesomme.org
10 rue aux pareurs		80100	Abbeville	valentinbors@baiedesomme.fr
1559, rue Bernard Chochoy		62380	ESQUERDES	
Manoir du Huisbois Le wast	BP 22	62142	COLEMBERT	m.boutin@parc-opale.fr
1559, rue Bernard Chochoy		62380	ESQUERDES	
Rue Mauvernay 28 CH-1196 GLAND	Switzerland			LOETSCHER@ramsar.org
6 rue du Bleu Mouton	BP 73	59028	LILLE CEDEX	f.brimont@enrx.fr
5 square Félix Nadar		95300	VINCENNES	pierre.caessteker@onema.fr
51 rue G.DELORY			LILLE	virginie.callipel@cg59.fr
Rue F. Buisson		62018	Arras cédex 09	canu.pierre@cg62.fr
Hôtel de Région 151, avenue du Président Hoover		59555	LILLE CEDEX	
Hôtel de Région 151, avenue du Président Hoover		59555	LILLE CEDEX	eric.cherigie@nordpasdecalais.fr
200, rue Marceline	B.P. 818	59508	DOUAI CEDEX	e.cehvillard@eau-artois-picardie.fr
44 rue de tournai		59019	LILLE	sabrina.chevalier@developpement-durable.gouv.fr
BP 42234		31321	CASTANET-TOLOSAN	
Hôtel de Région 151, avenue du Président Hoover		59555	LILLE CEDEX	
				ramsarfrance@gmail.com
Hôtel du département		30000	Nîmes	colombaud@camarguegardoise.com
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	cclementine@parc-opale.fr
1, place Ginkgo - Village Oasis		80044	Amiens cedex 1	c.couteaux@conservatoirepicardie.org
474, allée Henri II de Montmorency		34000	MONTPELLIER	daniel.crepin1@aliceadsl.fr
22 Boulevard Maréchal Foch		34140	Mèze	lcuyers@biotope.fr
151 Avenue du président Hoover		59555	LILLE CEDEX	ludovic.debarre@nordpasdecalais.fr
Base 11/19 - rue de bourgogne		62750	LOOS EN GOHELLE	t.debuigne@cd2e.com
mairie		59143	NIEURLET	
Place Vandenbergue		59143	WATTEN	mairie@mairie-watten.fr
château de Montreul rue du château		59152	CHERENG	chargedemission@nordnet.fr
Marie de Watten		59143	WATTEN	
Manoir du Huisbois Le Wast	BP 22	62142	COLEMBERT	tdetailleur@parc-opale.fr
1, rue du Port Valvins		77210	AVON	jean.dey@cg77.fr
Le Prieuré	BP 51	73372	LE BOURGET DU LAC	r.dick@cen-savoie.org
Rue du Presbytère		14260	St GEORGES D'AUNAY	didier.donadio@oncfs.gouv.fr
Hôtel de la CASO	B.P 20079	62968	LONGUENESSE CEDEX	francis-doyer@ville-saint-omer.fr
mairie		59670	NOORDPEENE	
Hôtel de Région 151, avenue du Président Hoover		59555	LILLE CEDEX	audrey.dubois@nordpasdecalais.fr
7, rue du marais		62910	MOULLE	pas-de-calais@lpo.fr
Hôtel des Services Municipaux Centre Administratif Saint-Louis 16 rue Saint-Sépulcre	BP 20326	62505	SAINT OMER CEDEX	annie-ducasse@ville-saint-omer.fr
1 place de l'amiral Courbet		80100	Abbeville	yanndufour@baiedesomme.fr
Maison du Parc - 357 rue Notre-Dame d'Amour		59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX	g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr

DUMOULIN	Pascale		SMAERD
DUPERRON	Gilles		FRC 59/62
DUQUENOY	Joël	Président	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
DUQUESNE	Pascaline	Directrice générale adjointe	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
DUSSAUTOIR	Roger	Maire	Houille
EECKHOUT	Jean-Yves		Département du Nord
FEIGNE	Claude	Chargé de Mission	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
FORTUNE-SANS	Kattalin	Chargée de mission	Parc naturel regional de la Narbonnaise
FOULON	Franck	Enseignant	Lycée Blaise Pascal
FROIDURE	Thomas	Chargé de Mission	GRDA Calais-St-Omer
GALLIAN	Cécile	Chargée de mission	Agence de l'Eau Artois Picardie
GEORGES	Thibault	Chargé de mission	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
GILARDEAU	Annie		
GILARDEAU	Jean-Marie	Vice-Président	FNASM
GLACET	Jean-Marie	Chargé de Mission	Chambre d'agriculture de région du NORD - PAS DE CALAIS
GODE	Laurent	Chargé de mission Responsable du Service Biodiversité	Parc naturel régional Lorraine
GRANDVAL	Christine	Chef comptable	Parc naturel regional des caps et marais d'opale
GRIMONPREZ	Paule		Département du Nord
GUILBERT	Michel	Maire	Eperlecques
HAN	Qunli	Directeur de la Division des sciences écologiques et de la Terre et du programme MaB	UNESCO
HELIN	Virginie	Chargée de mission	Conseil Général du Nord
HELLEBOID	Didier	"Vice president Délégué au PNR des Caps et Marais d'Opale»	Chambre d'Agriculture de Région
HILDEBRAND	Christophe	Chargé de Mission	Département du Nord
HOLLAND	Cécile	Membre du comité syndical	Eden 62
HOUNSLOW	Diana	Directrice	Pas-de-Calais tourisme
JACQUEMIN	Yvan		Conservatoire du littoral
JALBERT	Jean	Directeur Général	Tour du Valat
JORIS	Aurore	Chargé de mission littoral, plaisance, croisière	Atout France
JOURDAN	Stéphane	Chef du Service Milieux Aquatiques	Agence de l'Eau
KILHOFFER	Maud	Assistante d'études	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
KNIBIELY	Philippe	Directeur	RNN Petite Camargue Alsacienne
KUDLINSKI	Jean-Jacques	Maire-adjoint Arques Membre du Groupe Travail Marais	Ville d'Arques
LABITTE	Valérie	Responsable financière	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
LARMANDE	Pascale	Responsable services Zones Humides	Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
LE QUELLEC	Yves	Vice-Président	Coordination pour la Défense du Marais poitevin
LECOUTRE	Laurent	Chargé de mission agenda 21	Mairie de Watten
LECOMTE	Thierry	Administrateur à l'association Ramsar France	RN COURTILS DE BOUQUELON
LEFEBVRE	Fabrice	Directeur du service espaces naturels sensibles	Conseil Général du Nord
LEFEBVRE	Marie	Maire	Serques
LEMAIRE	Bénédicte		Département du Nord
LEMAIRE	Maxime	Chargé de Mission	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
LEMOINE	Elyssa	Chef de projet Excellence Environnementale	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
LEVISSE	Pierre	Chargé de mission	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
LEVRAY	Chantal	Adjointe au maire de Longuenesse	Mairie de Longuenesse
LOMBARDI	Anne	Ecrivain	
LUCCHESI	Jean Laurent	Directeur	Association Les Amis des Marais du Vigueirat
MACQUERON	Grégoire	Chargé de Mission	SNPN
MAGNIER	Bruno	Maire 1er Vice président de la CASO Président de la C12 du conseil régional	Ville de Saint-Omer
MAILLET	Patricia		Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
MARCHYLLIE	Michel	Directeur	Parc naturel régional SCARPE ESCAUT
MARQUET	Mathieu	Chargé de Mission	Parc Naturel Régional de Brière
MASSE	Alain		Parc Naturel Régional de Brière
MAYON	Nicolas	Chargé de mission	Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
MERCIER	Vincent	Chargé de Mission	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
MERELLE	Franck	Directeur Général	Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Omer
MERTZINGER	Pascal	Chargé de Mission	Eden 62
METAIS	Michel	Directeur Général	LPO
MEZIERE	Sébastien		Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
MIDOL	Frédéric	Directeur d'Agence	Société des eaux de Saint-Omer- VEOLIA

25, rue de l'école maternelle		59140	DUNKERQUE	
château de Montreuil rue du château		59152	CHERENG	gduperron@nordnet.fr
Hôtel de la CASO	B.P 20079	62968	LONGUENESSE CEDEX	contact@ca-stomer.fr
Hôtel de la CASO	B.P 20079	62968	LONGUENESSE CEDEX	P.Duquesne@ca-stomer.fr
mairie		62910	HOULLE	mairie.houlle@orange.fr
51 rue G.DELORY			LILLE	jean-yves.eeckhout@cg59.fr
33 route de Bayonne				c.feigne@parc-landes-de-gascognes.fr
				k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr
rue Roger Salengro	BP 70049	62967	LONGUENESSE CEDEX	
15, place Tassencourt		62610	ARDRES	
200, rue Marceline	B.P. 818	59508	DOUAI CEDEX	
Hôtel de la CASO	B.P. 20079	62968	LONGUENESSE CEDEX	t.georges@ca-stomer.fr
20 route des fontaines		17620	ST AGNANT	
20 route des fontaines		17620	ST AGNANT	jean.marie.gilardeau@univ-poitiers.fr
Parc d'activité 2 rue de l'Epau		59230	Sars et Rosières	jean-marie.glacet@agriculture-npdc.fr
Logis Abbatial - rue du quai - BP 35		54702	PONT A MOUSSON CEDEX	laurent.gode@pnr-lorraine.com
Maison du Parc	BP 30055	62507	SAINT-OMER Cedex	
51 rue G. DELORY			LILLE	paule.grimonprez@cg59.fr
mairie		62910	EPERLEQUES	
1 rue Miollis		75732	PARIS Cedex 15	
Hôtel du Département 51, Rue Gustave Delory		59047	LILLE	VIRGINIE.HELIN@cg59.fr
2, rue de l'Épinette		62500	TILQUES	
Hôtel du Département 51, Rue Gustave Delory		59047	LILLE	
2, rue Claude	BP113	62240	DESVRES	
La trésorerie – Wimille	BP 79	62126	Wimille	
Le Riverside - Quai Giard		62930	WIMEREUX	
Le SAMBUC		13200	ARLES	jalbert@tourduvalat.org
Direction Ingénierie et Développement 79-81 rue de Clichy		75009	PARIS	aurora.joris@atout-france.fr
200, rue Marceline	B.P. 818	59508	DOUAI CEDEX	s.jourdan@eau-artois-picardie.fr
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	mkilhoffer@parc-opale.fr
Petite Camargue Alsacienne 1, Rue de la Pisciculture		68300	St LOUIS	petitecamarguealsacienne@wanadoo.fr
8, rue de Strasbourg		62510	ARQUES	kudlinski.jean-jacques@orange.fr
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	comptabilite@parc-opale.fr
Maison du Parc Pavillon St Charles		10220	PINEY	pascale.larmande@pnrfo.org
42, rive du Gorgeais		85400	LAIROUX	yquel@neuf.fr quel@marais-poitevin.org
		59143	WATTEN	
730, Chemin des Courtils		27500	BOUQUELON	courtils.de.bouquelon@live.fr
Hôtel du Département 51, Rue Gustave Delory		59047	LILLE	fabrice.lefebvre@cg59.fr
mairie		62910	SERQUES	
Hôtel du Département 51, Rue Gustave Delory		59047	LILLE	
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	m.lemaire@parc-opale.fr
Hôtel de la CASO	B.P. 20079	62968	LONGUENESSE CEDEX	
Manoir du Huisbois Le Wast	BP 22	62142	COLEMBERT	plevisse@parc-opale.fr
76, rue Louis le Sénéchal		62570	HALLINES	chantal.levray@wanadoo.fr
25 rue Lucien Gabel		02500	HIRSON	alep.al@orange.fr
Marais du Vigueirat		13104	MAS THIBERT	jl.lucchesi@wanadoo.fr
9, rue Cels		75014	PARIS cedex	
16 rue du St-Sépulcre	BP 20326	62505	Saint-Omer Cedex	secretariat-general@ville-saint-omer.fr
Maison du Huisbois		62142	COLEMBERT	
maison du Parc " le luron " 357, rue Notre-Dame d'Amour		59230	SAINT-AMAND-LES-EAUX	m.marchyllie@pnr-scarpe-escout.fr
214 rue du chef de l'île		44720	SAINT JOACHIM	info@parc-naturel-briere.fr
214 rue du chef de l'île		44720	SAINT JOACHIM	info@parc-naturel-briere.fr
Chemin du Moulin, 2		B-6630	MARTELANG (Belgique)	nicolas@parcnaturel.be
Le Riverside - Quai Giard		62930	WIMEREUX	v.mercier@conservatoire.du.littoral.fr
Château Lutun - 1 rue de Colmar	BP 80096	62507	ARQUES CEDEX	franck-merelle@aud-stomer.fr
2, rue Claude	BP113	62240	DESVRES	
Les Fonderies Royales	BP 90263	17300	ROCHEFORT CEDEX	michel.metais@lpo.fr
Maison du Huisbois		62142	LE WAST	s.meziere@parc-opale.fr
54, rue d'Arras	BP 50107	62505	SAINT-OMER CEDEX	Frederic.MIDOL-MONNET@veoliaeau.fr

MIGNET	François	Directeur	Parc naturel régional de la Brenne
MILLOT	Albert	Technicien marais	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
MINY	Caroline	Service Civique	Syndicat Mixte Baie de Somme- Grand Littoral Picard
MIOSSEC	Gilbert	Directeur	Forum des Marais Atlantiques
MOREAU	Marie-Michèle		Conservatoire du littoral - Délégation de Martinique
MOREL	Damien	Maire	Président de la Commission «Animation du territoire» - Maire de Clairmarais
MORVAN	Jean-Pierre		Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande
MOURGAUD	Gilles	Directeur	LPO Anjou
MULET	François	Directeur Adjoint	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
MULLER	Francis	Directeur du Pôle-relais Tournières	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
OZUNA SALAZAR	Silvia		
PAGNERRE	Cédric	responsable du service animation	Ville de Saint-Omer
PARENT	Philippe	Directeur	Institution Interdépartementale des Wateringues
PARMENTIER	Christelle	Chargée de mission	PNR Scarpe Escaut
PENNAMEN	Jean-Paul	Directeur centre du Littoral	VEOLIA Eau
PERCHERON	Laurent	Chargé de Mission	Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt
PETIT	Bertrand	Maire Président du groupe de travail Marais et agglomération audomaroise	Mairie de Saint Martin au Laert
POHER	Hervé	Président du PNR des Caps et Marais d'Opale	
POULAIN	Alexandre	Chargé de mission	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
PRETRE	Vincent		SmageAa
PRUVOT	Francis	Directeur Ressources et Milieux	Agence de l'Eau
RAUNIER	Jessica		Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
REMBOTTE	Dominique	Vice Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Conseil Régional
RENAUDIN	Mailis		Pole relais Lagunes Méditerranéennes
ROBILLARD	Jean-Louis	Vice Président	Conseil Régional Nord Pas-De-Calais
ROBILLARD	Julie	Assistante d'études trame bleue	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
ROCHAS	Nicolas	Chargé de Mission	AUD St Omer
RINGOT	Christophe		Eden 62
SALATHE	Tobias	Senior Advisor for Europe	Secrétariat RAMSAR
SALL	Bocar	Chef de secteur forestier Ranérou Ferlo Responsable RFFS de la RB du Ferlo Ingénieur des eaux et forêts»	Réserve de Biosphère du Ferlo
SALLAUD	Boris	Directeur	Parc Inter régional du Marais Poitevin
SAUSSOL	Jean Noël	Chargé de mission	DREAL
SCHAUT	Henk	Coordinateur	Regionaal Landschap IJzer et Polder Esenkasteel
SECK	Assane	Coordinateur Antenne technique Nord pas de Calais	Conseil Regional Nord-Pas de Calais Mission Sénégal
SERVAIS	Bérenger	Chargé de mission	Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
STEINER	Christelle		Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande
TANT	Antoine		Syndicat Mixte Eden 62
TANCREZ	Thierry	Chargé de Mission	Conseil Général du Nord
THIBAUT	Jean-Pierre	Directeur adjoint	DREAL Aquitaine
THINZILAL	Florence	Animatrice	Association française des EPTB
THIRET	Jean-Pierre	Chargé de Mission	Saint-Omer Développement
THIRY	Emmanuel	Chargé de mission Zones humides	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
THOMAS	Marie-Blanche	Animatrice	Eden 62 La grange nature
TRIPLET	Patrick	Directeur Réserve Naturelle de la Baie de Somme	Syndicat Mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard
TURPIN	Christophe		Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opal
VAN CUICK	Claire	Animatrice	Fédération des Parcs Naturels Régionaux
VASSALI	Corine	Directrice de l'environnement au conseil général de la Somme	CONSEIL GENERAL DE LA SOMME
VEERABADREN	Adèle	Chef du bureau des milieux aquatiques	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable Et de l'Énergie
VELUT	Frédéric	Directeur - PRDE	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
VERILHAC	Yves	Directeur	ATEN
VIANET	Régis	Directeur adjoint	Parc naturel régional de Camargue
VLASAKOVA	Libuse	Ministry of Environment	Ramsar Administrativ Authority
WILLEN COURT	Jean		Commune de Noordpeene
WILLEN COURT	Jocelyne	Adjointe au maire	Mairie de Noordpeene
WISCART	Amandine	Stagiaire	Syndicat Mixte Eden 62

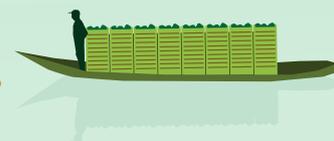
Maison du Parc Le Bouchet		36300	ROSNAVY	f.mignet@parc-naturel-brenne.fr
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	amillot@parc-opale.fr
106 rue Thiers		80100	ABBEVILLE Cedex	miny.emploi@gmail.com
Quai aux Vivres	BP 40214	17304	ROCHEFORT CEDEX	gmiossec@forum-marais-atl.com
7 avenue Condorcet		97200	FORT DE France	martinique@conservatoire-du-littoral.fr
mairie		62500	CLAIRMARAIS	mairie.clairmarais@free.fr
	B.P. 13	76940	NOTRE DAME DE BLIQUETUIT	jean-pierre.morvan@pnr-seine-normande.com
Maison de la Confluence 10 rue de Port Boulet		49080	BOUCHEMAINE	anjou@po.fr
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	fmulet@parc-opale.fr
Maison de l'environnement de Franche-Comté 7 rue Voirin		25000	BESANCON	francis.muller@pole-tourbiere.org
Rue Mauvernay 28 CH-1196 GLAND			SWITZERLAND	
16 rue du St-Sépulcre	BP 20326	62505	Saint-Omer Cedex	
7,rue du colonel Doyen	BP 40373	62505	SAINT-OMER CEDEX	
357 rue Notre Dame d'Amour		59230	SAINT AMAND LES EAUX	c.parmentier@pnr-scarpe-escout.fr
86, bd Chanzy	BP235	62203	BOULOGNE sur Mer Cedex	Jean-Paul.PENNAMEN@veoliaeau.fr
78 rue de Varenne		75349	PARIS SP07	laurent.percheron@agriculture.gouv.fr
mairie	BP 80314	62500	SAINT-MARTIN-AU-LAERT	mairie@ville-saintmartinlaert.fr
10, avenue Auguste Boulanger		62340	GUINES	
Manoir du Huisbois Le Wast	BP 22	62142	COLEMBERT	apoulain@parc-opale.fr
1559, rue Bernard Chochoy		62380	ESQUERDES	
200, rue Marceline	B.P. 818	59508	DOUAI CEDEX	f.pruvot@eau-artois-picardie.fr
Le Grand Vannage	BP 30055	62507	SAINT-OMER CEDEX	jraunier@parc-opale.fr
Hôtel de Région 151, avenue du Président Hoover		59555	LILLE CEDEX	dominique.rembotte@wanadoo.fr
Tour du Valat le Sambuc		13200	ARLES	renaudin@tourduvalat.org
151, avenue du Président Hoover		59555	LILLE CEDEX	jean-louis.robillard@nordpasdecalais.fr
Manoir du Huisbois		62142	COLEMBERT	jrobillard@parc-opale.fr
1 rue de Colmar	BP 80096	62510	ARQUES	nicolas-rochas@aud-stomer.fr
2, rue Claude	BP113	62240	DESVRES	
Rue Mauverney - 28	CH 1196		GLAND SUISSE	salathe@ramsar.org
DEFCCS, BP : 1831 Route des Maristes, Hann Dakar, sénéga				
2, rue de l'Église		79510	COULON	b.sallaud@parc-marais-poitevin.fr
44, rue de Tournai	BP 259	59019	LILLE CEDEX	jean-noel.saussoil@developpement-durable.gouv.fr
Woumenweg 10	DIKSMUIDE	8600		henk.schaut@west-vlaanderen.be
BP 1198 - Saint-Louis Saint louis- Sénégal				
Chemin du Moulin, 2		B-6630	MARTELANGE (Belgique)	beranger@parcnaturel.be
	B.P. 13		NOTRE DAME DE BLIQUETUIT	christelle.steiner@pnr-seine-normande.com
2 rue claud		62240	DESVRES	antoine.anim@eden62.fr
Hôtel du Département 51, Rue Gustave Delory		59047	LILLE	thierry.tancrez@cg59.fr
Cité administrative - Service Eau et Biodiversité		33090	BORDEAUX CEDEX	jean-pierre.thibault@developpement-durable.gouv.fr
Pôle relais Zones humides intérieures 44, rue Crozatier		75012	PARIS	florence.thinzilal@eptb.asso.fr
9 Avenue Charles de Gaulle		62500	SAINT-OMER	jean-pierre.thiret@saintomerdeveloppement.org
Grande Arche, Paroi Sud		92055	PARIS-LA-DEFENSE CEDEX	emmanuel.thiry@developpement-durable.gouv.fr
		62500	CLAIRMARAIS	maisonduromleare@eden62
1, place de l'Amiral Courbet		80142	ABBEVILLE Cedex	patrick.triplet1@orange.fr
9 rue Christiani		75018	PARIS	cvancuyck@parcs-naturels-regionaux.fr
53, rue de la République		80026	AMIENS CEDEX 1	c.vassalli@somme.fr
Arche Sud		92055	LA DEFENCE CEDEX	
Hôtel de la CASO	B.P. 20079	62968	LONGUENESSE CEDEX	
2 place Viala		36060	MONTPELLIER CEDEX 2	yves.verilhac@espaces-naturels.fr
Mas du Pont de Rousty		13200	ARLES	scientifique@parc-camargue.fr
Vrsovicka 65	PRAGUE 10	100 10	CZECH REPUBLIC	Libuse.Vlasakova@mzp.cz
		59670	NOORPDEENE	
		59670	NOORPDEENE	
2 rue Claude		62240	DESVRES	seb.anim@eden62.fr



5^{ÈME} SÉMINAIRE NATIONAL DES ANIMATEURS DE SITES RAMSAR

SAINT-OMER

du 13 au 15 novembre 2013



PROGRAMME DU MERCREDI 13 NOVEMBRE

Salle Vauban, allée des Glacis à Saint-Omer

JOURNÉE TECHNIQUE : la planification des territoires en zones humides

Objectifs : présenter divers exemples de programmations stratégiques sur des zones Ramsar, dégager des axes de travail méthodologiques pour planifier la gestion des zones Ramsar.

Journée animée par Yannick BOUCHER, journaliste à la Voix du Nord

9h00 – accueil des participants

9h40 – Mots d'accueil par Bruno MAGNIER, maire de Saint-Omer et Jérôme BIGNON, Président de Ramsar France

M. Olivier THIBAUT, directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

M. Hervé POHER, président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

M. Bertrand PETIT, représentant M. Joël DUQUENOY, président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

10h00 – signature de la convention de jumelage entre les zones Ramsar de la Plaine de l'Yser et la zone Ramsar du Marais Audomarois en présence de Guido DECORTE, Député et Président du Regionaal Landschap Ijzer & Polder VZW et de Christopher BRIGGS, secrétaire général de la Convention de Ramsar.

10h15 – UNE EXPERIENCE LOCALE : « D'UN LIVRE BLANC AU CONTRAT DE MARAIS »

Président : Bertrand PETIT, président du Groupe de Travail Marais, conseiller général du Pas de Calais

Rapporteur : Estelle CHEVILLARD, chargée d'intervention Zones Humides à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

- le marais audomarois : genèse d'un projet de territoire (30') *Luc BARBIER, chargé de mission au PNR des Caps et Marais d'Opale*
- le marais audomarois : d'un document d'objectifs collectifs à un document unique de gestion, le Contrat de Marais – vers une nouvelle contractualisation sur la base d'une commande de l'Agence de l'Eau (30') *Francis PRUVOT, directeur des Milieux Naturels Aquatiques à l'Agence de l'Eau Artois Picardie et Maud KILHOFFER, assistante d'étude au PNR des Caps et Marais d'Opale*
- débat

12h00 Buffet

Durant le temps de pause, suivant les conditions météorologiques, possibilité d'une initiation au tir à l'arc vertical, sport traditionnel du Nord-Pas de Calais, avec l'association des archers de la Saint-Georges à 200 mètres de la salle.

14h00 – ILLUSTRATIONS de METHODOLOGIES DE TRAVAIL À TRAVERS TROIS EXEMPLES NATIONAUX

Président : Stéphane JOURDAN, chef du service Aménagement des Milieux Naturels Aquatiques de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Rapporteur : Elyssa LEMOINE, chef de projet Excellence Environnementale à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

- présentation du contrat de Delta et la zone Ramsar de Camargue (20') *Régis VIANET, directeur adjoint du PNR de Camargue*
- présentation du plan de gestion Ramsar de zone Ramsar de Baie de Somme (20') *Benjamin BLONDEL, technicien du Syndicat Mixte Baie de Somme*
- présentation du lien entre charte du Parc, zone Ramsar et Natura 2000 (20') *Kattalin FORTUNÉ-SANS, chargée de mission coordonnatrice Natura 2000 au PNR de la Narbonnaise en Méditerranée*
- débat

16h00-16h30 – Pause

16h30-18h30 – LA PLANIFICATION DE LA GESTION EN ZONE HUMIDE : ECLAIRAGES D'AUTRES TÊTES DE RESEAUX

Président : Francis DOYER, adjoint au maire de Saint-Omer, vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Rapporteur : Pierre LEVISSÉ, Chargé de Mission au PNR des Caps et Marais d'Opale

- Réserves Naturelles de France : 20 ans de restauration d'une zone humides et de milieux remarquables dans la plaine de l'AU (20') *Philippe KNIBIELY, directeur de la Réserve Naturelle Nationale des la Petite Camargue Alsacienne*
- Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : les plans d'actions Zones Humides, l'exemple de Chambéry Métropole (20') *Régis DICK, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie*
- Grand Site de France – Le Marais Poitevin : Gestion d'un grand site de France et intérêt pour une zone humide (20') *Boris SALLAUD, directeur du Parc Inter-régional du Marais Poitevin*
- débat

19h00 fin de la première journée – rafraichissements sur place

Dîner et soirée libres



5^{ÈME} SÉMINAIRE NATIONAL DES ANIMATEURS DE SITES RAMSAR SAINT-OMER

du 13 au 15 novembre 2013



PROGRAMME DU JEUDI 14 NOVEMBRE Salle Vauban, allée des Glacis à Saint-Omer

SEMINAIRE RAMSAR - Quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau plan national d'actions en faveur des Zones Humides

9h00 – accueil des participants, au centre municipal Vauban, allée des glacis à Saint-Omer

9h45 – ouverture du séminaire

- Jérôme BIGNON, président de l'association Ramsar France
- Emmanuel CAU, vice-président du Conseil régional Nord-Pas de Calais
- Bertrand PETIT, conseiller général du Pas-de-Calais

10h15 – BILAN DU 2^{ÈME} PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (PNAZH) CONTRIBUTIONS DE RAMSAR FRANCE A TRAVERS LES SEMINAIRES PRECEDENTS ET PISTES DE REFLEXION AUTOUR DU PROCHAIN PNAZH

Animateur : Francis MULLER, président du Groupe Zones Humides, directeur du Pôle relais tourbières

Rapporteur : Gilbert MIOSECC, directeur du Forum des Marais Atlantiques

- Bilan/Évaluation du plan national d'action zones humides 2009-2012 (20') *Emmanuel THIRY, chargé de mission zones humides – direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère chargé de l'environnement*
- Synthèse des ateliers Ramsar 2010, 2011 et 2012 (20') *Bastien COÏC, animateur de l'association Ramsar France*
- débat

11h45 – PRESENTATION DES ZONES RAMSAR DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE

Libuše Vlasáková, chargée de mission zones humides et convention de Ramsar, Ministère de l'Environnement, République Tchèque

12h30 déjeuner

14h30 – QUELLE AGRICULTURE SUR LES SITES RAMSAR ? PARTAGE D'EXPERIENCES ET PRATIQUES MISES EN OEUVRE.

Animateur : Jérôme BIGNON, président de Ramsar France

Rapporteur : Thierry LECOMTE, administrateur de Ramsar France, membre du groupe Zones Humides

- Table ronde – débat sur les pratiques de gestion durable qui ont fait leurs preuves sur les sites Ramsar, en concertation avec les acteurs locaux (milieu agricole, environnement, tourisme, etc.), et retour sur la nouvelle PAC, avec les participations de :
- *Laurent PERCHERON, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (20') : la prise en compte des zones humides dans la nouvelle Politique Agricole Commune intervention sur la régionalisation du 2ème pilier, comment l'État travaille avec les Régions*
 - *Cécile GALLIAN, Agence de l'Eau Artois-Picardie (20') : la politique de l'Agence de l'Eau*
 - *Jean-Louis ROBILLARD, vice-président du Conseil régional Nord-Pas de Calais*
 - *Didier HELLEBOID, président de la commission agriculture du PNR des Caps et Marais d'Opale, vice président de la chambre d'agriculture de Région Nord-Pas de Calais*

16h00 – pause

16h30 – LE TOURISME SUR LES ZONES HUMIDES FRANCAISES. ACTIONS À MENER, À POURSUIVRE POUR LES FAIRE CONNAÎTRE, AUPRES DU PUBLIC ET DES GESTIONNAIRES.

Animatrice : Diana HOUNSLOW, directrice de Pas de Calais Tourisme

Rapporteur : Jean-Pierre THIBAUT, directeur adjoint de la DREAL Aquitaine

Table ronde -débat avec :

- *Tobias SALATHE, coordinateur régional Ramsar pour l'Europe : présentation des enjeux liés au tourisme sur les zones Ramsar Européenne (15')*
- *Régis VIANET, directeur scientifique du PNR de Camargue : présentation d'une étude sur le tourisme en Camargue (15')*
- *Claude FEIGNÉ chargé de mission au PNR des Landes de Gascogne : retour d'expérience sur les enjeux touristiques du Parc ornithologique du Teich (15')*
- *Aurore JORIS, chargée de mission « littoral, plaisance, croisières » à Atout France : contexte national, place des zones humides dans les stratégies de développements touristiques (15')*

18h15 – Assemblée Générale de l'association Ramsar France

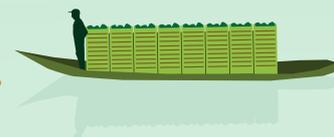
19h30 – Clôture de la journée par Bruno MAGNIER, maire de Saint-Omer

19h45 – Apéritif autour des produits des zones humides

20h30 – Soirée festive.



5^{ÈME} SÉMINAIRE NATIONAL DES ANIMATEURS DE SITES RAMSAR du 13 au 15 novembre 2013 **SAINT-OMER**



PROGRAMME DU VENDREDI 15 NOVEMBRE Salle des congrès Ociné, rue du Lion d'Or à Saint-Omer

2^e journée du SEMINAIRE RAMSAR - Quelle contribution des sites Ramsar dans la perspective d'un nouveau plan national d'actions en faveur des Zones Humides

8h30 – accueil des participants

9h00 – **LE 3^{ème} PROGRAMME NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES**

par Adèle VEERABRADEN, chef de bureau des Milieux Aquatiques au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

09h30 – **SYNTHESES ET IDEES FORCES DES DEUX PREMIERES JOURNEES**

par Bastien COÏC, animateur de Ramsar France

10h30 – **MOTS DE BIENVENUE**

par Mme Dominique REMBOTTE, conseillère régionale, vice-présidente du PNR des Caps et Marais d'Opale

par M. Hervé POHER, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais

10h45 – **Signature de la charte locale de gestion du site Ramsar du Marais Audomarois**

signature de la convention de coopération entre la Réserve de Biosphère du Ferlo (Sénégal) et la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois, en présence de M. Bocar SALL

renouvellement de la convention de partenariat entre le Parc Inter-régional du Marais Poitevin et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

remise du diplôme de « Réserve de Biosphère » au Marais Audomarois par M. Qunli HAN

En présence de Adèle VEERABRADEN, chef de bureau des Milieux Aquatiques au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, de M. Christopher BRIGGS, secrétaire de la convention de Ramsar, de M. Qunli HAN, directeur de la division sciences écologiques et du programme MaB à l'UNESCO, de Mme Catherine CIBIEN, directrice du Comité Français du MaB et de M. Joël DUQUENOY, président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

11h15 – **DISCOURS DE CLOTURE**

par M. Hervé POHER, président du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

par M. Jérôme BIGNON, président de Ramsar France

par M. Joël DUQUENOY, président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

11h45 – **VISITE DE LA MAISON DU MARAIS** (en construction)

accueil par M. Joël DUQUENOY, président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Labellisation de la maison du marais « Maison Ramsar » et reconnaissance de l'équipement comme siège de la Réserve de Biosphère en présence de M. Qunli HAN, de M. Christopher BRIGGS, de Mme Catherine CIBIEN, directrice du Comité Français du MaB, et des maires et élus du territoire.

12h30 – **buffet à la salle des congrès Ociné**

13h30 – **départ pour les sorties de terrain**

sortie n°1 : la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre

sortie n°2 : la petite Venise du Nord d'îles en îles (en bateau traditionnel)

sortie n°3 : le marais cultivé

Il est prévu que chacune des sorties permette aux congressistes de prendre le train de 16h07.

16h00 fin du 5^{ème} séminaire.

SAMEDI 16 NOVEMBRE

08h00 – départ de Saint-Omer pour découvrir la zone Ramsar de la Plaine de l'Yser et de la réserve Naturelle du Blanckaart (B).
retour sur Lille Europe / Lille Flandre pour 13h00
retour sur Saint-Omer pour 14h00



Photo Carl Peteroff



Photo Philippe Hudelle



le marais audomarois
vous dit «à bientôt !»

ACTES DU 5ÈME SÉMINAIRE DES ANIMATEURS RAMSAR EN FRANCE

Saint-Omer - marais audomarois - du 13 au 15 novembre 2013.



Du 13 au 15 novembre, voire au 16 pour certains, 170 personnes se sont retrouvées à Saint-Omer (Pas-de-Calais) pour travailler à l'avenir des zones humides en général, et des zones Ramsar en particulier.

Le 5ème séminaire des animateurs Ramsar en France nous a permis de nous rencontrer, d'imaginer ensemble notre avenir, d'apporter notre contribution au troisième plan national d'actions en faveur des zones humides.

Ces actes du séminaire reprennent la quasi totalité des échanges au cours de ces trois journées et capitalisent les travaux des séminaires précédents d'Évian, de l'Île de Ré, de Camargue et de Brenne.

Le marais audomarois est une petite zone Ramsar. Mais, avec ses 3 726 hectares, c'est aussi la plus grande zone humide permanente de la Région Nord-Pas de Calais et l'une des cinq étoiles du Département du Pas-de-Calais.



Sa vraie dimension se mesure dans sa diversité biologique et humaine. Ce sont bien les hommes qui sont à l'origine du visage que la zone humide du marais audomarois présente aujourd'hui. Ses particularités en fondent l'existence même et en sont les richesses.

La convention de Ramsar est venue donner un coup de fouet à notre marais en 2008 : nous étions devenu une zone humide de valeur internationale. Nous n'étions plus le petit marais souvent confondu avec nos amis des Hortillonnages d'Amiens. Nous étions reconnus désormais pour ce que nous étions et nous en étions très fiers. Voilà certainement le plus beau cadeau que nous a apporté la reconnaissance RAMSAR : la fierté d'être habitant du marais audomarois.

Alors impossible pour les acteurs du territoire de ne pas s'associer aux autres zones Ramsar et zones humides en général pour rechercher collectivement les moyens d'un avenir meilleur. L'adhésion à Ramsar France était une évidence. Organiser avec l'ensemble des partenaires et acteurs du marais et plus largement du territoire, l'assemblée générale a été une formidable opportunité de permettre à tous ceux qui le souhaitaient de venir nous voir.

Au-delà, nous avons pu vous montrer qu'en Nord-Pas de Calais le temps est toujours à l'amitié et à la convivialité. Ce séminaire restera comme un grand moment dans les événements qui ont émaillé la vie du marais audomarois.

PARTENAIRES FINANCIERS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES

